



Tourisme social et solidaire : un modèle à reconnaître, un secteur à soutenir, une utilité et des missions à préserver

Adopté en séance plénière du 8 octobre 2026

Autosaisine

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par la commission Tourisme, culture et mémoire :

Fabienne VERQUERRE, Présidente

Albert RITZENTHALER, Vice-président

Jean-Marie DEROUARD, Rapporteur

Gabriel HUBSCHWERLIN, membre associé au pilotage en charge de l'avis

Valérie ALEXANDRIS

Christian BLANCKAERT

Marie-Hélène BRICE

David CHATILLON

Guilhem CHAUZY

Bénédicte DA PONT

Yannick FASSAERT

Daniel FONTAINE

Christine L'HEUREUX

Stella MANCIAUX

Olivia OBERLIN

Évelyne PEIGNIER

Marc PHILIBERT

Claudine ROPOSTE

Anne-Gaëlle SAMSON

Catherine SALOMON



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	9
I. UN MODÈLE À CONNAÎTRE, UN SECTEUR À RECONNAÎTRE	12
1. Un modèle fondé sur des valeurs et des principes	12
a. Les principes de solidarité, d'égalité et d'éducation populaire	13
b. Les acteurs, les établissements et les formes de séjours	21
c. La diversité des publics accueillis	25
2. Un secteur structurant dans le Grand Est	30
a. L'implantation et les capacités d'accueil	32
b. Les activités et la fréquentation	35
c. Le poids économique et les emplois	40
I. UNE UTILITÉ ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE	43
1. Une contribution à l'économie des territoires	43
a. Les emplois directs et indirects	43
b. Les achats, les prestations et les retombées locales	48
c. L'activité touristique tout au long de l'année	53
2. Une contribution à la vitalité et à l'animation territoriales	58
a. La présence des établissements dans les territoires ruraux	60
b. L'accueil des publics et l'animation hors saison	63
c. Les liens avec les acteurs, les habitants et les équipements locaux	67
II. UNE MISSION SOCIALE ET ÉDUCATIVE POUR TOUS ?	72
1. Les bénéfices en matière d'accès aux vacances	72
a. Les inégalités et les freins au départ	72
b. Les aides et l'accompagnement vers le séjour	77
c. L'accessibilité et l'adaptation aux besoins des publics	80

2. Les bénéfices éducatifs et sociaux des séjours _____	85
a. L'autonomie, la confiance et les apprentissages _____	86
b. La vie collective, les rencontres et l'ouverture aux autres _____	90
c. La mixité, l'inclusion, le répit et la lutte contre l'isolement _____	94
III. LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU TSS _____	98
1. Mieux connaître le modèle et faire reconnaître le secteur _____	98
a. La reconnaissance et la valorisation d'un modèle _____	99
b. La place du secteur dans les politiques régionales _____	100
2. Valoriser la contribution économique et territoriale du secteur _____	101
a. La pérennisation des structures et la modernisation du patrimoine _____	101
b. Les retombées économiques et les coopérations locales _____	103
3. Garantir l'accès aux vacances et favoriser les départs _____	105
a. La levée des freins financiers, matériels et organisationnels _____	105
b. L'accès aux séjours des publics les plus éloignés _____	106
CONCLUSION _____	108
REMERCIEMENTS _____	110
RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS _____	111
EXPLICATION DE VOTE _____	114
ANNEXES _____	116

PRÉAMBULE

Le tourisme social et solidaire, d'une conquête sociale à un projet éducatif et territorial

Le tourisme social et solidaire s'inscrit dans une histoire longue, antérieure à l'expression employée aujourd'hui pour le désigner. Il est né de la rencontre entre plusieurs évolutions : la reconnaissance progressive du temps libre, la démocratisation des déplacements, le développement de la protection sociale, l'essor de l'éducation populaire et la volonté de permettre aux catégories modestes d'accéder aux vacances. Cette histoire explique qu'il ne puisse être réduit à une offre d'hébergement moins coûteuse. Il porte une conception des vacances comme temps de repos, mais aussi de découverte, d'éducation, de rencontre et de participation à la vie collective.

Une histoire sociale et éducative des vacances

Pendant plusieurs siècles, le voyage reste principalement réservé aux groupes sociaux disposant du temps, des ressources et des relations nécessaires pour se déplacer. Entre le XVII^e et le XIX^e siècle, le « Grand Tour » accompli par de jeunes membres des élites européennes associe déjà mobilité et formation. La visite de villes, de monuments et de lieux historiques doit compléter les savoirs transmis par les livres. Le caractère éducatif du voyage précède donc largement le tourisme social. La transformation majeure tient à l'élargissement progressif de cette expérience à des enfants, des jeunes et des familles qui en étaient jusque-là exclus.

Les premières colonies de vacances apparaissent dans un contexte marqué par l'industrialisation, l'urbanisation et les préoccupations relatives à la santé des enfants des villes. En 1876, le pasteur suisse Hermann Walter Bion organise un séjour à la montagne pour des enfants de Zurich issus de familles pauvres. Cette expérience, pensée comme une action d'hygiène préventive, repose sur les bienfaits attendus de l'air pur, du repos, de l'alimentation et de la vie en plein air. Elle se diffuse rapidement dans plusieurs pays européens.

En France, Edmond Cottinet, administrateur de la caisse des écoles du IX^e arrondissement de Paris, organise en 1883 une première colonie scolaire. Dix-huit enfants, neuf garçons et neuf filles âgés de dix à treize ans, sont envoyés pendant un mois à la campagne. Les enfants sont choisis parmi les élèves dont l'état de santé paraît le plus fragile et dont les familles disposent de peu de ressources. Le projet associe ainsi, dès l'origine, préoccupations sanitaires et volonté de réduire les inégalités entre les enfants qui peuvent quitter la ville pendant l'été et ceux qui y restent. L'initiative se développe rapidement. En 1887, une commission présidée par Ferdinand Buisson est réunie afin de favoriser la diffusion des colonies de vacances en France. Les caisses des

écoles, les municipalités, les œuvres confessionnelles, les associations philanthropiques et les mouvements laïques s'engagent progressivement dans leur organisation. Les objectifs ne sont toutefois pas identiques : certains séjours privilégient la santé, d'autres l'encadrement moral, l'instruction, la pratique religieuse, la découverte de la nature ou la formation du citoyen.

Au tournant du XX^e siècle, les mouvements de jeunesse, le scoutisme et les pédagogies actives donnent une place croissante à l'expérience vécue. Le campement, la randonnée, les jeux collectifs et la participation aux tâches quotidiennes sont utilisés pour apprendre l'autonomie, la responsabilité et la coopération. L'enfant n'est plus seulement envoyé au grand air pour améliorer sa santé : il est progressivement invité à agir, à expérimenter et à prendre sa place dans un groupe.

Le mouvement des Amis de la Nature, fondé à Vienne en 1895, illustre le lien qui se construit alors entre loisirs populaires, excursion, accès à la nature et émancipation des travailleurs. Il cherche à permettre à des catégories sociales jusque-là éloignées du tourisme de pratiquer la randonnée et de découvrir les milieux naturels. Ce mouvement participe à l'émergence d'un tourisme moins dépendant de l'hôtellerie commerciale et fondé sur des équipements collectifs, des refuges et l'engagement associatif.

Les auberges de jeunesse s'inscrivent dans une démarche comparable. En Allemagne, l'instituteur Richard Schirrmann développe, à partir de 1909-1911, des solutions d'hébergement pour les groupes scolaires et les jeunes voyageurs. En France, Marc Sangnier ouvre en 1929 la première auberge de jeunesse et crée la Ligue française pour les auberges de jeunesse. Ces établissements sont conçus comme des lieux économiques, mais aussi comme des espaces de rencontre entre jeunes d'origines sociales et nationales différentes, dans un contexte encore marqué par les conséquences de la Première Guerre mondiale.

La création, en 1920, de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air témoigne parallèlement de la structuration du tourisme associatif. Elle précède les congés payés et montre que les initiatives visant à élargir l'accès aux voyages et aux loisirs sont déjà organisées pendant l'entre-deux-guerres. La loi du 20 juin 1936, instaurée par le Front Populaire, instituant un congé annuel payé constitue néanmoins un changement d'échelle. Pour la première fois, l'ensemble des salariés bénéficie d'un temps de repos rémunéré. Des billets ferroviaires à tarif réduit, des campings, des auberges et différentes formes d'hébergement collectif accompagnent cette évolution. Les congés payés ne conduisent pas immédiatement tous les salariés à partir : les ressources financières, les moyens de transport et les habitudes sociales continuent de différencier fortement les pratiques. Ils installent cependant durablement les vacances dans les aspirations collectives et dans le modèle social français.

Après la Seconde Guerre mondiale, le tourisme social connaît sa principale période de développement. Le préambule de la Constitution de 1946 garantit notamment le repos et les loisirs. La création et l'extension des comités d'entreprise, le développement des caisses d'allocations familiales, des mutuelles et des politiques municipales permettent la construction ou l'acquisition de nombreux centres. Des communes urbaines ouvrent des colonies à la campagne, à la mer ou à la montagne. Des associations, des mouvements familiaux, syndicaux, laïques ou confessionnels créent leurs propres réseaux.

La Jeunesse au plein air organise à partir de 1947, sous l'autorité du ministère chargé de l'Éducation nationale, une campagne annuelle en faveur du droit aux vacances. Le mouvement des Pupilles de l'enseignement public, créé en 1915, étend également après 1945 ses actions dans les domaines des colonies, de la santé des enfants et des séjours éducatifs. La Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) est créée en 1956 et Villages Vacances Familles en 1958. Ces initiatives répondent à l'augmentation du nombre de départs, à la croissance démographique et à la volonté de proposer des vacances collectives aux enfants, aux jeunes salariés et aux familles. Ces précisions sont d'autant plus importantes, qu'à l'heure où l'avis est écrit, **la FUAJ n'existe plus à la suite de sa liquidation judiciaire.**

Cette période modifie le contenu des séjours. La logique sanitaire ne disparaît pas totalement, mais elle laisse une place croissante aux loisirs, à la découverte, aux pratiques culturelles et sportives et à l'éducation populaire. Les colonies et les classes de découverte deviennent des lieux d'apprentissage de la vie collective. Les villages de vacances familiaux associent hébergement, restauration, activités et animation, tout en proposant des tarifs soutenus par des organismes sociaux, des collectivités ou des comités d'entreprise.

À partir des années 1970 et 1980, le développement du tourisme marchand, l'élévation générale du niveau de vie, l'usage plus fréquent de la voiture et l'évolution des attentes transforment les pratiques. Les familles recherchent davantage de choix dans les dates, les destinations et l'organisation des journées. Le tourisme social adapte progressivement ses établissements, diversifie ses publics et professionnalise ses activités.

La création de l'Agence nationale pour les chèques-vacances en 1982 constitue une nouvelle étape. Cet établissement public reçoit pour mission de favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. Le chèque-vacances peut contribuer au financement du transport, de l'hébergement, de la restauration et des loisirs. Si les ressources produites par le dispositif soutiennent également des actions destinées aux personnes qui disposent de peu de moyens, la création des chèques-vacances a contribué à accélérer le mouvement d'individualisation. Initialement destinés au tourisme social, ces chèques

peuvent être utilisés pour le tourisme commercial, les loisirs et la restauration. Les comités d'entreprise, puis les CSE, historiquement impliqués dans l'organisation des séjours et parfois propriétaires de centres de vacances, ont progressivement diversifié leurs modes d'intervention, avec une place croissante accordée aux aides individuelles et aux Chèques-Vacances. Ces évolutions restent perçues comme fragilisant le tourisme social et solidaire.

En 1989, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant reconnaît à celui-ci le droit au repos, aux loisirs, au jeu et à la participation aux activités culturelles et artistiques. En France, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions affirme ensuite que l'égal accès de tous aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national participant à l'exercice effectif de la citoyenneté. Elle reconnaît la responsabilité conjointe de l'État, des collectivités, des organismes de protection sociale, des entreprises et des associations. La loi du 31 juillet 2014 inscrit enfin cette histoire dans le cadre plus large de l'économie sociale et solidaire. Elle définit un mode d'entreprendre poursuivant un autre objectif que le seul partage des bénéfices et reconnaît notamment les actions contribuant à la lutte contre les inégalités, à l'éducation populaire, au développement du lien social et à la cohésion territoriale.

L'expression « tourisme social et solidaire » traduit ainsi un rapprochement entre l'histoire du droit aux vacances et les principes contemporains de l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans le domaine scolaire, les circulaires publiées en 2023 puis en 2024 indiquent que chaque élève, quel que soit son milieu social, devrait pouvoir bénéficier d'au moins un voyage au cours de sa scolarité obligatoire.

Cet objectif prolonge l'histoire des classes de découverte et reconnaît leur valeur pédagogique et collective, même si sa réalisation dépend des financements, de l'engagement des équipes éducatives et de l'existence de lieux d'accueil.

Un secteur touristique aux caractéristiques particulières

Le tourisme social et solidaire recouvre aujourd'hui des activités variées : villages de vacances, centres accueillant des colonies ou des classes de découverte, auberges de jeunesse, maisons familiales, gîtes de groupes, centres sportifs, refuges, campings et résidences. Il s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux familles, mais aussi aux adultes, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux aidants, aux associations et aux groupes en formation.

Sa spécificité ne tient donc pas à un type unique d'établissement ou de public. Elle réside principalement dans la finalité donnée à l'activité touristique. L'hébergement, la restauration, les activités et l'accompagnement sont associés à un projet visant à faciliter le départ, à soutenir la vie collective, à favoriser la découverte ou à répondre à des besoins particuliers. Les organismes qui le portent sont majoritairement des

associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et certaines sociétés commerciales de l'ESS.

Le tourisme social et solidaire ne se confond pas avec le tourisme à bas prix. Un tarif accessible peut constituer l'un de ses moyens, mais son projet repose également sur les aides au départ, la tarification adaptée, l'accompagnement des publics, la gestion désintéressée ou la lucrativité limitée et le réinvestissement des ressources dans l'activité. Il ne se confond pas non plus avec l'ensemble du tourisme associatif, certaines activités associatives ne poursuivant pas directement une politique d'accès aux vacances.

Il se distingue du tourisme commercial par la priorité accordée à l'utilité sociale plutôt qu'à la rémunération du capital. Il peut relever du tourisme durable ou inclusif : le tourisme durable est défini par l'attention portée aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'activité. Le tourisme inclusif insiste sur la possibilité donnée à chacun de participer dans des conditions adaptées.

Dans le cadre du présent avis, le tourisme social et solidaire peut ainsi être défini comme l'ensemble des acteurs, des équipements et des dispositifs qui associent une activité touristique à une finalité sociale, éducative ou territoriale, afin de rendre les vacances et les séjours collectifs accessibles au plus grand nombre.

Une histoire singulière dans le Grand Est

L'histoire du tourisme social et solidaire dans le Grand Est résulte de plusieurs traditions territoriales. Les réseaux d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne se sont développés dans des contextes différents, mais ils partagent le poids de l'industrialisation, des mouvements associatifs et confessionnels, des municipalités, des œuvres scolaires et de l'éducation populaire. L'actuelle région réunit ainsi des équipements issus d'histoires locales qui ne formaient pas, à l'origine, un ensemble unique.

Nées en Suisse à la fin du XIX^e siècle, les premières expériences de colonies de vacances se diffusent rapidement en France, notamment par l'Alsace, qui occupe ainsi une place particulière dans l'histoire de leur développement. Cette circulation s'explique par la proximité géographique, les échanges linguistiques et les liens avec les mouvements de jeunesse et d'excursion des pays germaniques.

La création du Club Vosgien en 1872 constitue un autre repère. Reconnu d'utilité publique en 1879, il développe le balisage des sentiers, la randonnée et des équipements tels que refuges et abris. Il ne relève pas à lui seul du tourisme social et solidaire au sens actuel, mais il participe à une histoire régionale de la découverte de la montagne, de l'organisation collective des loisirs et de l'aménagement d'une offre accessible de pleine nature.

L'industrialisation des vallées alsaciennes et vosgiennes ainsi que des bassins miniers et sidérurgiques lorrains favorise ensuite l'émergence d'initiatives patronales, municipales, mutualistes, syndicales et associatives. Des équipements sont créés pour les enfants des ouvriers et des employés, parfois loin des villes d'origine. Après 1945, les comités d'entreprise et les collectivités renforcent cette dynamique en acquérant ou en construisant des colonies et des maisons familiales dans les Vosges, les Ardennes, la Haute-Marne et d'autres territoires ruraux.

L'histoire de l'ODCVL¹ offre un exemple de cette structuration. Son projet naît en 1939 d'échanges entre des enfants bretons et vosgiens accueillis en colonies de vacances. L'organisme devient par la suite un acteur de l'éducation populaire et de la gestion de centres, tout en conservant son ancrage vosgien et son objectif de démocratisation des loisirs.

Le mouvement des Pupilles de l'enseignement public s'implante également durablement en Alsace. Les PEP² Alsace inscrivent aujourd'hui leur action sur plus de soixante-quinze années d'intervention auprès de l'enfance et de la jeunesse, dans les domaines de l'éducation, des loisirs, des vacances et de l'accompagnement. Cette continuité illustre la place prise, dans l'après-guerre, par les organismes complémentaires de l'école. A cet égard, il est à noter que les PEP Alsace sont actuellement sous procédure de sauvegarde et que les PEP Lor'Est sont en procédure de redressement judiciaire.

En Champagne et en Haute-Marne, des structures associatives ont développé des formes de séjour étroitement liées à l'éducation populaire et à la vie rurale. Ainsi, en Haute Marne, la Maison de Courcelles accueille des colonies et des classes de découverte depuis environ 45 ans. Son évolution vers les résidences artistiques, les activités culturelles et les projets alimentaires montre comment un centre de vacances peut élargir son rôle tout en maintenant l'accueil des enfants au cœur de son projet.

Le massif des Vosges reste aujourd'hui un espace majeur d'implantation des hébergements collectifs régionaux. Sa proximité avec les agglomérations d'Alsace et de Lorraine, ses forêts et ses reliefs ont favorisé les classes de neige, les séjours de pleine nature, les colonies et les vacances familiales. Dans les Ardennes, la Haute-Marne, l'Aube et les espaces ruraux lorrains, d'autres centres se sont développés autour de la forêt, du patrimoine, des activités sportives et de la vie collective.

La dimension frontalière constitue enfin une particularité durable. Le Grand Est se situe au contact de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse. Cette situation a favorisé la circulation ancienne des idées, notamment dans le domaine de la

¹ Coopérative ODCVL (Office départemental des centres de vacances et de loisirs)

² Association PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) Alsace

randonnée, des auberges et des mouvements de jeunesse. Elle offre encore des possibilités de rencontres interculturelles et de séjours de proximité, même si cette dimension reste insuffisamment documentée pour le seul tourisme social et solidaire.

L'histoire régionale ne se résume donc pas à une liste d'établissements. Elle repose sur un patrimoine matériel, composé de centres, de refuges et de maisons d'accueil, mais aussi sur un patrimoine humain : projets éducatifs, compétences professionnelles, engagement bénévole et relations établies avec les écoles, les familles, les collectivités et les territoires.

Des défis désormais étroitement liés

Le premier défi est de maintenir des tarifs accessibles alors que les dépenses de transport, d'alimentation, d'énergie et de personnel progressent. Les organismes doivent trouver un équilibre entre le prix demandé aux familles, les aides disponibles et les ressources nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité des séjours.

Le deuxième concerne les bâtiments. Une partie des centres a été créée pendant les décennies d'après-guerre et nécessite aujourd'hui des travaux d'isolation, de chauffage, de sécurité ou d'accessibilité. Ces investissements sont indispensables, mais leur coût peut difficilement être reporté intégralement sur les usagers sans remettre en cause la vocation sociale des établissements.

Le troisième défi porte sur les personnes qui font vivre les séjours. Les métiers de l'animation, de la direction, de la restauration et de l'entretien demandent des compétences et une forte disponibilité, alors que les structures rencontrent des difficultés de recrutement et de fidélisation. Le renouvellement des bénévoles et des responsables associatifs constitue également un enjeu.

Le changement climatique oblige enfin les établissements, notamment dans le massif des Vosges, à réduire leur dépendance aux activités hivernales, prendre en compte la raréfaction de la ressource en eau particulièrement prégnante pendant les périodes estivales et de canicule, et à développer des séjours sur l'ensemble de l'année. Cette évolution suppose de renouveler les programmes, d'adapter les bâtiments et de renforcer les activités liées à la nature, au patrimoine et à l'éducation à l'environnement.

Ces défis sont interdépendants. Augmenter les tarifs pour financer les travaux peut réduire l'accès aux vacances, différer les investissements peut fragiliser les bâtiments, diversifier l'activité demande du personnel et de nouvelles compétences. L'avenir du tourisme social et solidaire dépend donc de sa capacité à maintenir son projet historique tout en adaptant ses équipements, ses financements et ses pratiques.

Le tourisme social et solidaire peut ainsi être considéré comme l'héritier d'une succession de conquêtes et d'initiatives : premières colonies sanitaires, mouvements de jeunesse, congés payés, protection sociale, éducation populaire et reconnaissance de

l'accès aux vacances. Dans le Grand Est, cette histoire a produit un réseau d'équipements et de savoir-faire étroitement lié aux territoires industriels, ruraux, montagnards et frontaliers. La question posée aujourd'hui n'est pas seulement celle de la survie d'une forme particulière d'hébergement. Elle concerne la préservation et le renouvellement d'un outil d'accès aux vacances, d'éducation et de cohésion territoriale.

INTRODUCTION

Le préambule a montré que le tourisme social et solidaire était l'héritier d'une histoire faite de conquêtes sociales, d'initiatives associatives, de politiques publiques et des mouvements d'éducation populaire. Des premières colonies de vacances aux classes de découverte, des auberges de jeunesse aux villages de vacances, il s'est construit autour d'une même ambition : permettre au plus grand nombre de partir, de découvrir d'autres lieux et de vivre une expérience collective. Dans le Grand Est, cette histoire a laissé un patrimoine matériel important, composé de centres et de lieux d'accueil. Elle a également transmis un héritage humain et éducatif, fondé sur des savoir-faire professionnels, des projets pédagogiques, l'engagement bénévole et des relations durables avec les écoles, les familles et les territoires.

Ce patrimoine matériel, humain et éducatif est aujourd'hui fragilisé par la hausse des coûts, la diminution ou l'incertitude de certains financements, les besoins de rénovation des bâtiments, les difficultés de recrutement et les adaptations rendues nécessaires par le changement climatique. Ces difficultés ne menacent pas seulement la pérennité de certains hébergements. Elles peuvent aussi réduire les possibilités de départ, affaiblir les projets éducatifs et inclusifs et faire disparaître des emplois, des compétences et des partenariats utiles aux territoires.

C'est dans ce contexte que le CESER a engagé une réflexion sur la situation du tourisme social et solidaire dans le Grand Est. Initialement centrée autour d'une approche globale du tourisme des jeunes, l'analyse s'est élargie après l'adoption, lors de la séance plénière du 20 mars 2025, d'une motion proposée par l'UNAT³, alertant sur la fragilité économique des structures d'hébergement du secteur du tourisme social et solidaire. Le CESER a ainsi choisi d'examiner plus largement le modèle du tourisme social et solidaire, ses particularités, ses fonctions, son utilité, mais aussi les fragilités qui menacent aujourd'hui la pérennité de certaines structures et, avec elles, la continuité de leurs missions sociales, éducatives et territoriales. La question du tourisme des jeunes est dès lors abordée à travers ce cadre plus large.

La motion avait attiré l'attention sur la place du secteur dans l'activité touristique régionale, mais aussi sur la diversité de ses missions. Les établissements accueillent en séjours collectifs des enfants, des familles, des personnes en situation de handicap ou des seniors isolés. Ils ne constituent pas seulement des lieux d'hébergement : ils sont aussi des espaces de vie collective, de découverte, de rencontre et d'apprentissage. La motion avait parallèlement alerté sur leur fragilisation, liée aux fermetures déjà

³ Lien vers la motion : <https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025-03-20-motion-situation-preoccupante-des-structures-dhebergement-du-tourisme-social-et-solidaire-adoptee.pdf>

intervenues, au retrait de certains financements, à l'augmentation des charges et au poids des investissements.

À partir de cette alerte, il convenait d'aller au-delà du constat de fragilité pour mieux comprendre ce que représente réellement le secteur, ce qu'il apporte et ce qui conditionne la poursuite de ses missions. C'est dans cette perspective que le présent avis cherche à mieux définir le modèle du tourisme social et solidaire, à mettre en évidence ses contributions économiques, territoriales, sociales et éducatives, et à identifier les fragilités susceptibles d'en compromettre la continuité. L'enjeu est ainsi de dépasser une approche limitée aux seuls indicateurs financiers pour mieux apprécier l'utilité globale du secteur.

Pour répondre à cette ambition, le CESER a retenu une méthode associant une analyse qualitative et une analyse quantitative. Cette complémentarité était indispensable. Les données économiques et touristiques permettent d'apprécier le poids du secteur, ses capacités d'accueil, sa fréquentation et ses emplois. Elles ne suffisent cependant pas à comprendre les projets portés par les établissements, les conditions concrètes d'un départ, l'expérience des participants ou les relations construites avec les territoires. À l'inverse, les auditions et les témoignages donnent accès à des situations détaillées et à des mécanismes précis, mais ne peuvent être généralisés à l'ensemble des structures et des publics.

L'analyse qualitative, fondée sur les auditions, a donné une place centrale à la parole des acteurs et des personnes directement concernées par les séjours. Elle a permis d'entrer dans la réalité du secteur, au-delà des données générales : comprendre comment les projets se construisent, ce qui rend un départ possible, les difficultés rencontrées par les équipes et les familles, mais aussi ce que les séjours apportent aux participants et aux territoires. Le témoignage d'une famille a enrichi cette analyse en donnant à voir, de manière concrète, les attentes, les inquiétudes qui précèdent le départ et les effets observés au retour.

Cette démarche a également été complétée par une visite de la Maison de Courcelles, en Haute-Marne. Elle a permis d'observer comment un même établissement peut associer l'accueil de colonies et de classes de découverte à d'autres activités utiles au territoire, telles que la restauration scolaire, l'insertion, les projets culturels ou le recours à des producteurs locaux. Sans prétendre représenter à elle seule toute la diversité du secteur, cette visite montre que l'utilité d'un centre ne peut être appréciée au seul regard du nombre de lits ou de nuitées.

L'analyse quantitative s'est appuyée sur les données nationales et régionales consolidées par l'UNAT⁴ dans le cadre de son observatoire annuel du secteur, et sur une

⁴ UNAT : Union nationale des associations de tourisme et de plein air.

enquête⁵ spécifique menée par le CESER, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV⁶, auprès de familles originaires du Grand Est dont un enfant avait participé à un séjour. Les 260 réponses recueillies ont permis d'éclairer les conditions de préparation et de financement, les inquiétudes avant le départ, la satisfaction des familles, les effets perçus sur les enfants et les liens avec les territoires.

Ces résultats doivent toutefois être lus avec prudence. L'échantillon, fondé sur une participation volontaire et diffusé par les réseaux du secteur, demeure limité et ne permet pas, sur le plan scientifique, de généraliser les résultats à l'ensemble des familles du Grand Est. Il fait néanmoins apparaître des tendances utiles, qui complètent les auditions et éclairent les effets perçus des séjours.

Le croisement des deux analyses permet de consolider les constats. Les données quantitatives font apparaître des tendances et permettent certaines comparaisons, tandis que les auditions aident à en comprendre les mécanismes et à éclairer les différences observées. Ensemble, elles permettent de mieux apprécier la place des structures du tourisme social et solidaire dans le Grand Est, les contributions qu'elles apportent et les conditions nécessaires à la poursuite de leurs missions.

Cet avis vise à mieux définir le tourisme social et solidaire, à en préciser les caractéristiques et à montrer ce qui le distingue des autres formes de tourisme. Il met en évidence la manière dont ses structures articulent activité touristique, accès aux vacances, accompagnement des publics, projet éducatif, vie collective et utilité territoriale.

Il montre également que les bénéfices sociaux et éducatifs des séjours dépendent à la fois de la possibilité réelle de partir et des conditions dans lesquelles l'accueil est organisé. Le financement, le transport, l'information, la confiance, l'encadrement et l'adaptation aux besoins des participants déterminent ainsi autant l'accès au séjour que la qualité de l'expérience vécue.

La première partie présente ainsi les caractéristiques du modèle, ses acteurs, ses formes de séjour, ses publics et sa place dans le Grand Est. La deuxième analyse sa contribution économique et territoriale. La troisième examine les conditions d'accès aux vacances ainsi que les bénéfices éducatifs et sociaux perçus. À partir de ces constats, la dernière partie formule des préconisations autour de trois axes : mieux connaître et faire reconnaître le secteur, conforter sa contribution économique et territoriale, et garantir l'accès effectif aux vacances et aux séjours collectifs.

⁵ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

⁶ UFCV : Union française des centres de vacances et de loisirs.

I. UN MODÈLE À CONNAÎTRE, UN SECTEUR À RECONNAÎTRE

1. Un modèle fondé sur des valeurs et des principes

Le tourisme social et solidaire demeure insuffisamment identifié, alors même que ses activités sont familières à une grande partie de la population. Les colonies de vacances, les classes de découverte, les villages de vacances associatifs, les auberges collectives, les séjours adaptés ⁷, les séjours de répit ⁸ ou encore les vacances familiales accompagnées font partie de son champ d'intervention. Pourtant, ces différentes formes de séjour sont rarement perçues comme les composantes d'un même modèle.

Ce constat ressort des auditions des structures et particulier celle de la Ligue de l'enseignement de l'Aube. Les familles déjà familières de ces structures identifient leur plus-value éducative, tandis que les nouveaux publics ne perçoivent pas toujours clairement la différence entre une offre relevant du tourisme social et solidaire et une autre offre touristique.

Ce déficit de connaissance a également été souligné dans le cadre de l'audition de l'universitaire Gilles Caire⁹. Les enquêtes sur les vacances produites par l'INSEE, qui permettaient de suivre les taux de départ de la population, ont cessé sous cette forme en 2004. S'agissant plus particulièrement des classes de découverte, le ministère de l'Éducation nationale ne publie plus de données officielles consolidées depuis le début des années 2000. Cette absence de statistiques sur le nombre de séjours, d'élèves concernés, de nuitées, de destinations ou de non-partants contribue à faire des classes de découverte un « continent oublié » sur le plan statistique.

Cette difficulté de connaissance tient également à la diversité des activités, des établissements, des statuts et des publics concernés. Elle tient aussi au fait que le tourisme social et solidaire se situe à la croisée de plusieurs politiques publiques : tourisme, jeunesse, éducation, action sociale, handicap, vieillissement, santé, culture, sport, environnement, aménagement du territoire et économie sociale et solidaire. Il ne relève donc ni exclusivement de la politique touristique, ni uniquement de la politique sociale ou éducative.

⁷ Les séjours adaptés sont des séjours de vacances destinés aux personnes en situation de handicap, dont les conditions d'accueil, l'encadrement, l'organisation de la vie quotidienne et les activités sont ajustés à leurs besoins spécifiques.

⁸ Les séjours de répit accueillent notamment des personnes aidantes et aidées dans un même cadre, en alternant des temps communs et des temps différenciés. Ils permettent aux aidants de bénéficier d'un temps de respiration, tout en maintenant des moments partagés avec la personne accompagnée.

⁹ Maître de conférences HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) de Sciences économiques, agrégé de Sciences sociales à l'université de Poitiers.

Pour comprendre ce modèle, il convient de ne pas partir seulement de la nature de l'hébergement ou du séjour proposé. Un centre de vacances, une auberge collective ou un village de vacances n'appartient pas automatiquement au tourisme social et solidaire du seul fait de sa forme, de son organisation matérielle ou de son appellation. Il en relève lorsque son activité poursuit une finalité sociale et éducative, favorise l'accès aux vacances du plus grand nombre et organise les séjours selon des principes de solidarité, d'égalité et de participation. L'appartenance au secteur ne dépend donc pas uniquement d'une catégorie administrative ou d'un statut juridique, mais avant tout des objectifs poursuivis et des modalités concrètes d'accueil et d'accompagnement des publics.

Le tourisme social et solidaire est ainsi un tourisme de projet. Il vise à permettre le départ du plus grand nombre, à faire des vacances un temps d'émancipation, de découverte et de rencontre, et à créer les conditions d'une expérience collective accessible à des publics diversifiés. Sa spécificité ne réside donc pas uniquement dans le fait de proposer un hébergement à un tarif modéré. Elle tient au projet social et éducatif qui accompagne cet hébergement, à l'attention portée aux personnes accueillies et à la volonté d'inscrire les séjours dans une perspective d'intérêt collectif.

Cette distinction est essentielle. Les opérateurs auditionnés insistent sur le fait qu'un séjour du tourisme social et solidaire ne saurait être réduit à une addition de prestations (un lit, des repas, un transport et une succession d'activités...). L'hébergement est le support d'une expérience humaine, éducative et sociale. Les activités ne constituent pas une fin en soi. Elles servent à créer de la confiance, à favoriser les rencontres par un brassage de tous les publics, à expérimenter la vie en groupe, à découvrir un territoire et à permettre à chacun de prendre part au séjour.

Cette première partie vise donc à expliciter les principes communs qui relient des acteurs et des formes d'accueil qui peuvent apparaître comme très diversifiés. Le tourisme social et solidaire repose sur une ambition de solidarité et d'égalité, sur un héritage et des pratiques d'éducation populaire, sur une pluralité d'opérateurs et d'établissements et, enfin, sur la volonté d'accueillir une grande diversité de publics.

a. Les principes de solidarité, d'égalité et d'éducation populaire

Le tourisme social et solidaire est d'abord fondé sur une conception des vacances comme un droit et comme un élément de la participation à la vie sociale. Cette approche se distingue d'une représentation des vacances comme une consommation facultative, réservée à celles et ceux qui disposent des ressources nécessaires pour accéder à une offre touristique.

L'audition de Gilles Caire rappelle que le droit au repos, aux loisirs, à l'éducation et à la participation à la vie culturelle est affirmé dans plusieurs textes internationaux et nationaux. La Déclaration universelle des droits de l'Homme reconnaît le droit au repos

et aux loisirs, tout en donnant à l'éducation une finalité large qui comprend l'épanouissement de la personne, la citoyenneté, la tolérance et la compréhension entre les peuples. La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît également le droit de l'enfant au repos, aux loisirs, aux activités récréatives, culturelles et artistiques. En France, le préambule de la Constitution de 1946 mentionne le droit au repos et aux loisirs, tandis que la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 fixe comme objectif l'égal accès de tous à la culture, aux sports, aux vacances et aux loisirs.

Ces références montrent que la question des vacances ne relève pas uniquement des choix individuels de consommation. Elle engage la société et les pouvoirs publics. L'absence de départ ne signifie pas seulement qu'une personne ou une famille renonce à une prestation touristique. Elle peut également signifier l'exclusion d'un temps social partagé, la privation d'expériences de découverte, et l'impossibilité de participer pleinement aux pratiques communes d'une société dans laquelle les vacances occupent une place importante.

Le principe d'égalité qui fonde le tourisme social et solidaire ne signifie toutefois pas que toutes les personnes doivent bénéficier d'un séjour identique ou être accueillies selon des modalités uniformes. L'égalité recherchée est une égalité réelle d'accès et de participation. Elle suppose de tenir compte des ressources, des contraintes et des besoins de chacun. Elle peut donc nécessiter des tarifs différenciés, des aides financières, une médiation avec les familles, une adaptation de l'hébergement, un encadrement renforcé et adapté ou un accompagnement spécifique avant, pendant et après le séjour.

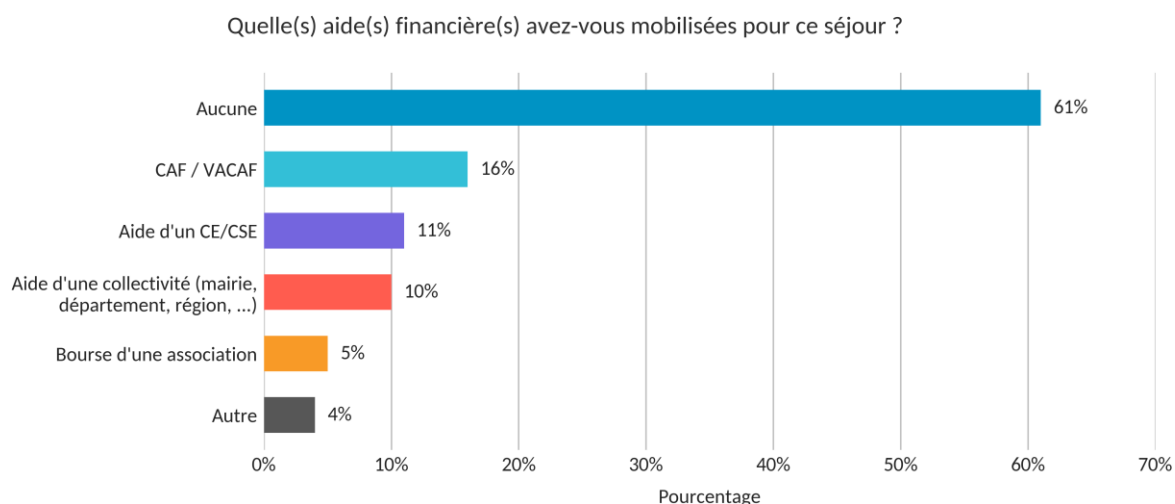
Cette conception conduit à distinguer l'égalité formelle de l'égalité effective. La seule existence d'une offre de séjour ne suffit pas à garantir l'accès aux vacances. Encore faut-il que les familles en connaissent l'existence, qu'elles puissent en comprendre les modalités, qu'elles aient confiance dans l'organisateur, qu'elles disposent d'une solution de transport, qu'elles puissent financer le reste à charge et que les besoins particuliers de la personne accueillie soient pris en compte. L'égalité d'accès suppose donc une action sur l'ensemble de ces dimensions, et une intention de solidarité affirmée.

Cette solidarité s'exprime d'abord dans les mécanismes permettant de réduire les obstacles financiers au départ. Les opérateurs du tourisme social et solidaire mobilisent ou articulent de nombreux dispositifs : aides des caisses d'allocations familiales, dispositifs de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, interventions des collectivités territoriales, participations des comités sociaux et économiques¹⁰, fonds

¹⁰ Anciennement comités d'entreprises

associatifs de solidarité, soutiens des communes, aides liées à la politique de la ville ou encore partenariats avec des fondations et des mécènes.

Cette pluralité de financements témoigne de la mobilisation de nombreux acteurs, mais elle révèle aussi la fragmentation du système. L'enquête¹¹ menée par le CESER auprès des familles ayant bénéficié pour leurs enfants de séjours dans une structure du tourisme social et solidaire montre que 61 % des familles interrogées n'ont mobilisé aucune aide financière pour le séjour étudié.



Cette proportion demeure particulièrement importante parmi les foyers disposant de revenus modestes¹². La solidarité ne peut donc être appréciée au seul regard du nombre de dispositifs existants : elle doit également l'être en fonction de leur lisibilité, de leur accessibilité, du montant des aides et de leur capacité réelle à déclencher un départ.

Cette solidarité ne se limite pas non plus au financement. Elle se manifeste dans l'accompagnement des personnes qui ne disposent pas d'une familiarité préalable avec les séjours collectifs. L'enquête¹³ fait apparaître une transmission intergénérationnelle du départ : 85 % des parents ayant répondu à l'enquête étaient eux-mêmes partis en séjour collectif pendant leur enfance, et 77 % plusieurs fois.

Ce résultat, même s'il se fonde sur un panel de personnes interrogées relativement restreint, met malgré tout en évidence l'existence d'une culture familiale du départ. Les parents qui ont connu les colonies de vacances ou les classes de découverte sont plus susceptibles d'en comprendre le fonctionnement, d'en percevoir les bénéfices et de faire confiance aux équipes.

¹¹ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

¹² Cf. chiffres au paragraphe III.1.b)

¹³ Ibid.

À l'inverse, pour les familles qui n'ont jamais connu ces expériences, le premier départ peut représenter une rupture importante. Les inquiétudes rapportées dans le cadre des auditions menées, portent sur la séparation, la sécurité, le transport, le sommeil, l'alimentation, la toilette, l'encadrement ou encore l'absence de contacts quotidiens. Malgré une réglementation et un contrôle de l'Etat particulièrement sévères, les témoignages des enseignantes, opérateurs auditionnés et de la famille rencontrée montrent que la confiance se construit progressivement, grâce aux réunions de préparation, aux échanges directs avec les équipes, aux journées portes ouvertes, aux documents d'information, aux retours d'autres familles et à la possibilité de poser des questions concrètes.

L'enquête ¹⁴ confirme le caractère déterminant de cette phase de préparation. Les appréhensions sont sensiblement plus fortes chez les familles dont l'enfant part pour la première fois, alors que l'impact du séjour perçu après le retour est comparable à celui observé chez les enfants ayant déjà vécu une expérience collective. Les peurs se concentrent donc avant le séjour et s'estompent généralement après le séjour. La solidarité consiste ici à accompagner le passage entre l'intention et le départ effectif, en allant au-devant des familles et en ne réservant pas les séjours à celles qui en maîtrisent déjà les codes.

Cette solidarité s'exprime également dans la vie quotidienne des séjours. Les repas, les activités, les déplacements, le rangement, la préparation des chambres, les veillées et les temps de parole sont organisés de manière à favoriser l'entraide et la participation. Les règles communes ont vocation à permettre à chacun de trouver sa place. Elles ne visent pas seulement le bon fonctionnement de l'établissement : elles constituent un apprentissage de la responsabilité envers les autres.

La solidarité ne constitue donc pas seulement un principe affiché par les structures : elle se traduit concrètement dans l'organisation du séjour et dans les relations qui se nouent entre les participants. Lors des classes de découverte auditionnées, les élèves les plus âgés ont pu aider les plus jeunes pendant les repas ou dans les gestes de la vie quotidienne. Dans les colonies, les enfants apprennent à vivre avec des personnes qu'ils ne connaissent pas, à partager un espace et à tenir compte de rythmes ou d'habitudes différents. Dans certains établissements, la présence simultanée de classes, de groupes d'adultes ou de seniors peut également donner lieu à des rencontres intergénérationnelles.

Cette solidarité prend enfin une dimension collective et territoriale. Certains opérateurs, en particulier la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon en Haute Marne, visitée par le CESER dans le cadre de ce travail, cherchent à travailler avec des prestataires de

¹⁴ Ibid.

proximité, des associations, des producteurs et des collectivités. Ils contribuent au maintien d'emplois dans des territoires où les activités économiques peuvent être limitées. Ils peuvent mettre des locaux à disposition, participer à des événements ou accueillir des services utiles aux habitants. Cette dimension sera approfondie dans les parties consacrées à l'utilité économique et territoriale, mais elle fait déjà partie de la conception solidaire du modèle : le séjour ne doit pas être une enclave déconnectée de son environnement.

L'éducation populaire constitue également l'un des fondements majeurs du tourisme social et solidaire. Les acteurs auditionnés (l'ODCVL, les PEP Alsace, la Ligue de l'enseignement, l'UFCV ou encore plusieurs autres membres du réseau de l'UNAT) inscrivent explicitement leur action dans cet héritage. Les valeurs mentionnées sont notamment la laïcité, l'émancipation, l'égalité, la citoyenneté, la démocratie, la solidarité, la socialisation, l'engagement, le développement de l'esprit critique, l'ouverture aux autres et le respect de l'environnement.

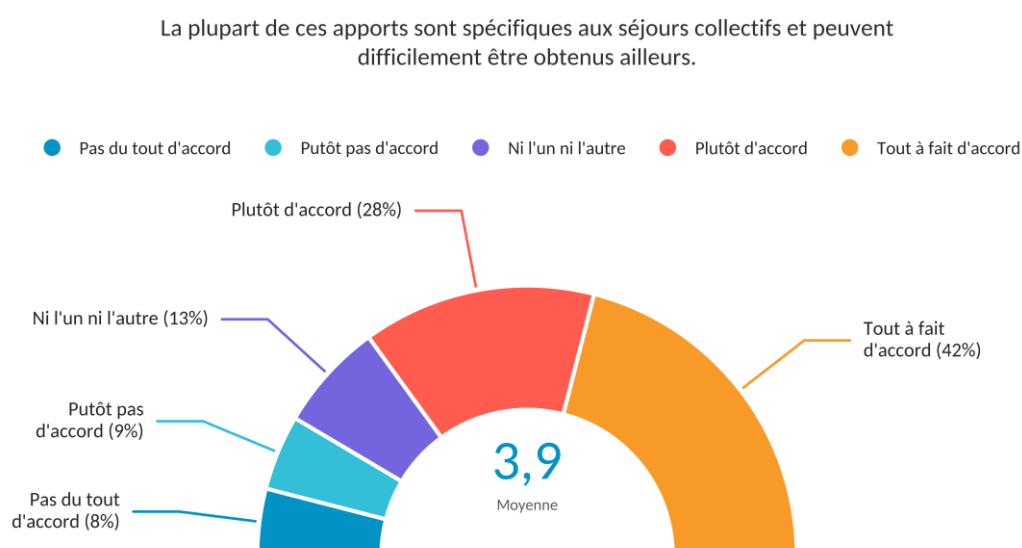
L'éducation populaire repose ici sur l'idée que l'éducation ne se limite ni à l'école ni à l'enfance. Elle se déploie dans différents temps de la vie, à travers l'expérience, l'action et la rencontre. Elle concerne les enfants et les jeunes, mais également les adultes, les familles, les seniors, les animateurs et les professionnels. Elle ne suppose pas seulement la transmission verticale d'un savoir. Elle vise à permettre aux personnes de participer, expérimenter, prendre des responsabilités et développer leur capacité à agir.

L'histoire du tourisme des jeunes est étroitement liée à cette conception. L'universitaire Gilles Caire rappelle que l'origine des auberges de jeunesse est associée aux pratiques d'un instituteur allemand, Richard Schirrmann¹⁵, qui organisait des sorties et des voyages avec ses élèves dans une logique d'école hors les murs. La création d'hébergements collectifs répondait ainsi à un projet pédagogique avant de constituer une activité touristique autonome. Les auberges de jeunesse ont ensuite porté une ambition internationale et pacifiste, en favorisant la rencontre entre des jeunes de différents pays et le refus des discriminations.

Les colonies de vacances et les classes de découverte s'inscrivent dans cette histoire où le déplacement, l'hébergement partagé et la vie collective sont conçus comme des moyens de (trans)formation. Le voyage permet de confronter les connaissances à l'expérience, de découvrir d'autres modes de vie et d'observer directement des territoires, des paysages et des milieux naturels. Il ouvre un espace éducatif différent de la famille et de l'école, sans se substituer à l'une ou à l'autre.

¹⁵ Richard Schirrmann (1874-1961) est un instituteur allemand à l'origine du mouvement des auberges de jeunesse. Il défendait une conception éducative du voyage, fondée sur la découverte, la vie collective et l'accès des jeunes à des hébergements abordables.

Dans cette perspective, le projet éducatif constitue la principale différence entre un séjour du tourisme social et solidaire et une « simple » prestation touristique. L'activité sportive, culturelle ou de pleine nature est un support. Elle peut permettre de dépasser une appréhension, de coopérer, de prendre confiance ou de découvrir un nouvel environnement. Le repas lui-même peut devenir un temps d'éducation à l'alimentation, de responsabilisation, de rencontre avec les personnels et d'apprentissage des règles collectives. Le rangement, le coucher ou la préparation des affaires participent à l'acquisition de l'autonomie. A ce sujet, l'enquête¹⁶ confirme le caractère unique du format proposé. En effet, 70 % des répondants estiment que la plupart des apports sont spécifiques au séjour collectif et peuvent difficilement être obtenus ailleurs.



Les temps informels occupent également une place essentielle. La valeur éducative d'un séjour ne se mesure pas seulement au nombre d'activités proposées. Elle réside aussi dans la durée partagée, les échanges entre participants, les temps de discussion et la capacité des équipes à accompagner ce qui se produit au sein du groupe. Plusieurs opérateurs organisent ainsi des forums, des bilans quotidiens ou des espaces d'expression adaptés à l'âge des participants. Les enfants peuvent y évoquer les activités, les relations dans le groupe, les difficultés ou les conflits rencontrés.

Ainsi, le séjour collectif avec hébergement peut être qualifié de « troisième temps éducatif », distinct à la fois de l'école et de la famille. Ce déplacement du cadre habituel ne profite pas seulement aux apprentissages programmés. Il modifie les positions au sein du groupe. Des élèves en difficulté dans la classe peuvent se révéler dans des

¹⁶ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

situations pratiques, sportives ou coopératives et ainsi retrouver estime de soi et confiance.

Les enseignants découvrent leurs élèves autrement et les élèves perçoivent différemment les adultes qui les accompagnent. Dans les classes de découverte auditionnées, cette connaissance réciproque nourrit ensuite le travail scolaire et peut renforcer durablement la cohésion du groupe, l'attention portée aux autres et les formes de solidarité entre élèves.

L'éducation populaire, au cœur des projets, implique également une posture professionnelle particulière. Les animateurs ne sont pas seulement des techniciens chargés de conduire des activités. Ils sont des facilitateurs de la vie collective, des interlocuteurs et des adultes de confiance. Leur rôle consiste à créer les conditions permettant à chacun de participer, à prévenir les exclusions, à réguler les conflits et à faire de l'expérience vécue un apprentissage. Les personnels de restauration, d'entretien ou d'accueil participent eux aussi à la relation avec les publics et à la qualité éducative du séjour.

Cette conception concerne également les jeunes animateurs. L'audition de la Ligue de l'enseignement de l'Aube souligne que l'encadrement d'un séjour peut constituer une première expérience d'engagement, de responsabilité et de découverte des métiers de l'éducation et du social. Le BAFA ¹⁷ n'est donc pas seulement une qualification permettant d'occuper un emploi temporaire. Il peut être une étape dans un parcours citoyen et professionnel, au cours duquel un jeune adulte apprend à travailler en équipe, à prendre en charge un collectif et à adapter son action aux besoins d'enfants venant de milieux différents.

Les enjeux environnementaux participent également de cette ambition éducative. Dans de nombreux centres, la découverte de la forêt, de la montagne, de l'eau, de la biodiversité ou des ressources locales est articulée à des pratiques concrètes : observation des milieux, réduction des déchets, alimentation, circuits courts, maîtrise de l'énergie et de l'eau. Ces engagements, au-delà des enjeux de gestion interne deviennent des supports d'éducation à l'écocitoyenneté et permettent de relier les apprentissages à l'expérience sensible d'un territoire.

Enfin, l'éducation populaire implique une certaine conception de la gouvernance et de l'économie. Le tourisme social et solidaire appartient au champ de l'économie sociale et solidaire. Ses opérateurs sont principalement des associations, des coopératives ou des mutuelles, même si la finalité et les pratiques doivent être prises en compte autant que

¹⁷ Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un diplôme non professionnel accessible dès 16 ans. Il permet d'encadrer, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en colonies de vacances ou accueils de loisirs.

le statut. L'UNAT, lors des auditions, le définit comme la branche « économie sociale » du tourisme, composée de structures non lucratives ou à lucrativité limitée.

La recherche d'un équilibre économique n'est pas absente du modèle. Les établissements doivent rémunérer leurs salariés, entretenir leurs bâtiments, respecter des normes exigeantes et investir dans leur rénovation. Ils évoluent en outre dans un environnement concurrentiel. La différence tient au fait que l'activité économique est mise au service d'une finalité sociale et éducative, et non de la maximisation du rendement financier.

La coopérative ODCVL illustre cette articulation. Initialement constituée sous forme associative, elle est devenue en 2012 une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) afin de consolider son modèle économique tout en préservant sa finalité sociale. Sa gouvernance associe plusieurs collèges, dont celui des salariés, et les sociétaires peuvent participer aux orientations de la structure. Cet exemple montre que le tourisme social et solidaire n'est pas figé dans une seule forme juridique. Il peut faire évoluer ses modes d'organisation à condition de maintenir la primauté du projet, la participation des parties prenantes, et la recherche d'une utilité collective.

Ce mode de gouvernance ne constitue pas une simple modalité de gestion. Il traduit la volonté d'associer les parties prenantes au projet et de préserver l'autonomie de la structure. Cet apport doit toutefois être mis en regard de l'érosion du bénévolat signalée par plusieurs auditionnés, ainsi que de la difficulté à renouveler un engagement longtemps fondé sur une culture militante de l'éducation populaire.

Le modèle est donc traversé par une exigence permanente : réussir à concilier les objectifs de solidarité, d'égalité d'accès, d'ambition éducative et les contraintes économiques. Cette articulation constitue sa richesse, mais aussi sa fragilité révélatrice d'une tension constitutive du secteur entre logique économique et utilité sociale. Lorsque les structures sont contraintes d'augmenter fortement leurs tarifs, de réduire leur accompagnement ou de se transformer en simples prestataires de location, c'est le sens même du projet qui peut être remis en cause. Reconnaître le secteur suppose par conséquent de ne pas évaluer ses établissements uniquement à partir du prix de la nuitée, du niveau de confort ou du chiffre d'affaires. Leur contribution doit aussi être appréciée au regard de la qualité du projet, des publics accueillis et de l'utilité sociale produite.

Dans une offre touristique marchande, l'objectif peut être de privilégier la recherche de la rentabilité. Dans le tourisme social et solidaire, l'activité est pensée comme un moyen au service d'un projet éducatif, social et territorial, et les dépenses sont aussi priorisées auprès des prestataires et acteurs locaux. Les structures doivent néanmoins équilibrer leur exploitation dans les mêmes environnements concurrentiels, bancaires et réglementaires que les opérateurs lucratifs. Cette concurrence est dès lors

asymétrique : elle compare des prix ou des niveaux de confort sans toujours valoriser le projet, l'accompagnement, la mixité et les retombées collectives produits par le secteur.

b. Les acteurs, les établissements et les formes de séjours

Le tourisme social et solidaire ne constitue pas un ensemble homogène. Il rassemble des organisations de tailles, histoire et statuts différents, qui interviennent dans des champs variés. Cette diversité peut rendre le secteur difficile à appréhender, mais elle lui permet également de répondre à une pluralité de besoins.

L'UNAT Grand Est joue le rôle de tête de réseau du tourisme social et solidaire et travaille en complémentarité avec l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire. Elle représente, accompagne et fédère des hébergeurs, des organisateurs de voyages, des structures de loisirs, des villages de vacances, des centres de vacances, des auberges collectives, des associations, des mutuelles et des coopératives. Son action se déploie à la fois auprès des opérateurs, pour structurer et développer l'offre, et auprès des pouvoirs publics, pour contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques sociales du tourisme.

Les acteurs directement chargés de l'organisation et de l'accueil sont principalement issus de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Les auditions ont notamment permis d'entendre une coopérative, ODCVL, des associations telles que les PEP Alsace et la Ligue de l'enseignement, ainsi que l'UFCV à travers son action en faveur de l'inclusion. Certaines structures sont à la fois propriétaires ou gestionnaires d'établissements et organisatrices de séjours. D'autres organisent des séjours dans des établissements appartenant à des collectivités ou à des partenaires. Certaines accueillent enfin des groupes qui disposent de leur propre encadrement et de leur propre projet.

Le secteur ne peut donc être réduit à la seule gestion de centres. Les opérateurs interviennent dans la conception pédagogique, la commercialisation des séjours, l'accompagnement des familles, la formation des animateurs, l'organisation du transport, l'accueil et la restauration, la mise en relation avec les prestataires locaux ou encore la recherche d'aides financières. La réalisation d'un séjour repose donc souvent sur une chaîne de coopération.

Aux côtés des opérateurs, cette chaîne de coopération associe les établissements scolaires, les enseignants, les collectivités territoriales, les caisses d'allocations familiales, les services de l'État, les comités sociaux économiques, les associations, les établissements médico-sociaux, les travailleurs sociaux ou encore les pôles ressources

handicap ¹⁸. Les familles et les personnes accueillies sont également des parties prenantes essentielles du projet.

Pour les classes de découverte, les enseignants demeurent les porteurs du projet pédagogique. L'établissement d'accueil l'accompagne dans sa mise en œuvre, propose des activités et assure une partie de la vie quotidienne, mais le séjour s'inscrit dans le projet de la classe et de l'école. Les auditions des écoles d'Habsheim et de Zellwiller illustrent l'importance de cette préparation conjointe. Les enseignantes ont construit leurs séjours en lien avec des objectifs d'écocitoyenneté, de découverte de la nature, de cohésion de classe et d'apprentissage de la vie collective. Les équipes des centres ont ensuite adapté les activités, les temps de vie et l'organisation aux besoins des élèves.

Dans les colonies de vacances, l'organisateur porte directement un projet éducatif qui est décliné en projet pédagogique par les équipes. Les familles choisissent une destination et des activités, mais elles confient surtout leur enfant à une organisation, à un collectif d'adultes et à un cadre de vie. La réputation de la structure, la qualité de l'encadrement, les modalités du transport, les taux d'encadrement, les qualifications des équipes et la possibilité de dialoguer avec l'organisateur sont déterminants.

Pour les séjours adaptés ou inclusifs, la préparation mobilise fréquemment d'autres acteurs. Le pôle Handiloisirs 54, par exemple, auditionné dans le cadre de ce travail, accompagne les familles dans l'évaluation des besoins de l'enfant, la recherche d'un séjour compatible, la mobilisation des financements et, lorsque cela est nécessaire, le renforcement de l'encadrement. Il assure une fonction d'interface entre la famille, l'organisateur, les partenaires financiers et les solutions spécialisées.

Les établissements eux-mêmes présentent une grande diversité. Le champ comprend des centres de vacances, des villages de vacances, des auberges collectives ou auberges de jeunesse, des gîtes associatifs, des campings, des hôtels associatifs, des bases de loisirs et des centres d'éducation à l'environnement. Des lieux culturels ou de loisirs gérés par des structures non lucratives peuvent également relever du tourisme social et solidaire.

Cette pluralité ne signifie pas l'absence de caractéristiques communes. Une part importante des établissements est conçue pour l'accueil collectif. Ils disposent de chambres ou de dortoirs, d'espaces de restauration, de salles d'activités et d'espaces communs permettant la rencontre entre les groupes. Leur organisation matérielle vise à rendre possible une vie partagée sur plusieurs jours.

¹⁸ Les Pôles ressources handicap (PRH) sont des dispositifs départementaux, soutenus notamment par les Caisses d'allocations familiales (Caf), qui accompagnent les familles et les professionnels afin de favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures de droit commun, notamment les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant.

Chez ODCVL, les établissements sont explicitement pensés comme des lieux de vie et non comme de simples lieux d'hébergement. Les salles communes, les espaces de restauration ouverts, les jeux et les lieux de convivialité sont organisés pour favoriser les échanges. L'absence de télévision dans les chambres, y compris lors de l'accueil de seniors, traduit la volonté de privilégier la participation à la vie collective. Le confort n'est pas négligé, mais il n'a pas pour fonction d'isoler les personnes les unes des autres.

Les centres des PEP Alsace présentent pour leur part des configurations adaptées à des publics et à des projets différents. La Roche, à Stosswihr, peut notamment accueillir de jeunes enfants grâce à des espaces aménagés pour les maternelles. La Chaume, à Orbey, associe hébergement, activités sportives et espaces de convivialité. La Renardière, à Aubure, accueille principalement des classes dans un environnement naturel propice aux activités pédagogiques. La complémentarité de ces équipements permet à l'association de proposer plusieurs types de séjours sur une grande partie de l'année.

Au-delà des infrastructures, la présence d'équipes qualifiées constitue un élément déterminant. Les établissements disposent de personnels de direction, d'animation, de restauration, d'entretien et d'administration. Certains recourent à des éducateurs sportifs ou à des intervenants extérieurs. Les structures s'appuient également sur les compétences disponibles dans les territoires : accompagnateurs en montagne, professionnels des activités de pleine nature, associations culturelles et sportives, artisans, producteurs ou équipements publics.

Les formes de séjour sont tout aussi diversifiées. Les colonies de vacances accueillent des enfants et des adolescents pendant les vacances scolaires, pour des durées variables et autour de projets sportifs, culturels, scientifiques, artistiques ou environnementaux. Les classes de découverte permettent à des élèves, de la maternelle au lycée, de partir avec leurs enseignants afin de conduire un projet pédagogique hors de l'école. Ces deux formes historiques demeurent centrales, mais elles ne résument pas l'activité du secteur.

Les villages de vacances et certains centres accueillent des familles, en pension complète, en demi-pension ou dans des hébergements autonomes. L'animation, les activités communes et la présence d'équipes différencient ces offres d'une simple location touristique. Elles peuvent permettre aux familles de découvrir un territoire, de rencontrer d'autres vacanciers et de bénéficier d'un cadre sécurisant.

Les structures accueillent aussi des groupes constitués : associations, clubs sportifs, centres sociaux, établissements médico-sociaux, groupes de formation, randonneurs, chorales, regroupements familiaux ou séminaires. Dans ces situations, l'établissement peut fournir l'hébergement et la restauration, mais également accompagner le groupe dans la conception de son programme et dans la découverte du territoire.

Les séjours pour adultes et seniors prennent une place croissante. Ils répondent à des objectifs de vacances, de prévention de l'isolement, de découverte touristique ou de maintien du lien social. Par exemple, on peut citer le dispositif « senior en vacances » porté par l'ANCV et qui permet notamment d'organiser des séjours à destination des personnes âgées qui disposent de ressources limitées ou qui partent peu.

Les séjours de répit, quant à eux, sont plutôt destinés aux aidants, aux personnes aidées, aux familles confrontées au handicap ou à la maladie et, dans certains cas, aux jeunes aidants. Ils peuvent associer des temps communs et des temps différenciés, afin de permettre à chacun de profiter du séjour tout en offrant un temps de respiration aux aidants. Ces formes d'accueil montrent que la fonction sociale du tourisme ne se limite pas à l'accès à une destination : elle peut aussi contribuer à soutenir les équilibres familiaux.

Les vacances adaptées organisées et les séjours spécifiquement conçus pour des personnes en situation de handicap constituent un autre champ d'intervention. En complément de leurs autres activités, les structures généralistes peuvent accueillir des personnes handicapées dans des séjours ordinaires, lorsque les conditions d'accessibilité, d'accompagnement et de sécurité sont réunies. Les deux approches ne doivent pas être opposées. L'inclusion dans un séjour ordinaire peut être recherchée, mais une orientation vers une offre adaptée peut être préférable lorsque les besoins de la personne ne peuvent être correctement satisfaits dans le cadre choisi.

Les établissements accueillent également des formations, en particulier des sessions BAFA, ainsi que des activités périscolaires ou des événements associatifs. Cette diversité contribue à leur ouverture au-delà des seules vacances d'été. Elle permet de faire vivre les lieux pendant les périodes scolaires, les week-ends et les saisons intermédiaires.

L'UNAT souligne qu'il n'existe pratiquement plus d'établissement ayant une mono-activité. Un centre de vacances ne peut plus fonctionner exclusivement avec des colonies, une auberge collective n'accueille plus seulement des jeunes, un village de vacances ne reçoit plus uniquement des familles. La diversification des publics et des usages est devenue une condition de l'équilibre économique.

Cette évolution peut renforcer l'utilité des établissements, en favorisant la rencontre entre les générations et en assurant une présence sur les territoires pendant une grande partie de l'année. Elle comporte cependant un risque de dilution du projet. Lorsque la location de locaux ou l'accueil d'une clientèle touristique classique prennent une place excessive, la structure peut progressivement perdre sa fonction éducative et sociale. Elle peut aussi être confrontée à une fiscalisation croissante ou à un éloignement des bénévoles historiquement engagés dans le départ des enfants.

La diversification ne doit donc pas conduire à confondre le tourisme social et solidaire avec d'autres offres touristiques collectives. L'accueil de groupes n'est pas, en lui-même, un critère suffisant. Ce qui importe est la manière dont l'établissement organise cet accueil, accompagne les projets, favorise les rencontres, entretient ses relations avec le territoire et maintient l'accès de publics qui ne pourraient pas toujours partir dans les conditions ordinaires du marché.

La reconnaissance du secteur suppose ainsi de prendre en considération l'ensemble de son écosystème. Les opérateurs ne sont pas de simples hébergeurs, les enseignants ne sont pas de simples clients, les animateurs ne sont pas de simples accompagnateurs d'activités et les dispositifs d'aide ne sont pas de simples réductions tarifaires. Chacun participe, à son niveau, à la réalisation d'un projet de vacances, d'éducation et de rencontre.

c. La diversité des publics accueillis

Contrairement à une idée reçue, le tourisme social et solidaire n'est pas un tourisme destiné exclusivement aux personnes pauvres ou aux publics relevant de l'action sociale. Cette représentation est réductrice. Comme l'a souligné l'UNAT Grand Est, l'ambition du secteur est celle d'un « tourisme pour tous », et non celle d'un tourisme réservé à une catégorie particulière de la population.

Cette ambition universaliste ne signifie pas que les inégalités doivent être ignorées. Au contraire, le modèle reconnaît que certaines personnes rencontrent davantage d'obstacles que d'autres et qu'elles doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé. Mais les personnes aidées n'ont pas vocation à être accueillies dans des circuits séparés du reste de la population. L'un des objectifs du tourisme social et solidaire est précisément de permettre la rencontre entre des personnes qui n'ont ni les mêmes ressources, ni les mêmes origines, ni les mêmes habitudes de vacances et donc de favoriser toutes les formes de mixité.

Les enfants et les adolescents constituent les publics historiquement les plus visibles. Ils sont accueillis dans les colonies de vacances, les classes de découverte, les séjours sportifs, culturels, linguistiques ou environnementaux. Les structures interviennent de la maternelle jusqu'aux jeunes adultes, en adaptant les hébergements, l'encadrement, les activités et les rythmes à l'âge des participants.

Les jeunes enfants peuvent vivre leur première nuit hors du domicile familial dans le cadre d'une classe de découverte ou d'un séjour court. Pour les adolescents, le séjour représente souvent une expérience plus importante de séparation, de prise de responsabilités et de participation aux décisions collectives. Certains séjours sont choisis en fonction d'une activité particulière, mais les auditions montrent que la relation

au groupe, aux animateurs et aux autres jeunes devient fréquemment la principale raison de revenir.

Les groupes scolaires occupent une place spécifique. Tous les élèves d'une même classe sont appelés à participer au séjour, quelles que soient leur origine sociale, leur familiarité avec les vacances ou les habitudes de leur famille. La classe de découverte peut donc constituer un outil d'égalité particulièrement puissant, à condition que les obstacles financiers, matériels et culturels soient effectivement levés.

Les auditions des écoles d'Habsheim (68) et de Zellwiller (67) montrent néanmoins que le départ de la totalité des élèves n'est jamais automatique. Les refus peuvent être liés au coût, aux inquiétudes des parents, ou aux besoins particuliers d'un enfant. Le projet collectif suppose alors un travail important d'information et de dialogue. Lorsqu'un ou plusieurs élèves ne partent pas, ils sont privés non seulement du séjour, mais aussi d'une expérience commune qui continuera à structurer la vie de la classe après le retour. Par ailleurs, l'absence de systématisation des classes de découverte implique que, selon les aléas de leur parcours scolaire, certains élèves ne bénéficient jamais de l'opportunité de participer à un voyage scolaire.

Les colonies de vacances reçoivent des enfants inscrits directement par leurs familles, mais aussi des enfants dont le séjour est en partie pris en charge par une collectivité, des associations ou des services sociaux. Un même séjour peut réunir des enfants issus de familles relativement aisées, des enfants dont le départ est fortement aidé ou des jeunes vivant dans des quartiers et des territoires différents.

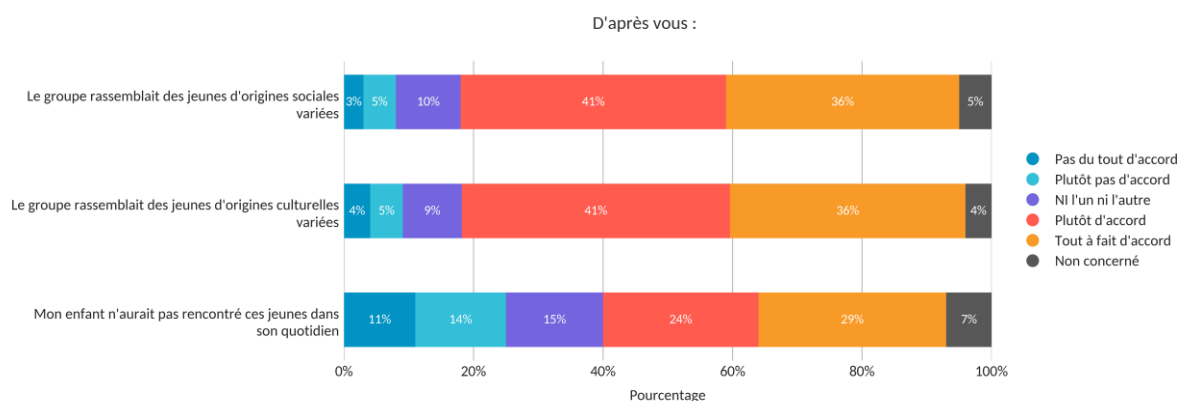
Parmi les publics accueillis figurent également des enfants et des jeunes relevant de dispositifs de protection, notamment de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse, et dont les parcours sont marqués par des ruptures. Leur présence rappelle que les séjours collectifs peuvent offrir un espace de respiration, de socialisation et de découverte particulièrement important pour des jeunes. Certains auditionnés alertent cependant sur la fragilisation de ces départs lorsque les financements dédiés diminuent. La vocation universelle du secteur dépend alors de sa capacité à maintenir la place de publics dont l'accès ne peut reposer sur le seul financement familial.

Les résultats de l'enquête¹⁹ confirment la perception des répondants sur cette fonction de brassage. Parmi les parents répondants, 77 % considèrent que le groupe de leur enfant était socialement varié et une proportion identique qu'il était culturellement varié.

¹⁹ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

Surtout, 53 % estiment que leur enfant a rencontré au cours du séjour des jeunes qu'il n'aurait pas rencontrés dans sa vie quotidienne.

Le séjour collectif élargit ainsi les espaces ordinaires de socialisation, souvent structurés par le lieu d'habitation, l'établissement scolaire, les activités pratiquées et le milieu social de la famille.



Cette mixité ne se limite pas à la situation économique. Elle peut être sociale, culturelle, territoriale, générationnelle, liée à l'origine, au genre ou aux parcours de vie. La Ligue de l'enseignement de l'Aube souligne par exemple l'attention portée aux inégalités entre les filles et les garçons dans les jeux, les activités et les tâches quotidiennes. Les équipes interviennent lorsque certains enfants considèrent qu'une activité serait réservée à un sexe ou lorsqu'un groupe tend à exclure certains participants.

La mixité constitue néanmoins un objectif à construire et non une conséquence mécanique de l'accueil collectif. Plusieurs groupes peuvent partager un établissement sans réellement se rencontrer. Des participants peuvent se regrouper selon leurs affinités ou leurs appartenances antérieures. Certaines organisations peuvent également demander que leur groupe reste séparé des autres publics. La composition sociale d'un séjour dépend enfin des politiques tarifaires, des circuits d'inscription et des aides mobilisées.

Le ciblage trop étroit de certaines aides peut paradoxalement fragiliser la mixité. Lorsque seuls les ménages les plus pauvres bénéficient d'un soutien, tandis que les familles modestes ou moyennes ne peuvent assumer le prix total, les séjours risquent de se polariser entre publics fortement aidés et familles disposant de ressources élevées. Des dispositifs fondés sur le quotient familial et des tarifications progressives peuvent contribuer à maintenir une plus grande diversité.

Le tourisme social et solidaire s'adresse également aux familles. Les villages de vacances et les établissements associatifs peuvent accueillir des familles de configurations diverses : couples avec enfants, familles monoparentales, familles

nombreuses, grands-parents accompagnés de leurs petits-enfants ou familles confrontées à une situation sociale difficile.

La fonction de répit est également importante. Dans l'enquête, 67 % des parents citent le répit parmi leurs motivations à inscrire leur enfant à un séjour, même si les motivations liées à la sociabilité et à la découverte arrivent en tête. Le départ de l'enfant peut offrir aux parents un temps de respiration, particulièrement précieux en cas de monoparentalité, de difficultés familiales, de maladie ou de handicap.

Cette fonction est encore plus explicite dans les séjours destinés aux aidants et aux personnes aidées. Les PEP Alsace proposent par exemple des séjours de répit pour les familles, les personnes âgées et les jeunes aidants. Ces séjours reconnaissent que les vacances peuvent répondre simultanément au besoin de la personne accompagnée de vivre une expérience nouvelle et au besoin de l'aidant de disposer d'un temps pour lui-même.

Les adultes et les seniors constituent un autre ensemble de publics. Des séjours sont organisés pour des groupes associatifs, des personnes isolées ou des seniors bénéficiant de programmes d'aide au départ. Dans ce cadre, le tourisme social et solidaire contribue à prévenir l'isolement et à maintenir la participation à la vie sociale.

L'inclusion constitue un principe largement partagé par le secteur, mais sa mise en œuvre suppose des moyens. Le travail présenté par Handiloisirs 54 montre que chaque situation doit être évaluée à partir des envies de l'enfant, de ses besoins, du type de séjour, des caractéristiques des infrastructures, de la capacité de l'équipe et des possibilités d'encadrement. Pour certains enfants, une adaptation légère et une préparation attentive suffisent. Pour d'autres, un animateur supplémentaire est nécessaire pour les gestes de la vie quotidienne, les déplacements, les relations dans le groupe ou la gestion de la fatigue.

L'inclusion ne peut donc pas se résumer à l'acceptation d'une inscription. Elle implique de garantir une qualité d'expérience comparable et de permettre à la personne de participer pleinement aux activités et à la vie collective. Lorsque ces conditions ne peuvent être réunies, une orientation vers des vacances adaptées, un séjour de répit ou une autre forme d'accueil peut être nécessaire.

Dans ce contexte, les résultats de l'enquête constituent un signal qui mérite attention, sans toutefois pouvoir être généralisé compte tenu du faible nombre de répondants concernés²⁰. Ainsi, les 39 familles ayant déclaré que leur enfant était en situation de handicap font état d'un impact global et d'un niveau de satisfaction inférieurs à ceux observés dans le reste de l'échantillon. Les écarts concernent notamment les amitiés

²⁰ Les résultats issus de faibles effectifs doivent en effet être interprétés avec prudence et comme l'expression d'une tendance plutôt que comme une conclusion généralisable.

nouées, la coopération et la confiance en soi. Ces résultats ne remettent pas en cause le principe de l'inclusion, mais suggèrent que l'accès formel au séjour ne suffit pas toujours à garantir une expérience pleinement équivalente.

Par ailleurs, 46 % des parents interrogés ne savent pas si le groupe accueillait un enfant en situation de handicap. Cette faible visibilité peut être interprétée positivement, lorsque l'inclusion se déroule sans stigmatisation. Elle peut aussi révéler que la dimension inclusive du projet reste insuffisamment explicitée et évaluée. L'enjeu est de trouver un équilibre entre la nécessaire discrétion sur la situation individuelle des participants et la valorisation des engagements pris par les structures.

La diversité concerne enfin les personnes qui participent à l'organisation même des séjours. Les jeunes animateurs, les salariés permanents, les bénévoles, les enseignants, les travailleurs sociaux et les intervenants locaux appartiennent à des générations et à des univers professionnels différents. Le séjour crée un espace de coopération entre ces acteurs. Les personnels techniques, parfois peu visibles, participent eux aussi à l'accueil et peuvent transmettre des savoir-faire, faire découvrir des produits ou expliquer le fonctionnement de l'établissement.

Cette diversité constitue une richesse du modèle, mais elle ne doit pas masquer l'existence de publics encore éloignés des séjours. L'enquête porte uniquement sur des familles dont l'enfant est effectivement parti. Elle ne permet donc pas de connaître directement les personnes qui renoncent, qui ignorent l'existence des aides ou qui ne se projettent pas dans un séjour collectif. De même, la forte proportion de parents ayant eux-mêmes connu ces expériences montre que le tourisme social et solidaire peine encore à atteindre toutes les familles de manière égale.

Les auditions signalent enfin l'apparition ou le renforcement d'un frein qui ne relève ni directement du revenu ni de l'offre disponible : le souhait de certains enfants de ne pas partir. Ce repli est associé par les acteurs aux conséquences de la crise sanitaire, à une moindre habitude de la vie collective, à la peur de l'inconnu ou à des pratiques de loisirs plus domestiques et numériques. À l'inverse, la fréquentation « plus jeune » d'une crèche, d'un accueil de loisirs, d'un club ou d'autres espaces collectifs facilite l'acceptation du séjour. Cette évolution confirme que la diversité des publics doit aussi être envisagée au regard de leur familiarité très inégale avec la séparation, le groupe et la mobilité.

Le principe de « tourisme pour tous » doit ainsi être compris comme un objectif à poursuivre et non comme une situation déjà acquise. Des inégalités demeurent selon les revenus, les territoires, la familiarité avec les séjours collectifs, la situation familiale, l'état de santé ou le handicap.

La spécificité du tourisme social et solidaire est précisément de ne pas considérer ces obstacles comme extérieurs à son activité. Là où certains opérateurs touristiques pourraient limiter leur intervention à la mise sur le marché d'une offre, les acteurs du tourisme social et solidaire cherchent, en première intention, à agir sur les conditions de la demande : information, accompagnement, tarification, aides, transport, adaptation et médiation. Cette fonction est constitutive du modèle.

Ainsi, la diversité des publics n'est pas seulement un constat. Elle est un principe d'action. Elle suppose de faire coexister des personnes différentes dans un même cadre, d'empêcher que les inégalités de ressources ne se transforment en exclusions, de prévoir les adaptations nécessaires et de construire des règles communes. Le séjour devient alors un espace dans lequel peut s'expérimenter une société plus inclusive, à une échelle concrète et quotidienne.

En synthèse

Le tourisme social et solidaire peut donc être défini comme un modèle touristique relevant de l'économie sociale et solidaire, dont l'activité économique est subordonnée à une finalité d'accès aux vacances, d'éducation, de rencontre et d'utilité collective. Il rassemble des associations, des coopératives, des mutuelles, des réseaux, des établissements scolaires, des collectivités, des organismes sociaux et de nombreux partenaires. Il s'appuie sur une grande diversité d'hébergements et de formes de séjour, mais trouve son unité dans le projet qui donne sens à l'accueil.

Son ambition est de rendre effectif le droit aux vacances et aux loisirs, sans constituer pour autant un tourisme séparé ou réservé aux seuls publics fragiles. Il privilégie au contraire une approche fondée sur un engagement durable et responsable, favorisant la rencontre et la mixité entre des enfants, des jeunes, des familles, des adultes, des seniors et des personnes ayant des besoins ou des situations de vie variés.

La reconnaissance de ce modèle exige donc un changement de regard. Le secteur ne peut être apprécié seulement à travers ses capacités d'hébergement, sa fréquentation ou ses résultats financiers. Il doit également être reconnu pour sa manière de concevoir les vacances, pour la qualité de son accompagnement et pour les principes qu'il met en pratique. Cette reconnaissance est le préalable nécessaire à l'analyse de sa place dans le Grand Est et de ses contributions économiques, territoriales, sociales et éducatives.

2. Un secteur structurant dans le Grand Est

Le tourisme social et solidaire occupe dans le paysage touristique du Grand Est une place que sa diversité rend peu lisible, mais que les chiffres établissent. Le secteur dispose dans le Grand Est d'un parc d'hébergements important, d'une présence historique dans les espaces ruraux et de moyenne montagne, d'activités réparties sur une large partie de l'année et d'emplois qui ne peuvent être délocalisés.

Il constitue à la fois une capacité d'accueil touristique, une infrastructure éducative et sociale ainsi qu'un réseau d'acteurs économiques implantés dans les territoires.

Cette importance reste pourtant difficile à mesurer avec précision. Les auditions soulignent l'absence de données nationales consolidées sur les départs en séjours collectifs depuis 2002, ainsi que le caractère longtemps fragmenté des informations disponibles selon les catégories d'établissements, les agréments, les financeurs et les publics.

À l'échelle d'observation nationale, le Grand Est occupe une place singulière dans le tourisme social et solidaire. Selon la consolidation réalisée par l'UNAT nationale²¹ avec l'appui des UNAT régionales, sur un périmètre commun couvrant les adhérents et partenaires recensés, la région compte 286 hébergements, soit près de 17 % des établissements identifiés en France, et se situe au deuxième rang derrière Auvergne-Rhône-Alpes.

Sa capacité d'accueil atteint 20 866 lits, soit 8,3 % du total national, ce qui traduit un maillage composé de nombreuses structures de taille relativement modeste : 73 lits en moyenne par établissement, contre environ 147 à l'échelle nationale. Leur activité représente néanmoins 1,79 M de nuitées, 1 449 emplois en équivalent temps plein et 141,8 M€ de chiffre d'affaires, soit respectivement 8 %, 10 % et un peu plus de 9 % des résultats nationaux.

Le Grand Est se distingue également par le poids du secteur dans son offre touristique, les hébergements recensés représentant près de 10 % des lits marchands collectifs de la région, contre environ 5 % à l'échelle française. Ces données, qui ne couvrent pas toute l'offre détenue notamment par les collectivités et les comités sociaux et économiques, mettent néanmoins en évidence un secteur particulièrement dense et un maillage territorial étendu, notamment dans le massif des Vosges.

À l'échelle d'observation régionale, le périmètre élargi d'analyse de l'UNAT Grand Est²² permet d'apprécier plus complètement le poids du tourisme social et solidaire. Son recensement porte sur les structures régionales référencées, qu'elles soient ou non adhérentes à l'UNAT. Il dénombre ainsi, pour 2024, 299 hébergeurs touristiques représentant 25 063 lits, ainsi que 750 000 vacanciers et 2,7 M de nuitées. L'activité correspond à 1 800 emplois en équivalent temps plein, 159 M€ de chiffre d'affaires touristique et 65 M€ de masse salariale.

Plus élevées que celles issues de la consolidation nationale, ces données s'expliquent par un champ d'observation plus large. Elles constituent donc la référence la plus

²¹ Union nationale des associations de tourisme et de plein air, *Mémento de l'UNAT. Tous les chiffres clés du tourisme social et solidaire*, données 2024.

²² UNAT Grand Est, Synthèse Chiffres clés 2024.

adaptée pour décrire le poids global du secteur dans le Grand Est, tandis que les données nationales doivent être privilégiées pour comparer la région aux autres territoires français.

a. L'implantation et les capacités d'accueil

L'offre régionale se caractérise par la diversité de ses formes d'hébergement²³. La cartographie recense 81 centres de vacances, 80 refuges et 55 gîtes, soit 216 établissements pour ces trois seules catégories. Elle comprend également 18 auberges de jeunesse, 16 maisons familiales, 13 villages de vacances, 9 campings, 7 centres sportifs, 4 hôtels ou résidences et 3 centres internationaux de séjour.

Type d'hébergement	Établissements	Part des lits
Centres de vacances	81	30,6 %
Refuges	80	13,3 %
Gîtes	55	8,4 %
Auberges de jeunesse	18	7,7 %
Maisons familiales	16	5,4 %
Villages de vacances	13	13,6 %
Campings	9	12,8 %
Centres sportifs	7	2,5 %
Hôtels et résidences	4	2,1 %
Centres internationaux de séjour	3	3,6 %

L'appréciation de la capacité du parc suppose de mettre en regard le nombre d'établissements et le volume de lits qu'ils proposent. Les centres de vacances représentent 30,6 % des lits et constituent la première composante de l'offre régionale. Les villages de vacances ne comptent que 13 établissements, mais regroupent 13,6 % des lits. Les campings représentent 12,8 % de la capacité et les refuges 13,3 %. À l'inverse, les gîtes sont nombreux mais de plus petite taille : ils rassemblent 8,4 % des lits. Le parc régional associe ainsi de grands équipements collectifs, capables d'accueillir des classes ou des groupes importants, et un maillage de petites unités davantage insérées dans des pratiques de séjour itinérant, familial ou de proximité.

La capacité d'accueil dépend également des équipements, des services et des moyens humains associés aux lits disponibles. Elle repose sur la présence de salles d'activités,

²³ Union nationale des associations de tourisme et de plein air, *Mémento de l'UNAT. Tous les chiffres clés du tourisme social et solidaire*, données 2024.

d'espaces communs, de locaux de restauration, d'équipements sportifs ou pédagogiques, de possibilités d'accueil des plus jeunes et de conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Elle suppose aussi l'obtention des agréments nécessaires, le respect des règles de sécurité, l'avis favorable des commissions compétentes et la mobilisation d'équipes suffisamment nombreuses et qualifiées. La capacité effectivement disponible résulte donc de la combinaison entre les locaux, les équipements, les services et l'encadrement.

L'implantation géographique^{24 25} est marquée par une forte présence dans le massif des Vosges et, plus largement, dans la partie orientale de la région. La montagne concentre de nombreux centres de vacances et refuges ; les gîtes et les maisons familiales contribuent au maillage des espaces ruraux, tandis que les agglomérations accueillent davantage d'auberges de jeunesse et de centres internationaux de séjour. Cette complémentarité permet de proposer des séjours de nature, des activités sportives, des accueils scolaires, des hébergements urbains et des découvertes patrimoniales.

Cette géographie tient à l'histoire des congés payés, des colonies de vacances et des mouvements d'éducation populaire, ainsi qu'à l'action des collectivités et des comités sociaux et économiques. Ces acteurs ont créé des centres dans des territoires de montagne, de forêt ou de nature afin de permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de changer de cadre de vie. Cette implantation correspond également aux ressources touristiques du Grand Est : massifs, lacs, forêts, espaces de moyenne montagne, patrimoine historique, mémoriel et culturel, itinéraires de randonnée et sites propices aux activités de pleine nature.

Si le massif des Vosges concentre une part importante de l'offre, le secteur est également implanté dans d'autres espaces du Grand Est. Les auditions mettent ainsi en évidence des établissements dans les territoires alsaciens, vosgiens, aubois et meurthe-et-mosellans, ainsi que des réseaux d'acteurs intervenant à l'échelle de plusieurs départements. Les structures peuvent être situées dans de petites communes éloignées des grands flux touristiques, à proximité de stations ou de villes moyennes, mais aussi dans les agglomérations. Elles contribuent ainsi à diffuser l'activité touristique au-delà des destinations les plus fréquentées.

Cette implantation étendue contribue à la place importante du tourisme social et solidaire dans l'offre régionale d'hébergement collectif, mise en évidence précédemment.

Une partie du patrimoine des structures appartient ou a historiquement appartenu à des associations, des coopératives, des mutuelles, des collectivités ou des comités sociaux

²⁴ Implantations des adhérents UNAT : <https://www.unat-grandest.com/hebergements-organismes/>

²⁵ Implantations des structures TSS : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1OF25ZncedqIT89Qm9mmvfdlqgWx_zjQ&usp=sharing

et économiques. Cette diversité de propriété et de gestion permet des formes de coopération variées, mais elle complexifie aussi l'observation du parc. Certains opérateurs sont propriétaires et exploitants ; d'autres assurent l'activité dans un bâtiment public ou accueillent des groupes organisés par des partenaires extérieurs. La pérennité de l'offre dépend donc à la fois de la solidité des exploitants et des choix patrimoniaux des propriétaires.

La présence de nombreux établissements de capacité moyenne ou petite constitue à la fois une force et une fragilité. Elle assure un maillage fin du territoire et favorise une relation étroite avec les acteurs locaux, mais elle limite parfois la possibilité des établissements à financer des travaux lourds. La rénovation énergétique, l'accessibilité, la sécurité, la modernisation des chambres et des espaces collectifs ou l'adaptation aux nouvelles attentes peuvent dépasser leurs capacités d'autofinancement. Le maintien de l'offre dépend alors de la mobilisation conjointe des propriétaires, des gestionnaires et des partenaires publics.

Les auditions signalent plusieurs formes de fragilisation du parc régional : cessions d'établissements, fermetures temporaires ou définitives et transformation de centres en hébergements touristiques d'un autre type. Parallèlement, la concentration des classes de découverte en mai et juin crée des tensions ponctuelles sur les capacités disponibles.

Lorsqu'un établissement ferme ou devient temporairement indisponible, les conséquences peuvent être immédiates : annulation ou report d'un séjour, allongement des transports, concentration des demandes sur les centres restants et perte d'une solution de proximité. Ces effets justifient de considérer le parc comme un patrimoine stratégique et d'améliorer le suivi des établissements effectivement ouverts et des capacités réellement disponibles.

À ce stade, ces constats reposent principalement sur des observations qualitatives convergentes issues des auditions des opérateurs du secteur. Cependant, en l'absence de données régionales stabilisées et comparables dans le temps, ils permettent d'identifier une fragilisation du parc sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'ampleur ou l'évolution.

Le maintien et la modernisation des équipements constituent dès lors un enjeu majeur. La qualité de l'accueil, la maîtrise des consommations d'énergie et le respect des normes nécessitent des investissements réguliers. Sans soutien adapté, certains gestionnaires sont contraints de réduire leur activité, de rechercher d'autres publics ou d'envisager des fermetures.

La préservation de la capacité régionale ne peut donc être dissociée d'une politique de rénovation et d'accompagnement du patrimoine bâti.

b. Les activités et la fréquentation

Les données 2024 issues de l'UNAT Grand Est²⁶ donnent la mesure de l'activité régionale. Les établissements ont accueilli environ 750 000 vacanciers et réalisé 2,7 M de nuitées. L'activité représente 1 800 emplois en équivalent temps plein, 159 M€ de chiffre d'affaires touristique et 65 M€ de masse salariale.

Ces résultats traduisent une activité qui ne se limite pas aux vacances familiales : elle comprend les accueils collectifs d'enfants et de jeunes, les groupes scolaires, les colonies, les séjours associatifs, les stages, les activités sportives, les formations et les séjours destinés aux adultes ou aux seniors.

Indicateur	Valeur 2024
Hébergeurs touristiques	299
Capacité d'accueil	25 063 lits
Vacanciers accueillis	750 000
Nuitées	2,7 M
Emplois	1 800 ETP
Chiffre d'affaires touristique	159 M€
Masse salariale	65 M€

Le fonctionnement des établissements repose sur une forte complémentarité des activités. Les classes de découverte occupent les périodes scolaires, les colonies de vacances se concentrent sur les petites et grandes vacances, les groupes associatifs, sportifs ou familiaux sont accueillis pendant les week-ends et les intersaisons. Les formations, les séjours pour adultes et seniors, les vacances adaptées et les séjours de répit complètent le calendrier. Cette pluralité n'est plus seulement un choix de développement : elle constitue souvent la condition permettant de maintenir les équipes et les bâtiments en activité.

Les résultats mobilisés par l'UNAT²⁷ à partir d'études conduites dans d'autres régions donnent un ordre de grandeur éclairant. Les centres étudiés étaient ouverts en moyenne 294 jours par an, soit environ dix mois. Dans des communes touristiques marquées par les résidences secondaires et une faible présence hors saison, les établissements du

²⁶ UNAT Grand Est, Synthèse Chiffres clés 2024.

²⁷ UNAT Auvergne-Rhône-Alpes et UNAT Bretagne, avec la collaboration de Gilles Caire, *Utilité territoriale du Tourisme social et solidaire : Retombées économiques et sociales des centres de vacances et auberges de jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bretagne*, UNAT Auvergne-Rhône-Alpes, 23 mars 2026.

tourisme social et solidaire accueillent des groupes, emploient des salariés et font fonctionner des services pendant une grande partie de l'année.

Les exemples régionaux entendus lors des auditions confirment cette amplitude. Le centre La Roche des PEP Alsace fonctionne toute l'année grâce à la complémentarité entre classes, colonies et groupes. Celui de la Chaume est ouvert environ 90 % de l'année, avec une fermeture en janvier et une activité plus faible en septembre.

D'autres établissements cherchent à maintenir des équipes permanentes même lorsque l'ouverture au public n'est pas continue, afin d'assurer l'entretien, la préparation des séjours, la relation avec les partenaires et la commercialisation.

FOCUS

L'activité des PEP Alsace

L'activité des PEP Alsace en 2025 illustre la diversité et le volume des publics accueillis : 5 389 enfants en classes de découverte, 1 237 enfants en séjours de vacances, dont 236 enfants aidés au départ par leur service interne solidarité, 302 participants à des séjours de répit, 29 participants à des séjours adaptés, 212 personnes accueillies dans le cadre de formations BAFA et 549 enfants dans le cadre du service groupes.

Ces données ne peuvent être extrapolées à l'ensemble du Grand Est, mais elles montrent qu'un même réseau d'établissements articule plusieurs milliers de journées de présence et plusieurs fonctions sociales, éducatives et touristiques.

La viabilité des établissements dépend de leur capacité à accueillir des groupes sur une grande partie de l'année. Les séjours scolaires peuvent y contribuer, mais leur fréquentation varie selon les périodes de l'année, en raison de l'organisation du temps scolaire.

Les demandes de classes de découverte se concentrent fréquemment au printemps, en particulier en mai et juin, alors que l'automne et le début de l'hiver peuvent être plus difficiles à remplir.

Cette concentration crée des périodes de saturation tandis que des capacités restent disponibles à d'autres moments. Les classes organisées en début d'année scolaire présentent pourtant un intérêt spécifique pour la cohésion du groupe et peuvent contribuer à mieux répartir l'activité.

Les séjours scolaires constituent une composante majeure de l'activité, en particulier pour les centres de vacances. Un dispositif régional "Pass Ma Classe Ouverte" aide les écoles maternelles et élémentaires à organiser une classe de découvertes dans un établissement du Grand Est.

FOCUS

Le Pass Ma Classe Ouverte

Coordonné par l'UNAT Grand Est en partenariat avec la Région Grand Est, le Pass Ma Classe Ouverte accompagne les écoles primaires dans l'organisation d'une classe de découvertes au sein de la région. Il associe un appui pratique et administratif à la construction du séjour (choix du lieu, programme, budget et démarches) à une aide financière accordée par classe, dans la limite de l'enveloppe disponible. Le dispositif s'adresse en priorité aux écoles rurales et aux enseignants qui organisent une classe de découvertes pour la première fois, ou qui n'en ont pas organisé depuis au moins trois ans.

Le séjour doit se dérouler dans un établissement du Grand Est adhérant à l'UNAT régionale, et l'école doit disposer de cofinancements ou avoir engagé des démarches pour en rechercher. Les demandes font l'objet d'une sélection mensuelle. L'aide varie selon la durée et la période du séjour : elle s'étend de 200 à 500 € par classe au printemps et de 300 à 750 € en automne ou en hiver. Les montants les plus élevés soutiennent ainsi les séjours les plus longs et ceux organisés pendant les périodes habituellement moins demandées. Le Pass contribue donc à la fois à faciliter le départ des classes et à mieux répartir l'activité des établissements au cours de l'année.

L'évaluation réalisée par l'UNAT Grand Est pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 permet d'apprécier la mise en œuvre du Pass Ma Classe Ouverte.

Indicateur	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Classes aidées	89	126	75
Enfants partis	1 726	2 734	1 439
Aides accordées	40 000 €	66 900 €	40 450 €
Classes non aidées ²⁸	64	48	19
Aides demandées mais non accordées ²⁹	32 000 €	23 050 €	11 250 €

L'année scolaire 2023-2024 marque une nette progression : 126 classes ont été aidées et 2 734 élèves ont pu partir, pour 66 900 € d'aides. En 2024-2025, 75 classes et 1 439

²⁸ Selon l'UNAT, « les classes non aidées correspondent aux demandes d'écoles non éligibles. Le plus souvent, c'est parce que l'enseignant n'est pas primo-partant ou que le séjour se déroule en dehors du Grand Est. Depuis 2025/2026, le critère du premier départ a été assoupli à un départ datant de plus de 3 ans ».

²⁹ Le montant des aides non accordées correspond à la somme théorique qu'auraient pu percevoir, selon le barème du dispositif, les classes dont la demande a été refusée parce qu'elles ne remplissaient pas les critères d'éligibilité. Il ne s'agit donc pas d'aides effectivement engagées, mais d'une estimation du besoin financier associé aux demandes non retenues.

élèves ont bénéficié du dispositif, pour un montant de 40 450 €. Sur ces deux années, 201 classes et 4 173 enfants ont été accompagnés, pour 107 350 € d'aides accordées.

La baisse observée en 2024-2025 est liée à plusieurs facteurs. L'activité hivernale a reculé en raison d'un enneigement insuffisant et de la fermeture de petites stations dans le massif des Vosges. Le désengagement de certaines collectivités a également réduit les possibilités de financement des écoles. Les coûts d'hébergement, de restauration, d'activités et de transport augmentent, tandis que les équipes enseignantes doivent rechercher davantage de cofinancements ou organiser des actions destinées à réduire la participation des familles.

Les retours des écoles montrent que l'aide peut être décisive : elle permet souvent de compléter le financement du projet et de maintenir un reste à charge jugé acceptable. Elle est déduite directement du prix du séjour, ce qui rend son effet immédiatement visible dans le budget de la classe. Le dispositif joue donc à la fois un rôle social, en limitant la contribution demandée aux familles, et un rôle économique, en soutenant l'activité des établissements d'accueil.

La répartition géographique des départs et des lieux d'accueil reste toutefois inégale. Dans le cadre du dispositif, certains départements ne disposent pas de lieu d'accueil intégré, notamment les Ardennes, la Meuse et la Moselle. Les écoles des Ardennes sollicitent peu le dispositif. À l'inverse, les Vosges et le Haut-Rhin concentrent une part importante des établissements et des demandes. Deux nouveaux hébergements situés en Champagne-Ardenne ont rejoint le collectif en 2025, ce qui contribue à élargir l'offre, mais le rééquilibrage territorial demeure un objectif.

Les colonies de vacances connaissent d'autres contraintes de calendrier. Leur activité se concentre sur des périodes courtes, avec des besoins importants de recrutement, de transport et d'encadrement. Le raccourcissement de certains séjours, l'évolution des aides et la hausse des coûts peuvent conduire à accueillir davantage de groupes sur des durées réduites, sans garantir une fréquentation économique équivalente.

Par ailleurs il existe un autre effet lié à la durée du séjour : plus celui-ci est long, plus ses bénéfices sont perçus comme importants. Dans le cadre de l'enquête menée par le CESER³⁰, l'impact positif du séjour perçu par les familles croît avec la durée du séjour : 3,39 sur une échelle de 0 à 5, pour les séjours de 3-4 jours, 3,81 pour 5-6 jours, environ 4,0 au-delà de 7 jours. Dès lors, l'objectif d'accueillir davantage de participants ne doit pas conduire à multiplier les séjours courts au détriment de leur portée éducative.

³⁰ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants).

La diversification vers les séjours adultes et seniors, les formations, les groupes autonomes, les séjours de répit ou les vacances adaptées permet de lisser la fréquentation. Elle favorise aussi des rencontres intergénérationnelles et ouvre les équipements à de nouveaux usages. La multi-activité doit donc rester organisée autour du projet social et éducatif, qui en assure la cohérence et le sens. Il subsiste sinon un risque lorsque la location ou l'accueil touristique classique deviennent prépondérants : la structure peut s'éloigner de son objet, connaître une requalification fiscale ou mobiliser ses bénévoles et ses équipes au service d'activités moins directement liées à l'accès aux vacances.

A cet égard, certaines auditions attirent l'attention sur le risque de remise en cause du régime fiscal applicable aux structures non lucratives. Le développement d'activités exercées dans des conditions proches de celles du secteur marchand peut en effet conduire à leur assujettissement aux impôts commerciaux et à la perte des avantages fiscaux attachés à leur statut. Et ceci alors même que cette diversification a été engagée pour compenser la diminution des aides. Le secteur se trouve ainsi confronté à une tension : élargir ses activités pour maintenir emploi et patrimoine, tout en veillant à ne pas perdre la reconnaissance de son utilité sociale.

L'accès aux séjours collectifs conditionne également la fréquentation. Pour les écoles comme pour les familles, l'augmentation des coûts de transport et d'hébergement peut conduire à raccourcir les séjours, à réduire le programme d'activités ou à renoncer au départ. Le maintien d'aides publiques, la coordination des financements et l'information des enseignants sont donc essentiels. La sensibilisation des futurs professeurs des écoles, l'amélioration des supports de préparation et la valorisation des bénéfices éducatifs peuvent également faciliter les projets.

Le changement climatique impose enfin une adaptation de l'offre touristique de montagne : sécheresse, baisse de l'enneigement, diminution de la ressource en eau, périodes de fortes chaleurs... Cela ne remet pas en cause l'intérêt des territoires concernés, mais elle oblige à diversifier les activités et les périodes de séjour. Les équipements du massif des Vosges disposent d'atouts importants : paysages, forêts, patrimoine, itinéraires de randonnée, activités sportives et ressources éducatives. Leur évolution vers une offre réellement accessible toute l'année peut renforcer à la fois leur utilité sociale et leur viabilité économique.

La connaissance régionale de la fréquentation demeure néanmoins incomplète. Les catégories administratives ne permettent pas toujours d'identifier les établissements qui relèvent effectivement du modèle. Les nuitées peuvent être comptabilisées sans distinguer les publics ni les finalités et les données des opérateurs, des rectorats, des CAF, des collectivités et des organisateurs ne sont pas encore pleinement agrégées. L'absence d'un suivi consolidé fragilise la reconnaissance du secteur et empêche

d'objectiver rapidement les fermetures, les capacités disponibles, les périodes de tension et l'évolution du nombre de départs.

c. Le poids économique et les emplois

La contribution économique du tourisme social et solidaire reste parfois sous-estimée, notamment en raison de sa politique tarifaire accessible et de la place importante qu'y occupent les séjours destinés aux enfants et aux jeunes. Les données 2024 exposées plus haut montrent pourtant un secteur de taille significative. Le niveau de la masse salariale souligne l'importance des fonctions nécessaires au fonctionnement des établissements : accueil, restauration, entretien, animation, coordination pédagogique, administration, direction et maintenance.

Les montants des chiffres d'affaires des structures et les masses salariales produisent des retombées directes dans les territoires. Les dépenses concernent notamment les rémunérations, les achats alimentaires, l'entretien des bâtiments, l'énergie, le transport, les prestations d'activités, les travaux et le recours à des fournisseurs locaux. Les établissements contribuent ainsi à une économie de services qui dépasse largement la seule vente de nuitées.

Les 1 800 emplois en équivalent temps plein recouvrent des situations diverses. Certains postes sont permanents, notamment dans la direction, la gestion, la maintenance, l'administration ou la coordination. D'autres sont liés aux saisons, notamment les contrats d'engagement éducatifs³¹, et aux périodes de forte activité. Les centres de vacances et les villages de vacances ont des besoins importants en restauration, entretien, accueil et animation. Les séjours d'enfants mobilisent en outre des personnels d'encadrement et des fonctions pédagogiques spécifiques.

Les études territoriales présentées par l'UNAT³², réalisées dans d'autres régions, permettent d'apprécier les effets économiques d'un centre de taille moyenne. Elles estiment son chiffre d'affaires annuel à environ 850 000 €. En tenant compte des prestations achetées à l'extérieur du centre et des dépenses des visiteurs, plus de 1 M€ circuleraient chaque année sur le territoire d'accueil, dont près de 600 000 € à l'échelle locale et 800 000 € à l'échelle régionale. Ces études évaluent également l'activité d'un centre à environ 11 équivalents temps plein directs et à 16 équivalents temps plein en

³¹ Contrat d'engagement éducatif (CEE) : créé par la loi du 23 mai 2006, il a remplacé le régime de l'annexe II de la convention collective de l'animation, qui encadrait auparavant les personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances et de loisirs. Il vise à reconnaître la spécificité historique d'un engagement exercé ponctuellement, souvent pendant les congés, dans le prolongement des mouvements d'éducation populaire et de l'organisation des colonies de vacances.

³² UNAT Auvergne-Rhône-Alpes et UNAT Bretagne, avec la collaboration de Gilles Caire, *Utilité territoriale du Tourisme social et solidaire : Retombées économiques et sociales des centres de vacances et auberges de jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bretagne*, UNAT Auvergne-Rhône-Alpes, 23 mars 2026.

intégrant les emplois liés aux fournisseurs, aux prestataires et aux dépenses induites. Près de 71 % des salariés seraient recrutés localement.

Ces résultats montrent que la contribution d'un établissement dépasse son seul chiffre d'affaires. Elle passe également par les emplois, les achats, les prestations et les dépenses réalisées sur le territoire. Les fonctions concernées (direction, animation, restauration, entretien, maintenance, administration ou accueil) sont directement liées à la présence de l'établissement et doivent être exercées au plus près des publics. Ces ordres de grandeur constituent toutefois des repères établis pour des centres de capacité moyenne ; ils ne peuvent être appliqués directement à l'ensemble des établissements du Grand Est.

Les données régionales reflètent en effet un parc beaucoup plus diversifié. Rapportés aux 299 hébergeurs recensés, les 159 M€ de chiffre d'affaires et les 1 800 équivalents temps plein correspondent à des moyennes d'environ 530 000 € et 6 équivalents temps plein par établissement. Ces moyennes sont inférieures à celles des centres étudiés dans d'autres régions, notamment parce que le parc du Grand Est comprend de nombreuses petites unités, telles que les gîtes et les refuges. La comparaison met donc en évidence une différence de structure plutôt qu'un niveau moindre de retombées : les résultats des études territoriales décrivent l'activité d'un centre moyen, tandis que les données régionales agrègent des établissements de tailles et de fonctions très différentes.

Les établissements du tourisme social et solidaire génèrent, au-delà de leur activité propre, des emplois, des achats et des dépenses dans les territoires. Cette contribution économique territoriale sera approfondie dans la partie suivante. Cette activité est particulièrement utile dans les secteurs ruraux et montagnards, où les possibilités de diversification économique sont parfois limitées. Un établissement collectif peut faire travailler des producteurs, des artisans, des entreprises de transport, des prestataires sportifs, des équipements culturels et des sites de visite. Il peut également maintenir une activité durant les périodes moins fréquentées par le tourisme individuel.

La présence de ces emplois soutient l'installation ou le maintien de ménages et alimente les commerces et services de proximité. En moyenne, les centres accueillent l'équivalent de 25 enfants par jour sur l'année, soit la présence quotidienne d'une classe supplémentaire. Dans des communes vieillissantes ou parfois dépourvues d'école, cette présence est visible et contribue à l'animation de la vie locale.

Les emplois du secteur présentent cependant des caractéristiques contrastées. Les niveaux de rémunération, les horaires, les responsabilités, les conditions de logement et les contraintes de mobilité peuvent limiter l'attractivité des métiers, en particulier dans l'animation, la cuisine et les fonctions d'encadrement. Pour répondre à ces difficultés, l'ODCVL mise sur la complémentarité des activités qui permet de maintenir des postes

permanents et de proposer à certains saisonniers des contrats plus longs ou renouvelés d'une année sur l'autre. L'ODCVL souligne ainsi le choix de conserver des équipes présentes dans les établissements et de fidéliser les salariés autour du projet collectif.

L'engagement des salariés et des bénévoles compense parfois des marges économiques faibles. Certaines auditions alertent sur le risque d'un surengagement militant insuffisamment reconnu et sur l'érosion du bénévolat lorsque les administrateurs, plutôt que d'être mobilisés sur le projet éducatif, sont contraints par la recherche d'équilibre, la location des locaux ou la gestion des normes. La ressource humaine constitue ainsi l'un des principaux facteurs de soutenabilité du secteur : la capacité d'accueil théorique n'a de sens que si des équipes qualifiées peuvent être recrutées, formées et fidélisées.

Le modèle économique est enfin soumis à des tensions cumulatives. Les établissements doivent financer les salaires, l'alimentation, l'énergie, le transport, la sécurité, l'accessibilité et la rénovation d'un patrimoine souvent ancien, tout en maintenant des tarifs compatibles avec leur finalité sociale. La diminution simultanée des soutiens au fonctionnement, des aides à la pierre et des aides au départ reporte une part croissante des coûts sur les structures ou sur les familles. La diversification d'activité devient alors indispensable, mais peut exposer les opérateurs à une concurrence accrue et à une fiscalisation qui ne tiennent pas toujours compte de l'utilité sociale produite.

Ces fragilités ne diminuent pas le poids du secteur, elles en constituent le revers. Les établissements du tourisme social et solidaire produisent de l'emploi, des achats, des nuitées et des prestations, mais ils assument aussi des missions d'accompagnement, d'inclusion, d'éducation et d'animation territoriale que les seuls indicateurs économiques ordinaires valorisent peu. En effet, ces derniers ne rendent compte que d'une partie de ce que produisent les établissements. Une lecture élargie, associant l'activité marchande, les emplois, les retombées locales et les services collectifs rendus, serait nécessaire pour en apprécier la contribution réelle, condition d'une reconnaissance qui ne se limite pas au calcul du prix de la nuitée.

En synthèse

Par son implantation, ses capacités, son ouverture sur une grande partie de l'année, ses 750 000 vacanciers, ses 2,7 M de nuitées et ses 1 800 emplois en équivalent temps plein, le tourisme social et solidaire constitue une composante structurante du tourisme dans le Grand Est. Son poids dans l'offre régionale d'hébergement et dans la fréquentation touristique est supérieur à la moyenne nationale. La préservation de cette place repose désormais sur trois conditions complémentaires : investir dans les équipements, soutenir les départs des publics qui en ont le plus besoin et adapter l'offre aux transformations économiques, sociales et climatiques.

I. UNE UTILITÉ ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

1. Une contribution à l'économie des territoires

L'analyse du poids du tourisme social et solidaire dans le Grand Est a permis de mettre en évidence l'importance de son parc d'hébergements, de sa fréquentation, de son chiffre d'affaires et de ses emplois. Au-delà de ces données générales, il convient de comprendre comment l'activité des établissements se diffuse dans les territoires où ils sont implantés. Un centre de vacances, une auberge collective ou un village de vacances ne constitue pas une unité économique isolée : son fonctionnement mobilise des salariés, parfois des bénévoles, des fournisseurs, des prestataires, des entreprises du bâtiment, des équipements touristiques, culturels ou sportifs, ainsi que des commerces de proximité.

Cette contribution économique se manifeste sous plusieurs formes. Elle repose d'abord sur les emplois directement créés par les structures : direction, accueil, animation, restauration, logistique, sécurité, entretien, maintenance, administration ou coordination pédagogique. Elle englobe également les emplois et l'activité générés auprès des fournisseurs et des prestataires mobilisés par les établissements. À ces effets s'ajoutent les dépenses réalisées localement par les salariés, les publics accueillis et, dans certains cas, leurs familles.

Le tourisme social et solidaire présente à cet égard une caractéristique importante bien que non exclusive : l'activité économique qu'il produit est difficilement dissociable de son implantation territoriale. Les séjours nécessitent la présence de personnels sur place, la préparation et le service des repas, l'entretien quotidien des bâtiments, l'encadrement des publics et le recours à des activités situées dans l'environnement du centre. Une part significative de cette économie est donc non délocalisable.

Les auditions des opérateurs régionaux viennent conforter ces observations. Elles mettent en évidence le recours à des emplois locaux, à des fournisseurs et prestataires du territoire, ainsi qu'une activité qui se maintient sur une large partie de l'année et ne se limite pas à la saison estivale. L'appréciation et l'évaluation de cette contribution économique reposent sur trois dimensions : l'emploi créé ou préservé, la diffusion locale des dépenses et le maintien de l'activité touristique tout au long de l'année.

a. Les emplois directs et indirects

L'emploi constitue la première contribution économique du tourisme social et solidaire. À l'échelle du Grand Est, les données régionales présentées dans la partie précédente font état d'environ 1 800 emplois en équivalent temps plein et d'une masse salariale de 65 M€ en 2024. Ces données montrent que la fonction économique du secteur ne se

limite pas à l'exploitation de capacités d'hébergement : elle repose sur une organisation humaine importante, indispensable à l'accueil et à l'accompagnement des publics.

Les emplois directs correspondent aux postes occupés au sein des organismes gestionnaires et des établissements. Ils couvrent une grande diversité de fonctions. Les équipes de direction assurent la responsabilité des sites, la gestion budgétaire, les relations avec les partenaires, la sécurité et l'organisation générale. Les personnels administratifs prennent en charge les inscriptions, les contrats, les financements, les dossiers réglementaires et la préparation des séjours. Les personnels d'accueil et d'animation accompagnent les groupes à leur arrivée et pendant leur présence dans l'établissement.

Les métiers de la restauration occupent une place particulièrement importante. Les cuisiniers, aides de cuisine, personnels de service et agents de plonge assurent chaque jour la préparation et la distribution des repas, parfois pour plusieurs groupes et plusieurs catégories de publics. Ils doivent prendre en compte les régimes alimentaires, les allergies, les choix des familles et les exigences propres à l'accueil des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Les fonctions d'entretien, de nettoyage et de maintenance sont également essentielles. Elles permettent de garantir l'hygiène des chambres, des sanitaires, des salles collectives et des espaces de restauration, mais aussi le bon fonctionnement des équipements techniques et la sécurité des bâtiments. Dans un patrimoine souvent ancien, soumis à des normes exigeantes et à une utilisation collective intensive, ces métiers conditionnent directement la continuité de l'activité.

À ces fonctions s'ajoutent les métiers de l'animation et de l'accompagnement pédagogique. Les animateurs assurent l'encadrement de la vie quotidienne et des activités, tandis que des éducateurs sportifs, des animateurs nature ou des intervenants spécialisés peuvent prendre en charge des activités nécessitant une qualification particulière. Les séjours scolaires mobilisent également des personnels capables d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs pédagogiques.

Cette organisation distingue les établissements du tourisme social et solidaire de nombreux hébergements proposant principalement une mise à disposition de chambres ou de logements. La présence d'équipes ne répond pas seulement à des besoins techniques. Elle fait partie de la qualité du séjour et du projet porté par la structure. Les repas, les activités, l'accueil, la vie quotidienne et les temps collectifs sont pensés en cohérence avec le projet de la structure et accompagnés par des professionnels. Ceci explique que la masse salariale constitue fréquemment le premier poste de dépense des opérateurs.

Si les données de masse salariale des établissements permettent d'identifier les ETP directs concernés, il ne faut pas oublier qu'ils font également appel à des prestataires et partenaires extérieurs qui emploient leurs propres salariés. Les retombées sur l'emploi dépassent donc les salariés inscrits sur la masse salariale de l'établissement. Elles concernent aussi les entreprises et les professionnels dont une partie de l'activité dépend des commandes ou de la fréquentation générées par le centre.

Cette distinction entre emplois directs, indirects et induits permet de mieux apprécier la contribution réelle du secteur. Les emplois directs sont ceux qui sont créés dans l'établissement ou dans l'organisme gestionnaire. Les emplois indirects correspondent à l'activité engendrée auprès des fournisseurs et des prestataires locaux : producteurs alimentaires, boulangers, blanchisseries, entreprises de transport, professionnels des activités sportives, entreprises de nettoyage, artisans ou entreprises du bâtiment.

Les emplois induits proviennent des effets de consommation liés aux revenus distribués et aux dépenses effectuées par les visiteurs dans l'économie locale. Un salarié employé par un centre effectue une partie de ses achats dans son territoire de résidence. Les personnes accueillies peuvent fréquenter les commerces, les équipements ou les sites de visite situés à proximité. Ces dépenses soutiennent à leur tour des emplois dans les commerces et les services locaux.

Les emplois du secteur présentent par ailleurs un caractère fortement local. Selon l'étude conduite par les UNAT Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes auprès de 24 centres de vacances et auberges collectives, 71 % des personnels résidaient à proximité. Cette proportion confirme que la dépense salariale n'est pas seulement comptabilisée dans le territoire où se trouve le siège juridique de l'opérateur : elle bénéficie effectivement aux ménages qui vivent autour des établissements.

Cette implantation est particulièrement importante dans les communes rurales et de montagne, où les possibilités d'emploi peuvent être moins nombreuses et moins diversifiées. Un établissement peut constituer l'un des principaux employeurs de sa commune ou de son bassin de vie. Il offre des débouchés dans des domaines variés : cuisine, entretien, animation, administration, maintenance, gestion ou activités de pleine nature. Il peut permettre à des habitants de travailler à proximité de leur domicile et contribuer au maintien de ménages dans le territoire.

Comme évoqué précédemment, ces emplois sont par nature non délocalisables, car ils sont directement liés à la présence et au fonctionnement des établissements sur le territoire. L'accueil des publics, la préparation des repas, l'entretien des locaux et la maintenance des bâtiments nécessitent des personnels sur place. Le maintien d'un établissement contribue donc directement au maintien d'emplois locaux.

Les auditions des opérateurs régionaux illustrent concrètement cet ancrage territorial. Selon les éléments communiqués par l'ODCVL, la structure compte environ 60 emplois permanents à l'échelle nationale, dont plus de la moitié sont situés dans le Grand Est. Ces postes se répartissent entre le siège et les établissements, où des équipes présentes toute l'année assurent la continuité de l'accueil, de la gestion et de la restauration. Lors des périodes de forte activité, elles sont complétées par des personnels saisonniers, portant le volume total d'emploi à environ 130 à 140 équivalents temps plein.

Le choix de l'ODCVL consiste à proposer, lorsque cela est possible des contrats longs, et à fidéliser les équipes. La structure recourt notamment à des contrats saisonniers renouvelés, qui permettent à certains salariés de revenir chaque année. Cette continuité facilite la transmission des savoir-faire, la connaissance des lieux et des publics, ainsi que l'appropriation du projet éducatif. Elle évite aussi de reconstruire intégralement les équipes à chaque période d'activité.

L'audition de la Ligue de l'enseignement de l'Aube apporte un autre exemple. Le centre Yvonne Martinot, situé à Mesnil-Saint-Père, dispose de 6 équivalents temps plein permanents à l'année et de 3 emplois saisonniers entre mars et septembre. Les salariés concernés résident tous dans un rayon d'environ dix kilomètres. À l'échelle d'une petite commune rurale, 9 emplois représentent une contribution significative, d'autant que les salariés sont durablement inscrits dans le bassin de vie.

Ces emplois ne se limitent pas à l'établissement lui-même. Il travaille avec un centre nautique situé dans la commune, une ferme pédagogique à quelques kilomètres, des sites culturels et patrimoniaux, ainsi qu'avec des entreprises locales chargées des travaux, de l'entretien ou de la construction. La présence de l'établissement soutient donc une chaîne d'activités complémentaires.

Les PEP Alsace témoignent également de la nécessité de maintenir des équipes sur une grande partie de l'année. Les centres La Roche, La Chaume et La Renardière accueillent successivement des classes de découverte, des colonies, des groupes, des formations et des séjours de répit. Cette diversité contribue au maintien des compétences professionnelles et limite le recours aux recrutements de très courte durée.

Le maintien d'emplois permanents constitue un enjeu économique autant qu'un enjeu de qualité. Une équipe stable connaît le projet porté par la structure, les infrastructures, les partenaires locaux, les activités, les procédures de sécurité et les besoins des publics. Elle est mieux en mesure d'adapter les séjours, d'accompagner les enseignants ou les organisateurs et de prévenir les difficultés. La stabilité des personnels contribue donc à la fidélisation des groupes et, par conséquent, à la régularité de l'activité.

Elle permet aussi de construire des parcours professionnels. L'ODCVL fait état de salariés ayant commencé comme animateurs avant d'évoluer vers des fonctions de

coordination ou de direction. Le tourisme social et solidaire peut ainsi constituer une porte d'entrée dans les métiers de l'animation, de l'éducation, du sport, de la gestion touristique ou du développement local. Pour les jeunes titulaires du BAFA, un premier séjour représente souvent une première expérience de responsabilité, de travail en équipe et d'encadrement d'un collectif.

Ces parcours ne doivent cependant pas masquer les fragilités des métiers. Les auditions soulignent les difficultés de recrutement dans l'animation, la restauration et certaines fonctions d'encadrement. Les niveaux de rémunération demeurent souvent modestes au regard des responsabilités, de l'amplitude des horaires et des contraintes du travail. Par ailleurs, une majorité des animateurs en séjours de vacances sont embauchés en Contrat d'Engagement Educatif, dérogatoire au droit commun du travail, permettant plus de flexibilité sur le temps de travail et une indemnité forfaitaire journalière³³.

L'accompagnement des groupes implique une disponibilité et un engagement importants, notamment pendant les week-ends, les vacances scolaires et les périodes de forte fréquentation. Les personnels peuvent être confrontés à des rythmes irréguliers et à une forte intensité de travail. Dans certains cas, l'adhésion au projet social et éducatif conduit à un investissement dépassant les fonctions strictement prévues, sans qu'il soit toujours reconnu ou rémunéré à sa juste mesure.

Les auditions confirment également que la solidité du secteur repose avant tout sur ses équipes. La présence d'infrastructures adaptées et l'obtention des agréments nécessaires ne suffisent pas. L'accueil des publics exige des personnels qualifiés dans les domaines de la direction, de l'animation, de la restauration, de l'entretien et de l'administration. La capacité réelle des établissements dépend donc directement de leur aptitude à recruter, former et fidéliser ces professionnels.

Le bénévolat constitue une autre contribution, plus difficile à quantifier. Dans les associations et certaines coopératives, des bénévoles participent à la gouvernance, à la définition du projet, à la recherche de financements ou à l'organisation d'actions. Leur engagement représente un apport réel au fonctionnement du secteur. Il importe toutefois que l'engagement bénévole demeure complémentaire de l'emploi salarié et ne conduise pas à se substituer aux postes nécessaires au fonctionnement des structures.

Les auditions alertent d'ailleurs sur l'érosion du bénévolat lorsque les administrateurs sont mobilisés principalement par la gestion financière, les contraintes réglementaires ou la location des bâtiments, au détriment du projet éducatif initial. L'activité des centres contribue enfin à soutenir l'emploi public ou associatif dans d'autres structures. Les séjours peuvent faire travailler les musées, les équipements sportifs, les offices de tourisme, les parcs naturels, les associations d'éducation à l'environnement ou les

³³ Fixée au minimum à 4,30 fois le SMIC horaire depuis le 1^{er} mai 2025.

structures d'insertion. Ces acteurs ne dépendent pas exclusivement du tourisme social et solidaire, mais la fréquentation régulière des groupes constitue pour eux une ressource économique et un moyen de consolider leurs emplois.

Ainsi, quand un établissement ferme, les effets dépassent la seule suppression de ses emplois directs. Cela réduit également les commandes auprès des fournisseurs, le recours aux prestataires locaux, les dépenses dans les commerces et la fréquentation des équipements du territoire. Cet effet est particulièrement important dans les territoires où les possibilités d'emploi sont limitées, où l'activité reste saisonnière et où la présence d'un employeur permanent contribue à la stabilité de l'économie locale.

b. Les achats, les prestations et les retombées locales

Le chiffre d'affaires d'un centre ne mesure qu'imparfaitement ses effets économiques locaux. Au-delà des achats de produits et prestations réalisés par le centre lui-même, les groupes et les personnes accueillies contribuent à la vie économique locale par leurs dépenses personnelles. Pour apprécier les retombées territoriales, il faut donc s'intéresser à l'ensemble des flux économiques générés et à la part qui demeure effectivement dans le territoire. Les retombées locales comprennent d'abord les salaires versés aux personnes résidant à proximité. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés, les achats alimentaires, les dépenses d'énergie, l'entretien, les prestations d'activités et les travaux réalisés dans les bâtiments.

L'alimentation représente un poste majeur. Un centre accueillant des groupes doit servir quotidiennement des petits-déjeuners, des déjeuners, des goûters et des dîners. Les volumes peuvent être importants et réguliers. Ils concernent les produits frais, le pain, les fruits et légumes, les produits laitiers, les viandes ou alternatives végétales, les boissons et les produits d'épicerie.

FOCUS

Le projet alimentaire de la Maison de Courcelles en Haute Marne³⁴

Implantée depuis 1979 à Courcelles-sur-Aujon, dans une commune rurale de 128 habitants, la Maison de Courcelles associe hébergement collectif, restauration, formation, insertion et activités culturelles. Elle déclare un budget annuel de l'ordre de

³⁴-Éléments chiffrés communiqués par la direction de la Maison de Courcelles. Données déclaratives.

-Étude conduite en 2024 sur le volet insertion de l'association, évaluant les flux redistribués dans le département de la Haute-Marne et les départements limitrophes.

-Maison de Courcelles, « Projet alimentaire », www.maisondcourcelles.fr/projet-alimentaire

-Maison de Courcelles, « Atelier chantier d'insertion (ACI) », www.maisondcourcelles.fr/atelier-chantier-dinsertion

-Réseau PARTAAGE, fiche « Maison de Courcelles », <https://reseau-partage.fr/maison-de-courcelles>

-FONJEP, Réflexions sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire, récit « Maison de Courcelles, Haute-Marne », 2019.

-Le Marché de l'inclusion (plateforme de l'État), fiche structure « Maison d'animation et de formation de Courcelles », <https://lemarche.inclusion.gouv.fr/prestataires/maison-animation-formation-de-courcelles-52>

800 000 €, 24 salariés, l'accueil de 500 à 600 enfants en colonies et de 65 à 70 classes de découverte.

Le projet alimentaire inscrit dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT)³⁵ de la Maison de Courcelles montre comment un investissement public de 240 000 € peut produire des effets durables et cumulatifs sur un territoire rural. La reconstruction de l'outil de restauration, pour un montant total de 300 000 €, permet d'observer plusieurs cercles d'impact, allant de l'alimentation au développement économique local.

Premier cercle : mieux manger et éduquer à l'alimentation. La cuisine prépare sur place des repas à partir de produits frais et non transformés, dont au moins 80 % proviennent d'un rayon de moins de 30 km. Ce choix améliore la qualité alimentaire des enfants accueillis et des élèves des cinq cantines locales, pour lesquelles 240 repas sont préparés chaque jour. Cette alimentation s'accompagne d'une démarche pédagogique fondée sur un jardin, un rucher et un fournil, permettant aux enfants de comprendre l'origine des produits, leur saisonnalité et le travail des producteurs.

Deuxième cercle : soutenir l'agriculture et l'économie locales. Chaque année, la Maison de Courcelles consacre 150 000 € à des producteurs situés à moins de 30 km et 30 000 € à des entreprises ayant des retombées locales. Ces débouchés réguliers sécurisent les exploitations agricoles et favorisent les circuits courts. Les seuls achats locaux permettent d'amortir la subvention publique en moins de deux ans et pourraient représenter environ 1,8 million d'euros de commandes sur dix ans.

Troisième cercle : créer de l'emploi, de l'insertion et de l'activité en milieu rural. L'association emploie 32 salariés du territoire, pour une masse salariale annuelle de 900 000 €. L'activité de restauration mobilise cinq cuisiniers permanents et neuf équivalents temps plein en insertion. Dans un territoire très peu dense, cette activité constitue une offre d'emploi et d'accompagnement difficilement substituable.

Ce projet illustre ainsi une forte utilité sociale : un même investissement public agit simultanément sur l'alimentation, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, l'insertion et l'aménagement du territoire.

Lorsque les conditions de prix, de volume et de livraison le permettent, ces besoins peuvent soutenir des producteurs, des artisans et des commerces locaux. Le recours à une boulangerie de proximité, à un maraîcher, à une exploitation agricole ou à un distributeur régional permet de maintenir une part de la dépense alimentaire dans le

³⁵ Projets alimentaires territoriaux (PAT) : introduits par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les PAT sont des démarches collectives élaborées à l'échelle d'un territoire à partir d'un diagnostic partagé. Ils visent notamment à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs et à structurer une alimentation locale prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales.

territoire. Il peut également donner une dimension pédagogique aux repas, en faisant découvrir aux participants des produits et des modes de production locaux.

Les opérateurs doivent toutefois concilier plusieurs exigences. Les achats doivent respecter les règles sanitaires, garantir des volumes suffisants et demeurer compatibles avec les tarifs des séjours. L'accessibilité financière fait partie du projet du tourisme social et solidaire : les structures ne peuvent répercuter sans limite le coût de leurs approvisionnements sur les familles ou les groupes. L'achat local suppose donc souvent une relation durable avec les fournisseurs, permettant d'organiser les commandes et de trouver un équilibre économique pour les deux parties.

L'ODCVL décrit cette relation comme un « partenariat mutuellement avantageux ». La structure apporte aux prestataires un volume d'activité relativement régulier et recherche, en contrepartie, des tarifs compatibles avec le maintien de prix accessibles. L'ancrage local n'est donc pas conçu uniquement comme une préférence de principe : il repose sur la construction de relations économiques durables.

Le centre de la Ligue de l'enseignement de l'Aube en fournit une autre illustration précise. Ses fournisseurs comprennent une boulangerie située à environ six kilomètres, un producteur de légumes frais biologiques situé à dix-sept kilomètres et des grossistes implantés dans un rayon proche. Les entreprises sollicitées pour l'entretien, les réparations ou les travaux sont également recherchées localement.

Les PEP Alsace font également état de pratiques comparables. Leurs établissements travaillent avec des boulangeries, des services de lavage, des électriciens, des plombiers, des entreprises de travaux et d'autres prestataires de proximité. Ces achats bénéficient à un tissu de petites entreprises dont les activités ne sont pas nécessairement identifiées comme touristiques, mais qui dépendent en partie de la présence des hébergements.

Cette économie concerne de nombreux secteurs. Un centre doit faire entretenir ses chaudières, ses installations électriques, ses systèmes de sécurité, ses cuisines professionnelles et ses équipements sportifs. Il doit renouveler les literies et le mobilier, réparer les toitures, adapter les sanitaires, entretenir les espaces extérieurs et réaliser des travaux d'accessibilité ou de rénovation énergétique.

Les investissements dans le patrimoine produisent eux aussi des retombées. L'ODCVL indique consacrer en moyenne plus de 1 M€ par an à l'entretien, à la rénovation et au réinvestissement dans ses différents bâtiments. Selon la localisation des entreprises retenues, ces travaux peuvent soutenir des artisans, des bureaux d'études, des architectes, des entreprises du bâtiment et des fournisseurs de matériaux implantés dans les territoires.

Les prestations d'activités constituent un autre canal essentiel. Les établissements ne disposent pas toujours en interne de toutes les qualifications nécessaires. Ils font appel à des accompagnateurs en moyenne montagne, des éducateurs sportifs, des intervenants culturels, des animateurs nature ou des professionnels titulaires de Brevets d'État.

Ces professionnels peuvent intervenir de manière régulière auprès de plusieurs groupes au cours de l'année. Le tourisme social et solidaire leur apporte ainsi une clientèle collective relativement prévisible. Pour certains prestataires, la présence d'un centre permet de compléter l'activité issue du tourisme individuel et de travailler pendant des périodes moins fréquentées.

L'ODCVL recourt notamment à des accompagnateurs en montagne et à des professionnels d'activités comme le tir à l'arc. La Ligue de l'enseignement de l'Aube mobilise des activités nautiques situées sur la commune, une ferme pédagogique à environ cinq kilomètres, un moulin à vent situé à une douzaine de kilomètres et les équipements du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Les centres des PEP Alsace s'appuient sur leur environnement de montagne et sur des équipements sportifs ou pédagogiques proches.

Ces dépenses contribuent à la diversification des économies rurales. Elles soutiennent des professionnels dont l'activité se situe à la croisée du tourisme, du sport, de la culture, de l'agriculture et de l'éducation à l'environnement. Elles permettent aussi de valoriser des ressources qui ne seraient pas nécessairement accessibles à des groupes sans l'intermédiation du centre.

Le transport constitue également une dépense importante, même s'il représente parallèlement un frein croissant au départ. Les classes et les colonies requièrent des déplacements entre le lieu d'origine et le centre, ainsi que parfois des transports pendant le séjour. Les entreprises d'autocars et les autres opérateurs de mobilité bénéficient de ces commandes, même si leur implantation peut se situer à proximité du territoire de départ plutôt que du lieu d'accueil.

La hausse du coût des transports réduit toutefois les marges disponibles pour les autres dépenses et conduit à privilégier des séjours plus proches. Cette évolution peut renforcer les flux intrarégionaux : des écoles et des familles du Grand Est choisissent plus fréquemment un établissement situé dans la région afin de limiter le coût du trajet. Le tourisme social et solidaire contribue ainsi à une forme de tourisme de proximité, à condition que des établissements demeurent accessibles dans les différents territoires.

Les personnes accueillies effectuent elles aussi des dépenses. Les enfants peuvent utiliser leur argent de poche dans une boulangerie, un commerce de souvenirs ou une petite épicerie. Les groupes adultes ou familiaux fréquentent des commerces, des

restaurants, des marchés, des lieux de visite et des équipements de loisirs. Les salariés consomment également dans les communes voisines. Pris isolément, chacun de ces achats paraît limité. Leur répétition au fil des semaines et des groupes peut cependant représenter une ressource importante pour un commerce.

Cet exemple doit être compris comme une illustration plutôt que comme une règle générale. Son intérêt est de rendre visible une économie souvent négligée. Les séjours collectifs d'enfants et de jeunes sont parfois considérés comme générant peu de retombées économiques, en raison du budget individuel limité des participants. Pour autant, l'importance des effectifs accueillis, la durée cumulée des séjours et la régularité des groupes produisent un volume de dépenses significatif.

L'enquête menée par le CESER³⁶ confirme que cette contribution locale est largement perçue par les familles. Les parents adhèrent massivement au principe (88 % estiment que les séjours collectifs soutiennent l'économie du territoire d'accueil, 84 % qu'ils font vivre les structures locales) mais connaissent beaucoup moins les acteurs : la compréhension de la vie locale (60 %) et la rencontre des acteurs du territoire (64 %) sont nettement moins souvent rapportées. Deux parents sur trois déclarent que connaître les acteurs locaux mobilisés renforcerait leur perception de l'utilité du séjour pour le territoire.

Cet écart entre la perception générale des retombées et la connaissance concrète des acteurs concernés constitue un enseignement important. Les familles reconnaissent l'utilité économique des séjours sans toujours savoir quels producteurs, prestataires ou équipements locaux ont été mobilisés. Une meilleure information sur les achats réalisés et les partenariats noués dans le territoire pourrait donc rendre cette contribution plus visible et mieux valoriser les acteurs qui y prennent part.

Les séjours peuvent également produire des effets économiques différés. Une majorité de familles indique dans l'enquête³⁷ que l'enfant a découvert le territoire grâce au séjour, et 58 % déclarent avoir envie d'y revenir en famille. Cette proportion atteint environ 60 % lorsque le séjour s'est déroulé dans le Grand Est. L'enfant peut ainsi devenir un prescripteur de destination : il parle des lieux découverts, des activités pratiquées et des expériences vécues, ce qui peut susciter un retour ultérieur avec ses proches.

Le séjour collectif constitue alors une première entrée touristique sur le territoire. Il fait connaître une vallée, un massif, un lac, une commune ou un site culturel à des personnes qui n'auraient peut-être pas choisi spontanément cette destination. Les retombées ne

³⁶ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants).

³⁷ Ibid.

se limitent donc pas aux dépenses effectuées pendant le séjour : elles peuvent contribuer à la notoriété du territoire et à de futures fréquentations.

Cette fonction de découverte est particulièrement importante pour les espaces ruraux ou les destinations moins visibles. Les enfants et les jeunes ne choisissent pas toujours le séjour selon les mêmes critères que les touristes individuels. C'est le projet pédagogique, les activités, la disponibilité du centre et le coût qui motivent le choix et non uniquement la destination. Le tourisme social et solidaire peut donc orienter des flux vers des territoires qui ne bénéficient pas des campagnes de promotion les plus importantes.

L'approche territoriale du tourisme social et solidaire correspond au « faire ici » évoqué par Gilles Caire : employer des personnes du territoire, s'approvisionner auprès d'acteurs de proximité et valoriser les ressources locales. Elle s'inscrit dans un ensemble plus large comprenant le « faire avec », fondé sur les coopérations avec les acteurs du territoire, et le « faire pour », qui renvoie aux services et aux équipements utiles à la population locale. Ces deux dernières dimensions seront développées dans la partie suivante.

La comparaison évoquée en audition avec des formes de tourisme davantage « haut de gamme » permet d'éclairer cette logique, sans opposer systématiquement les modèles. Plus un établissement recourt à l'emploi, aux fournisseurs et aux prestataires locaux, et oriente les groupes vers les sites, les activités et les commerces environnants, plus ses retombées sont susceptibles de se diffuser dans le territoire. À l'inverse, lorsque l'essentiel des dépenses demeure concentré sur le site, leurs effets sur les autres acteurs locaux peuvent être plus limités.

Ainsi, la fermeture, la transformation ou l'éventuelle reconversion d'un centre peut avoir des effets non seulement sur l'emploi local mais également sur l'ensemble d'un tissu économique de proximité.

La mesure des effets économiques doit donc dépasser le seul chiffre d'affaires d'un opérateur. Elle doit prendre en compte la localisation des fournisseurs, les salaires versés, les prestations achetées, les consommations des visiteurs et l'activité générée chez les partenaires. Cette approche permet de comprendre pourquoi un établissement peut être économiquement structurant même lorsqu'il poursuit une finalité non lucrative et maintient des tarifs accessibles.

c. L'activité touristique tout au long de l'année

La troisième contribution économique du tourisme social et solidaire tient à la répartition de son activité au cours de l'année. Alors que de nombreuses destinations connaissent une forte saisonnalité, les établissements collectifs accueillent des publics différents selon les périodes : classes de découverte pendant le temps scolaire, colonies durant

les vacances, groupes associatifs ou sportifs les week-ends, formations, familles, adultes, seniors ou séjours de répit pendant les périodes intermédiaires.

Cette complémentarité permet d'allonger la durée d'ouverture des équipements. Dans le panel étudié par Gilles Caire, les centres sont ouverts en moyenne 294 jours par an, soit près de dix mois. Cette donnée traduit une présence très différente de celle d'un hébergement concentrant son activité sur quelques semaines estivales ou hivernales.

L'expression des « volets ouverts » évoqué par Gilles Caire rend compte de cette fonction. Dans certains territoires touristiques, une part importante du parc immobilier est constituée de résidences secondaires, occupées pendant une période limitée. Les centres de vacances et les auberges collectives maintiennent, au contraire, des bâtiments occupés, des salariés présents, des livraisons, des transports et des activités pendant une grande partie de l'année.

L'ouverture annuelle ne signifie pas que la fréquentation soit constante. Les établissements connaissent des pics, des périodes creuses et des changements de clientèle. La contribution économique réside précisément dans leur capacité à combiner plusieurs formes de séjour afin de limiter les interruptions.

Les classes de découverte jouent un rôle essentiel dans l'équilibre économique des centres. Organisées pendant le temps scolaire, principalement en semaine et en dehors des grandes vacances, elles permettent d'occuper les établissements à des périodes où la fréquentation touristique individuelle est plus faible. Elles contribuent ainsi à maintenir l'activité des personnels de restauration, d'entretien, d'animation et de maintenance sur une plus grande partie de l'année.

Cette contribution varie toutefois selon le calendrier. Les demandes se concentrent fréquemment au printemps, notamment en mai et juin, période qui peut être saturée dans certains établissements. L'automne et le début de l'hiver sont plus difficiles à remplir.

Cette concentration a des conséquences économiques. Un établissement peut être contraint de refuser des groupes au printemps tout en disposant de chambres libres à l'automne. Les pics d'activité exigent des recrutements et une organisation renforcée, tandis que les périodes creuses ne permettent pas toujours de couvrir les charges fixes.

Une meilleure répartition des classes de découverte présenterait donc un double intérêt. Elle permettrait aux enseignants de disposer de davantage de choix et contribuerait à sécuriser l'activité des centres. Les auditions des enseignantes montrent par ailleurs que les départs organisés en début d'année scolaire peuvent avoir une forte utilité pédagogique, en facilitant la constitution du groupe classe. L'intérêt économique d'un départ à l'automne peut ainsi rejoindre son intérêt éducatif.

Les colonies de vacances, quant à elles, occupent principalement les périodes de congés scolaires : février, printemps, été et automne. Elles permettent de maintenir l'activité lorsque les classes ne sont pas présentes. Elles mobilisent toutefois des équipes plus importantes sur des périodes courtes et nécessitent une organisation spécifique des inscriptions, du transport, de l'encadrement et des activités.

Le raccourcissement des séjours modifie néanmoins cet équilibre. Des séjours plus courts peuvent permettre à davantage de familles de supporter le coût ou aux organisateurs de proposer plusieurs rotations. Ils impliquent cependant davantage d'arrivées, de départs, de transports, de préparation des chambres et de renouvellement des équipes pour un nombre comparable de nuitées. Ils peuvent aussi limiter les bénéfices éducatifs associés à la durée. Les séjours les plus longs permettent aux participants de mieux s'inscrire dans la vie collective et d'en tirer davantage de bénéfices.

Les autres publics complètent le calendrier. Les groupes sportifs peuvent être accueillis lors de stages ou de compétitions. Les associations, chorales, randonneurs et regroupements familiaux utilisent les établissements pendant les week-ends ou les périodes intermédiaires. Les sessions BAFA et les autres formations occupent également des semaines où les publics traditionnels sont moins présents.

Les séjours pour adultes et seniors permettent de développer une activité en dehors des vacances scolaires et de la haute saison. Ils sont généralement plus libres dans le choix des dates. Les séjours de répit, les vacances adaptées et l'accueil de groupes médico-sociaux contribuent eux aussi à cette continuité. Ils nécessitent parfois des aménagements ou un encadrement particulier, mais permettent de diversifier les publics sans abandonner la finalité sociale de l'établissement.

Les PEP Alsace illustrent cette complémentarité. La Roche fonctionne toute l'année grâce à l'accueil successif de classes de découverte, de colonies et de groupes. La Chaume est ouverte environ 90 % de l'année, avec une fermeture en janvier et une activité plus réduite en septembre. L'association accueille également des formations BAFA, des séjours de répit et des groupes relevant de structures sociales ou médico-sociales.

L'activité enregistrée par les PEP en 2025 montre l'ampleur de cette diversité : plus de 5 000 enfants en classes de découverte, plus de 1 200 enfants en séjours de vacances, des participants aux séjours de répit et adaptés, des stagiaires BAFA et plusieurs centaines d'enfants accueillis dans le cadre de groupes. Un même réseau d'établissements remplit ainsi plusieurs fonctions au cours de l'année.

Le centre de la Ligue de l'enseignement de l'Aube constitue un autre exemple. Implanté dans un territoire marqué par la fréquentation estivale du lac d'Orient, il ne dépend pas

uniquement de cette saison. Il accueille des classes de découverte au cours de l'année scolaire et des colonies pendant les vacances de février, de printemps, d'été et d'automne. Cette organisation permet de maintenir six équivalents temps plein permanents et de recruter trois saisonniers entre mars et septembre.

Le choix d'une ouverture annuelle produit des effets sur l'ensemble de l'économie locale. Les fournisseurs reçoivent des commandes plus régulières, les prestataires peuvent travailler en dehors de la haute saison et les salariés disposent de contrats plus longs. Les bâtiments sont entretenus en continu et les relations avec les partenaires peuvent être suivies dans la durée.

L'ODCVL fait également le choix de maintenir des équipes permanentes dans ses établissements, y compris lorsque certains centres ne sont pas ouverts au public tous les jours de l'année. La période sans accueil ne correspond pas à une absence totale d'activité. Elle est consacrée à l'entretien, aux travaux, à la préparation des programmes, aux relations avec les enseignants et les groupes, au recrutement et à la commercialisation des séjours.

Cette continuité doit être prise en compte. Un séjour, même de quelques jours, exige un travail conséquent en amont : construction du programme, échanges avec l'organisateur, recueil des informations sur les participants, commande des produits, planification du personnel et préparation des chambres. Après le départ, les équipes assurent le nettoyage, le bilan, la maintenance et la préparation de l'accueil suivant.

Le fonctionnement toute l'année renforce aussi la qualité de l'offre. Des personnels présents en permanence connaissent mieux les bâtiments et peuvent anticiper les travaux. Ils entretiennent des relations durables avec les producteurs, les artisans et les prestataires. Ils sont également disponibles pour accompagner les enseignants et les familles avant le séjour.

La continuité annuelle dépend enfin de la capacité à adapter l'offre aux évolutions des territoires et des attentes mais aussi au changement climatique. Dans les espaces de montagne, la dépendance exclusive aux activités liées à la neige fragilise les établissements. Les activités de randonnée, de découverte de la forêt, d'escalade, d'orientation, de patrimoine ou d'éducation à l'environnement permettent de proposer des séjours à différentes saisons.

Cette diversification ne consiste pas seulement à ajouter des prestations. Elle s'appuie sur les ressources du territoire et sur les projets éducatifs des structures. La forêt, les lacs, les paysages, la biodiversité, les savoir-faire locaux et le patrimoine culturel deviennent des supports d'activités accessibles au printemps, en été, en automne et parfois en hiver.

L'ouverture des établissements sur une grande partie de l'année contribue à maintenir une présence régulière dans des communes dont la population varie fortement selon les saisons. Selon l'étude menée pour les UNAT Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes, un centre accueille environ 5 300 personnes par an. Dans les communes non urbaines où les centres sont implantés, qui comptent en moyenne 2 900 habitants, cette fréquentation annuelle représente presque deux fois la population permanente. Bien que ces données concernent la Bretagne et l'Auvergne-Rhône-Alpes, elles mettent en évidence une dynamique également observable dans le Grand Est.

Les classes de découverte et les colonies peuvent représenter, à elles seules, l'équivalent d'une classe supplémentaire accueillie dans la commune. Cette présence produit des effets concrets : préparation de repas, organisation d'activités, achats auprès d'acteurs locaux, déplacements et fréquentation des sites du territoire.

La continuité de l'activité repose sur la complémentarité des publics accueillis. Les classes de découverte occupent principalement les jours de semaine pendant le temps scolaire, les colonies prennent le relais pendant les vacances scolaires, tandis que les groupes et les formations complètent l'activité le week-end et durant les périodes moins fréquentées. Aucun de ces publics ne suffit, à lui seul, à assurer l'équilibre économique d'un centre, mais leur combinaison permet de maintenir une activité sur une grande partie de l'année.

Cette combinaison montre que les différentes missions du tourisme social et solidaire sont complémentaires. L'accueil d'enfants, de familles, d'adultes, de seniors ou de groupes associatifs peut contribuer au même objectif économique : maintenir des emplois, des infrastructures et des partenariats territoriaux. Elle peut aussi favoriser des rencontres entre publics, même si cet aspect sera approfondi dans la partie consacrée à la vitalité et à l'animation territoriales.

L'activité tout au long de l'année distingue ainsi les établissements du tourisme social et solidaire d'une offre touristique plus saisonnière. Elle permet de mieux répartir les retombées économiques, de stabiliser une partie des emplois et d'offrir davantage de visibilité aux fournisseurs. Elle contribue également à consolider l'activité touristique des territoires en réduisant leur dépendance à une seule clientèle ou à une période limitée de l'année.

Cette fonction reste néanmoins fragile. La diminution des classes de découverte, la réduction de la durée des colonies, la hausse des coûts de transport, les difficultés de recrutement et les fermetures d'établissements peuvent affaiblir l'ensemble de l'équilibre annuel. La perte d'une catégorie de public ne se traduit pas seulement par une baisse ponctuelle de fréquentation : elle peut rendre impossible le maintien des équipes et affecter toutes les autres activités.

En synthèse

L'utilité économique du tourisme social et solidaire repose donc sur un système d'interdépendances. Les emplois permanents rendent possible l'accueil des groupes, la diversité des groupes permet de conserver les emplois, les achats soutiennent les fournisseurs, les prestataires enrichissent les séjours, l'ouverture annuelle entretient les bâtiments et stabilise les partenariats. Chaque élément contribue à la solidité de l'ensemble.

Par ses emplois directs, indirects et induits, par ses achats et ses prestations, ainsi que par sa capacité à maintenir une activité au-delà des périodes touristiques les plus fréquentées, le tourisme social et solidaire constitue un levier économique pour les territoires. Son apport ne se résume pas au chiffre d'affaires des établissements. Il réside dans la diffusion des dépenses, dans le maintien de compétences professionnelles et dans la continuité des flux au sein de territoires marqués par une structure économique locale souvent fragile.

Cette contribution économique forme le premier volet de son utilité territoriale. Elle se prolonge par des effets qui ne peuvent pas être entièrement traduits en euros ou en emplois : présence d'enfants et de groupes dans les communes, ouverture d'équipements, services aux habitants, coopérations avec les associations et participation aux événements locaux.

2. Une contribution à la vitalité et à l'animation territoriales

La contribution du tourisme social et solidaire ne s'arrête pas aux emplois, aux achats et aux dépenses examinés dans la partie précédente. Les établissements assurent aussi une fonction territoriale : ils peuvent offrir des lieux où des groupes peuvent séjourner, se réunir, apprendre et conduire un projet ; ils mettent les organisateurs en relation avec des ressources locales ; ils relient des acteurs qui appartiennent à des univers souvent séparés – tourisme, éducation, jeunesse, sport, culture, action sociale, handicap ou formation. Cette fonction est moins immédiatement visible qu'un chiffre d'affaires ou qu'un nombre d'emplois, mais elle éclaire ce que la présence d'un centre rend concrètement possible dans une commune et dans son bassin de vie.

Les notions de vitalité et d'animation renvoient à deux niveaux distincts. L'animation désigne les usages et les relations que l'établissement rend possibles : activités collectives, rencontres entre groupes, mobilisation d'intervenants et ouverture sur l'environnement. La vitalité correspond à une capacité plus durable du territoire : disposer d'un lieu, d'une équipe et de coopérations suffisamment stables pour faire naître, accueillir ou prolonger des projets.

Cette distinction conduit à ne pas confondre la fréquentation avec l'utilité territoriale d'un établissement. Celle-ci ne se déduit ni du seul nombre de nuitées ni de la seule

durée d'ouverture. Elle s'apprécie également au regard de la diversité des usages, de la continuité des partenariats et des liens effectivement construits avec les acteurs locaux. Elle doit ainsi être examinée du point de vue du territoire et de ses habitants, et non uniquement à partir de l'activité de l'établissement ou de l'expérience des visiteurs.

Cette approche rejoint les travaux de l'OCDE, qui invitent à compléter les indicateurs économiques du tourisme par une appréciation de ses effets sociaux et territoriaux. Celle-ci peut notamment prendre en compte la satisfaction des communautés locales, l'accessibilité de l'offre, la valorisation de la culture et du patrimoine ainsi que la participation des acteurs locaux à la planification touristique. L'OCDE souligne que cette participation peut renforcer l'adhésion aux projets, améliorer l'expérience des visiteurs et favoriser une répartition plus équilibrée des bénéfices du tourisme³⁸.

La contribution d'un établissement à la vitalité territoriale tient donc moins à son seul niveau de fréquentation qu'à sa capacité à soutenir des usages collectifs, à entretenir des coopérations dans la durée et à renforcer les possibilités d'action du territoire.

La question prend une portée particulière dans les espaces ruraux et de montagne, où sont implantés de nombreux établissements du Grand Est. Dans ces territoires, la faible densité rend plus difficile le maintien de certains services et équipements. La mobilité, l'accès aux services et la vitalité économique y constituent des enjeux étroitement liés. Un centre de vacances ou une auberge collective ne répond pas à l'ensemble de ces difficultés. Il peut néanmoins apporter une ressource rare : la possibilité de recevoir, dans un même lieu, plusieurs dizaines de personnes avec hébergement, restauration, espaces communs et accompagnement.

Les auditions conduites par le CESER décrivent des situations contrastées. Les opérateurs entendus travaillent avec des collectivités, des associations, des offices de tourisme, des parcs naturels, des clubs, des intervenants culturels ou sportifs et des structures sociales et médico-sociales. Plusieurs établissements accueillent des formations ou des activités locales. Certains mettent ponctuellement des locaux à disposition. L'intensité de ces relations varie cependant selon l'histoire du site, son projet, son mode de gestion, la stabilité des équipes et les besoins de la commune. L'ancrage territorial ne découle donc pas automatiquement du statut de la structure ni de son implantation rurale : il se construit.

La partie précédente a montré comment le tourisme social et solidaire « fait ici » en employant, en s'approvisionnant, et en dépensant sur le territoire. Deux autres registres issus des travaux de Gilles Caire en complètent la lecture. Celui de « faire avec » qui

³⁸ OCDE, *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2024 – version abrégée*, Éditions OCDE, Paris, 2024, chapitre 3, « Réunir des données concrètes à l'appui des politiques en faveur du tourisme durable ».

renvoie aux projets élaborés avec les acteurs locaux et celui de « faire pour », qui renvoie quant à lui aux espaces, services ou compétences mobilisés au bénéfice du territoire.

La contribution à la vitalité et à l'animation territoriales sera examinée sous trois angles : la présence d'équipements collectifs dans les territoires ruraux, la diversité des publics et des usages au cours de l'année et enfin les liens construits avec les acteurs, les habitants et les équipements locaux.

a. La présence des établissements dans les territoires ruraux

Des équipements collectifs qui dépassent la fonction d'hébergement

La première partie de l'avis a présenté l'implantation du tourisme social et solidaire dans le Grand Est, notamment sur le massif des Vosges. L'enjeu est maintenant de comprendre ce que représente, pour un territoire, un établissement conçu pour la vie collective. Un centre de vacances ne se réduit pas à un ensemble de lits. Il met ses locaux à disposition d'une organisation pour permettre de développer un projet avec un groupe.

C'est cette organisation intégrée qui distingue un établissement du tourisme social et solidaire d'une simple juxtaposition d'hébergements individuels. Une classe de découverte, une colonie, une formation BAFA, un regroupement associatif ou un séjour adapté nécessitent que les participants puissent être hébergés, restaurés, réunis et accompagnés dans un même cadre. L'organisation des horaires, de la sécurité, des déplacements, des repas et des activités doit être conçue de manière cohérente. Lorsque l'hébergement est dispersé entre plusieurs lieux, cette coordination devient beaucoup plus difficile et peut rendre le projet impossible à mettre en œuvre.

Les centres des PEP Alsace montrent comment la configuration d'un site conditionne les projets qu'il peut accueillir. La Roche a notamment été adaptée aux maternelles. La Chaume dispose d'espaces favorisant les activités sportives et les temps collectifs. La Renardière s'appuie sur son environnement naturel. L'intérêt territorial ne réside pas dans l'addition de ces équipements, mais dans leur capacité à répondre à des âges, des objectifs pédagogiques et des besoins d'encadrement différents.

Le centre Yvonne Martinot, à Mesnil-Saint-Père, illustre une autre articulation entre équipement et territoire. Sa proximité avec le lac d'Orient et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient permet de construire des projets associant activités de pleine nature, éducation à l'environnement et découverte patrimoniale. Le centre donne ainsi accès à un ensemble de ressources locales qui, sans cette organisation, resteraient dispersées pour les groupes.

Ce rôle de mise en relation est essentiel. Pour un enseignant, une association ou un organisateur extérieur, le territoire se présente souvent comme une offre éclatée : sites à visiter, professionnels à contacter, distances à apprécier, horaires et règles de sécurité à coordonner. Les équipes du centre disposent d'une connaissance pratique de ces

contraintes. Elles savent quelles activités conviennent à l'âge du groupe, comment les inscrire dans le déroulement de la journée, quelles solutions prévoir en cas de météo défavorable et quels interlocuteurs mobiliser. Le centre devient ainsi une porte d'entrée vers le territoire, non parce qu'il en posséderait toutes les ressources, mais parce qu'il en facilite l'accès.

L'ODCVL résume cette fonction en se présentant comme un « comptoir de projets ». La formule traduit une ambition précise : partir de l'objectif du groupe et lui donner une forme réalisable. Pour les colonies, la coopérative porte directement un projet éducatif. Pour les classes et les autres groupes, elle accompagne les organisateurs dans la définition du programme, le choix des activités et l'adaptation de l'accueil. L'établissement ne vend donc pas seulement une capacité : il fournit une ingénierie de séjour, c'est-à-dire la capacité à articuler un lieu, un calendrier, des intervenants et des objectifs.

L'audition de l'école d'Habsheim montre ce que cet accompagnement proposé par les centres est essentiel dans la décision d'organiser une classe découverte. Pour un premier départ, la structure d'accueil a transmis un calendrier, regroupé les documents nécessaires au dossier, fourni les justificatifs relatifs aux intervenants et préparé un support destiné aux parents. La directrice du centre s'est déplacée dans l'école et a proposé une rencontre sur place pour construire le programme. En réduisant l'incertitude et la charge de préparation, l'approche et les outils proposés ont largement contribué à rendre le projet possible. La contribution territoriale du centre tient ici à une compétence peu visible : permettre à une école de mobiliser effectivement un équipement et les ressources qui l'entourent.

Le séjour de l'école de Zellwiller à La Chaume complète cette lecture. Le choix du site a reposé sur sa proximité, jugée rassurante pour des enfants et des familles confrontés à un premier départ, mais aussi sur la diversité des activités disponibles. Le programme a associé découverte de la nature, protection de l'environnement, orientation, randonnée et escalade. La proximité n'a donc pas appauvri le projet. Elle a permis de transformer un territoire en support d'enseignement et d'expérience collective.

Ces exemples invitent à mieux qualifier la fonction des centres et des organisations qui les gèrent. Ils ne sont ni des équipements scolaires, ni des équipements sportifs, ni des lieux culturels au sens strict. Leur spécificité réside dans leur capacité à réunir, au sein d'un même lieu, les conditions nécessaires à des projets qui associent plusieurs dimensions — éducative, sociale, sportive, culturelle ou touristique. Ils répondent ainsi à des besoins collectifs que des équipements spécialisés, considérés séparément, ne permettraient pas toujours de satisfaire.

Une classe de découverte associe enseignement, mobilité, hébergement, sport, environnement et patrimoine. Un séjour de répit articule accueil touristique,

accompagnement social et besoins spécifiques. Une formation BAFA combine apprentissage, vie collective et découverte d'un lieu. Le centre se situe à l'intersection de plusieurs politiques publiques, ce qui explique à la fois son utilité et la difficulté à la faire reconnaître par un seul indicateur ou un seul financeur.

Il convient pourtant d'éviter toute généralisation. Tous les territoires ruraux ne manquent pas de solutions d'hébergement collectif, et tous les centres ne disposent ni des mêmes capacités ni du même degré d'ouverture sur leur environnement. La seule présence d'une structure localement ne suffit donc pas à établir son utilité territoriale.

Comme l'ont précisé plusieurs auditionnés, cela ne remet toutefois pas en cause la capacité de ces établissements à offrir, selon les besoins locaux et les moyens dont ils disposent, des espaces, des équipements et des compétences qui facilitent la réalisation de projets scolaires, associatifs ou sociaux plus difficiles à organiser sans leur concours.

Un patrimoine collectif qui participe aux capacités d'action locales

De nombreuses structures sont issues notamment de l'histoire des mouvements d'éducation populaire. Ils ont été créés pour rendre accessibles les vacances, la nature et la vie collective à des enfants, des familles ou des salariés qui en étaient éloignés. Cette histoire demeure inscrite dans les bâtiments. Certains ont accueilli plusieurs générations, accompagné l'essor des classes de découverte ou constitué, pendant des décennies, un point de départ vers la montagne, la forêt ou les lacs.

L'ancienneté de l'ODCVL, dont le projet remonte à 1939, comme celle des PEP Alsace, témoigne de l'inscription durable de ces acteurs dans les territoires. Cette histoire prend pleinement sens lorsque les établissements continuent d'être utilisés, entretenus et adaptés aux besoins actuels. C'est à cette condition que leur patrimoine conserve une véritable utilité territoriale. La valeur du centre ne tient donc pas à la conservation d'un héritage immobile, mais à sa capacité à faire vivre sa vocation collective tout en répondant aux exigences actuelles de sécurité, d'accessibilité, de confort et de performance énergétique.

La notion de patrimoine collectif prend alors un sens fonctionnel. La valeur d'un centre tient aux capacités qu'il réunit dans un même lieu : héberger un groupe sans le disperser, assurer une restauration commune, organiser des activités et adapter les espaces aux enfants comme aux publics ayant des besoins particuliers. Cet ensemble constitue une ressource spécifique pour le territoire, qui ne se résume ni au bâtiment ni au nombre de lits disponibles.

L'exemple de l'école de Zellwiller, contrainte de rechercher une autre solution après l'indisponibilité d'une première structure, illustre l'importance de cette capacité d'accueil. Pour les porteurs de projet, l'enjeu est de disposer d'un établissement déjà

organisé pour recevoir des groupes et réunissant, dans un cadre cohérent, les conditions matérielles et humaines nécessaires au séjour.

Les relations entre propriétaires publics et opérateurs prennent ici une importance particulière. L'ODCVL a ainsi évoqué la possibilité de confier certains bâtiments publics à des structures en mesure de les entretenir, de préserver leur valeur d'usage et de contribuer à la vie locale, en contrepartie de conditions locatives adaptées. Cette piste, qui ne constitue pas un modèle généralisé, invite à apprécier un bâtiment public au-delà de son seul rendement immobilier : sa valeur dépend aussi des usages collectifs qu'il accueille et des engagements qui peuvent être formalisés entre le propriétaire et l'opérateur.

Dans les territoires ruraux, cette capacité d'accueil doit également être mise en regard des conditions d'accès. L'éloignement des gares, la dépendance à l'autocar ou à la voiture et la distance aux services peuvent constituer des contraintes. La proximité devient ainsi un atout parce qu'elle facilite l'accès au centre, rassure les familles lors d'un premier départ et permet de construire le séjour autour d'activités et de ressources immédiatement accessibles, telles qu'un massif, une forêt ou un lac. L'intérêt du maillage territorial réside ainsi moins dans la distance parcourue que dans la possibilité d'accéder, à une échelle praticable, à une véritable expérience de dépaysement et de vie collective.

Un établissement peut dès lors être considéré comme un équipement collectif ayant une utilité territoriale lorsque cette vocation d'accueil est effectivement maintenue, que les équipes sont en mesure d'accompagner les projets et qu'il entretient des liens réels avec son environnement.

Cette notion ne renvoie pas à un statut juridique, mais à une manière d'en apprécier l'utilité : non comme un simple actif immobilier, mais comme une ressource permettant au territoire d'accueillir des groupes, de soutenir des usages collectifs et de faire vivre des projets.

b. L'accueil des publics et l'animation hors saison

La diversité des publics élargit les usages des établissements

La partie précédente a montré que la complémentarité des publics contribue à l'équilibre économique des établissements. Au-delà de cet effet, leur diversité élargit les usages du centre et les réseaux avec lesquels il est amené à travailler.

En accueillant des classes, des colonies, des groupes associatifs, des stagiaires, des familles, des seniors ou des publics accompagnés par des structures sociales et médico-sociales, un même établissement devient alors le lieu où se développent des projets très différents. Tout en conservant sa vocation d'accueil collectif, il peut ainsi remplir, selon les besoins, une fonction d'apprentissage, de formation, de répit ou de

rencontre, en offrant l'expérience d'un cadre collectif partagé, plus rare dans d'autres formes de séjours.

Cette diversité exige un véritable travail d'ajustement. Une classe maternelle n'a ni les mêmes horaires ni les mêmes besoins qu'un groupe de seniors. Une formation BAFA transforme le centre en lieu d'apprentissage pour de futurs animateurs. Un séjour adapté suppose d'anticiper l'accessibilité, les gestes de la vie quotidienne et les besoins d'encadrement.

La diversité des usages ne suffit pas, à elle seule, à renforcer l'utilité territoriale d'un établissement. Pour qu'elle produise réellement des effets positifs, les équipes doivent pouvoir adapter l'organisation aux besoins de chaque public, gérer des rythmes de vie différents, prévoir des espaces séparés lorsque cela est nécessaire et organiser la coexistence de plusieurs groupes dans des conditions d'accueil de qualité mais aussi adaptées à chacun. Cette capacité suppose des compétences, une présence suffisante des personnels et du temps de préparation et de coordination.

Les établissements de l'ODCVL sont conçus comme des lieux de vie collective. Les grandes salles, les espaces de restauration ouverts et les lieux de convivialité ne constituent pas de simples éléments de confort. Ils organisent la rencontre et rendent visible le partage du lieu. À l'arrivée, les équipes présentent les règles, expliquent la présence éventuelle d'autres groupes et créent un premier échange entre responsables. L'animateur intervient comme un facilitateur de la vie collective, et non uniquement comme le technicien d'une activité.

Cette configuration peut faire naître des relations imprévues. L'ODCVL rapporte que la présence simultanée de seniors et de classes de découverte a donné lieu à des échanges intergénérationnels qui n'avaient pas été programmés. Il ne serait cependant pas opportun de considérer ces rencontres comme un bénéfice automatique et reproductible, ni de chercher à les organiser systématiquement : des groupes peuvent se croiser sans véritable rencontre et certaines cohabitations nécessitent au contraire une séparation. L'exemple montre néanmoins que des espaces communs et une organisation attentive créent des possibilités que des hébergements entièrement individualisés offrent moins facilement.

Les formations BAFA donnent une autre portée à l'accueil collectif. Elles utilisent les salles, les repas, les veillées et les temps ordinaires du centre comme supports de formation. Les stagiaires y apprennent à préparer une activité, mais aussi à tenir une posture éducative, à travailler en équipe et à prendre en charge la vie quotidienne.

Les séjours de répit, les séjours adaptés et l'accueil de personnes en situation de handicap inscrivent les établissements dans d'autres réseaux territoriaux. Les PEP Alsace accueillent des familles, des aidants, des seniors et des groupes issus de

structures sociales ou médico-sociales. Ces usages permettent aux établissements d'intervenir en appui des politiques de prévention de l'isolement, d'inclusion et de soutien aux aidants, sans qu'ils se transforment pour autant en structures médico-sociales.

L'audition de Handiloisirs 54 souligne l'importance de la coordination entre les différents acteurs. Le pôle ressources échange avec la famille, évalue les besoins de l'enfant, examine les conditions de faisabilité du séjour, recherche les financements nécessaires et identifie, avec les organisateurs, une solution d'accueil adaptée. Il travaille pour cela avec la CAF, le Département, l'UFCV, d'autres pôles ressources et plusieurs opérateurs. Le départ ne repose donc pas sur l'intervention d'un acteur unique, mais sur une coopération qui relie les attentes de la famille aux capacités concrètes des structures d'accueil.

L'enquête du CESER³⁹ conduite auprès des familles éclaire un angle mort de cette inclusion : 45 % des parents ignorent si le groupe de leur enfant accueillait un enfant en situation de handicap. L'accueil inclusif se fait souvent sans se dire : ce qui témoigne d'une absence de stigmatisation, mais rend aussi l'utilité sociale produite peu visible.

Les compétences ainsi développées peuvent également être mobilisées au-delà de l'organisation d'un séjour particulier. Handiloisirs 54 a notamment participé, avec une communauté de communes rurale, à une journée consacrée à l'accueil des enfants en situation de handicap. Cette action a contribué à sensibiliser les acteurs locaux et à renforcer leurs liens. Bien que circonscrit, cet exemple montre que l'expertise acquise dans la préparation de séjours inclusifs peut aussi soutenir d'autres initiatives éducatives et sociales conduites sur le territoire.

L'enjeu n'est pas de rechercher la diversité pour elle-même. Accumuler des activités sans cohérence pourrait disperser les équipes et affaiblir le projet. La diversification prend son sens lorsqu'elle prolonge la vocation collective du lieu et répond à des besoins identifiés. Elle permet alors de mieux utiliser les espaces, d'entretenir des compétences et de maintenir un équipement disponible pour des projets variés.

Des usages qui maintiennent une vie collective au-delà des périodes touristiques

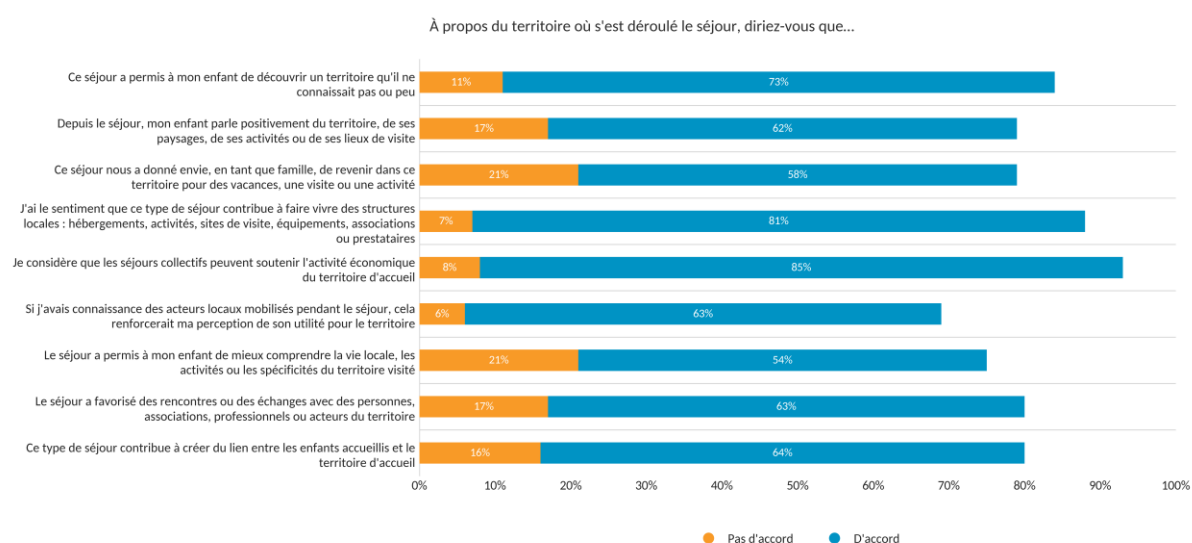
L'animation hors saison ne désigne pas seulement le maintien de l'ouverture d'un établissement lorsque la fréquentation touristique diminue. Elle renvoie aux activités et aux projets qui continuent d'y être organisés pendant ces périodes. Cette continuité a une portée territoriale parce qu'elle maintient des usages. Une classe mobilise des éducateurs, des sites naturels et des intervenants. Une formation BAFA utilise les salles et les espaces communs. Un séjour adapté nécessite une préparation et un réseau de

³⁹ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants).

partenaires. Les acteurs culturels, sportifs ou environnementaux ne sont pas seulement sollicités comme prestataires. Ils sont amenés à concevoir des formats adaptés aux groupes, à ajuster leurs horaires et à renouveler leurs contenus.

L'animation commence par ailleurs avant le séjour. Les auditions des enseignantes montrent que le projet mobilise l'école, les familles, la commune et parfois les associations de parents. À Habsheim, plusieurs réunions ont permis d'expliquer le départ et de répondre aux inquiétudes. Les parents ont organisé des ventes, une tombola et un stand lors d'un événement local afin de réduire la participation financière. À Zellwiller, la proximité du centre et la préparation ont également joué un rôle de réassurance. Le séjour devient ainsi un projet collectif dans le territoire de départ autant qu'une activité dans le territoire d'accueil.

L'enquête du CESER⁴⁰ permet de ce point de vue d'éclairer l'expérience des familles sur cette notion d'impact territorial. Parmi les répondants, 54 % estiment que leur enfant a mieux compris la vie locale et 63 % qu'il a rencontré des acteurs du territoire. L'ancrage apparaît donc réel pour une partie des séjours, mais il n'est ni uniforme ni toujours perceptible.



Cette différence invite à distinguer la mobilisation d'une ressource locale de sa mise en récit. Un groupe peut pratiquer une activité, visiter un site ou utiliser un équipement sans identifier l'association, le professionnel ou la collectivité qui le fait vivre. Or 63 % des répondants indiquent qu'une meilleure connaissance des acteurs mobilisés renforcerait leur perception de l'utilité du séjour. La contribution territoriale gagne ainsi à être rendue lisible dans le contenu du projet, et pas seulement dans l'organisation interne du centre.

L'établissement joue ici un rôle de médiation. Il peut présenter les lieux visités, identifier les professionnels qui interviennent, expliquer pourquoi une activité a été choisie et relier

⁴⁰ Ibid.

le contenu du séjour à l'histoire, aux métiers ou aux enjeux spécifiques du territoire. Cette médiation donne du sens à la fréquentation. La forêt n'est plus seulement un décor, elle devient un milieu à observer. Une activité nautique renvoie au lac et à ses usages. La visite d'une ferme ouvre sur l'alimentation et les modes de production.

Cette approche rejoint le projet défendu par les opérateurs auditionnés : l'activité est un moyen, non une fin isolée. Une randonnée peut servir à travailler l'orientation et l'entraide, l'escalade à expérimenter la confiance, une visite à comprendre un patrimoine ou un savoir-faire. Lorsque le projet relie l'expérience du groupe au lieu d'accueil, le territoire n'est plus seulement consommé : il devient un support d'apprentissage et de relation.

Cette fonction de médiation dépend de relations construites dans la durée. Lorsqu'un site devient indisponible ou qu'une équipe se renouvelle fortement, ce ne sont pas seulement des capacités d'hébergement qui sont affectées : une connaissance des partenaires, des itinéraires, des contraintes et des solutions possibles peuvent également se perdre. Les auditions montrent de ce point de vue que la continuité relationnelle constitue une composante à part entière de l'animation territoriale.

c. Les liens avec les acteurs, les habitants et les équipements locaux

« Faire avec » : construire et coordonner des projets territoriaux

Le « faire avec » désigne une relation qui va au-delà de l'achat d'une prestation. Il consiste à associer des acteurs du territoire à la préparation ou à la réalisation d'un projet, à ajuster l'offre aux besoins d'un groupe et à inscrire la coopération dans une certaine continuité. Cette dimension distingue le partenariat d'une simple transaction ponctuelle, même si les deux peuvent se combiner.

L'ODCVL travaille avec des collectivités, des associations, des comités sociaux et économiques, des partenaires historiques, des offices de tourisme et des réseaux locaux. Ses établissements font appel à des professionnels implantés sur le territoire, notamment des accompagnateurs en moyenne montagne ou des intervenants spécialisés. Leur présence dans les offices de tourisme améliore la visibilité de l'offre auprès des groupes adultes, mais elle facilite aussi l'intégration du centre aux informations, événements et ressources de la destination.

La coopération bénéficie aux deux partenaires. Le centre connaît les caractéristiques et les contraintes du groupe accueilli : nombre de participants, âge, horaires, sécurité, autonomie, accessibilité ou objectifs pédagogiques. Le partenaire local maîtrise, de son côté, son activité et son équipement. Leur travail commun permet donc d'adapter le contenu, la durée et les conditions de l'accueil. Une classe ou un groupe ayant des besoins particuliers ne peut pas toujours être reçu sans préparation dans un musée, une ferme ou un équipement sportif conçu d'abord pour des visiteurs individuels. Le centre

aide alors le partenaire à comprendre les besoins du groupe, tandis que celui-ci lui donne accès à une activité, à un savoir-faire ou à une ressource propre au territoire.

Le centre Yvonne Martinot s'appuie sur un réseau de prestataires locaux, mais leurs relations ne se limitent pas à dresser un catalogue de sorties. Elles permettent de composer des séjours cohérents autour de la nature, de l'eau, des activités physiques et du patrimoine. Le centre entretient en outre des relations avec les communes environnantes, utilise des équipements locaux et accueille des formations dans des salles du territoire.

Les PEP Alsace construisent les programmes avec les enseignants ou les organisateurs et apportent un appui administratif et pédagogique. Leurs centres s'appuient majoritairement sur les ressources présentes sur place ou à proximité, et établissent des coopérations avec des associations locales, des clubs, des manifestations du territoire et d'autres structures partenaires. Ces liens peuvent prendre la forme de réunions accueillies dans le centre, d'une participation à un événement ou d'une mise à disposition ponctuelle de locaux.

Les collectivités jouent un rôle particulier dans la relation avec les centres. Elles peuvent être propriétaires des bâtiments, soutenir des travaux, financer le départ d'une classe, faciliter l'accès à des équipements ou orienter des groupes vers un établissement. Elles peuvent aussi faire appel à l'opérateur pour contribuer à une action locale. Cette relation prend toutefois pleinement toute sa valeur territoriale lorsqu'elle s'inscrit dans la durée, au-delà d'une aide ponctuelle ou d'une réponse à l'urgence. Une visibilité pluriannuelle permet en effet de programmer les activités, d'entretenir les locaux et de consolider les partenariats.

La stabilité des équipes est une condition déterminante. Les coopérations reposent largement sur une mémoire pratique : connaissance des personnes, des trajets, des capacités d'accueil, des saisons et des contraintes. Un responsable ou un animateur expérimenté sait quel partenaire appeler, comment adapter un programme ou quelle solution proposer.

Les travaux de l'Avise – Centre national de compétences de l'innovation sociale pour la France en Europe et du RTES consacrés à l'économie sociale et solidaire en milieu rural⁴¹ insistent sur deux conditions qui rejoignent les auditions menées : la coopération entre collectivités et acteurs de proximité, et l'existence d'une ingénierie capable d'accompagner les projets. Un territoire ne manque pas toujours d'idées ou d'équipements. Il manque parfois de temps, de coordination ou de professionnels pour

⁴¹ Avise, avec l'appui du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), *Économie sociale et solidaire et ruralités. Repérer et accompagner les innovations sociales rurales pour réinventer l'économie de proximité*, collection « Mode d'emploi », septembre 2020. Publication réalisée dans le cadre du projet TRESSONS - *Territoires ruraux et économie sociale et solidaire : outils et nouvelles synergies*.

les relier. Les centres peuvent contribuer à cette fonction, mais ils ne peuvent l'assumer sans moyens ni reconnaissance.

« Faire pour » : partager des équipements et rendre des services au territoire

Le « faire pour » concerne les situations dans lesquelles les locaux, les équipements ou les compétences d'une structure répondent directement à un besoin du territoire. Cette dimension doit être abordée avec mesure : elle varie fortement selon la configuration du centre, la réglementation, la présence des équipes et les demandes locales. Elle ne constitue ni une obligation ni une caractéristique automatique de tous les établissements.

Les auditions apportent néanmoins plusieurs exemples concrets. Les PEP Alsace entretiennent des liens avec des associations et des clubs, accueillent des réunions, participent à certaines manifestations et peuvent mettre ponctuellement des locaux à disposition. Le centre Yvonne Martinot a assuré un accueil périscolaire, un centre de loisirs, a accueilli la cantine du village pendant quinze ans et a fourni ponctuellement une salle à une école locale. Ces pratiques sont différentes, mais elles ont un point commun : une ressource développée pour l'accueil de séjours est utilisée dans une action locale.

À titre d'appui, l'étude UNAT⁴² recense, dans certains établissements hors Grand Est, des espaces mutualisés avec des associations, des activités ouvertes localement ou des services de proximité. Ces exemples précisent ce que peut recouvrir le « faire pour », et montrent qu'un équipement d'accueil collectif peut, lorsque les conditions locales le permettent, partager certaines de ses ressources.

Cette ouverture suppose cependant des règles précises. La présence d'enfants ou de publics vulnérables impose de sécuriser les circulations et de séparer certains usages. La mise à disposition d'un local engage des responsabilités d'assurance, d'entretien et de sécurité. L'utilisation d'une cuisine relève de normes sanitaires. Le partage d'un équipement doit préciser les horaires, les coûts et les obligations de chacun. La bonne volonté ne suffit pas à garantir un service durable.

Le « faire pour » ne doit donc pas devenir une injonction à diversifier sans limite. Un centre fragilisé économiquement pourrait être tenté d'accepter toute activité susceptible de produire une recette. Or une accumulation de services sans cohérence peut détourner les équipes de leur mission, créer des contraintes nouvelles et dégrader l'accueil. L'ouverture au territoire est pertinente lorsqu'elle prolonge la vocation collective du lieu et répond à un besoin clairement établi.

⁴² UNAT Auvergne-Rhône-Alpes et UNAT Bretagne, avec la collaboration de Gilles Caire, *Utilité territoriale du Tourisme social et solidaire : Retombées économiques et sociales des centres de vacances et auberges de jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bretagne*, UNAT Auvergne-Rhône-Alpes, 23 mars 2026.

Des conventions peuvent offrir un cadre adapté lorsque le service devient régulier. Elles permettent de préciser les objectifs, les usages des locaux, les responsabilités, les moyens et la durée de l'engagement. La proposition formulée par l'ODCVL pour les bâtiments publics s'inscrit dans cette logique : l'adaptation du montant du loyer pourrait tenir compte de l'entretien du patrimoine, du maintien de sa vocation collective et des engagements pris par l'opérateur au bénéfice du territoire. Là encore, l'intérêt tient moins au modèle unique qu'au principe de réciprocité entre l'opérateur et la collectivité.

Le « faire pour » doit finalement être compris comme un prolongement possible du « faire avec ». Les services les plus utiles naissent rarement d'une offre décidée unilatéralement par le centre. Ils résultent d'un dialogue avec la commune, les associations ou les habitants, d'une appréciation des besoins et d'un accord sur les moyens. L'utilité territoriale se construit moins par l'addition de fonctions que par la justesse de leur articulation avec le projet de l'établissement.

En synthèse

La contribution du tourisme social et solidaire à la vitalité et à l'animation territoriales ne se confond pas avec ses seules retombées économiques. Elle tient à ce que les établissements rendent possible : accueillir un groupe dans un cadre adapté, accompagner un projet, relier des organisateurs à des ressources locales, maintenir des usages au fil de l'année et construire des coopérations entre des acteurs différents.

Dans les territoires ruraux et de montagne, cette fonction s'appuie d'abord sur une capacité matérielle. Les centres réunissent hébergement, restauration, espaces communs et parfois équipements sportifs ou pédagogiques. Cette organisation permet de recevoir des classes, des colonies, des formations, des groupes associatifs, des seniors ou des séjours à finalité sociale dans des conditions qu'une offre dispersée ne reproduit pas facilement.

L'utilité territoriale d'un centre ne réside toutefois pas dans la seule présence d'un bâtiment. Elle dépend de l'équipe, de sa connaissance des publics, de sa capacité à organiser le séjour et de ses relations avec l'environnement. Les exemples des PEP Alsace, de l'ODCVL, du centre Yvonne Martinot et des écoles auditionnées montrent que l'accompagnement administratif, pédagogique et logistique peut être aussi déterminant que l'hébergement. Il transforme une intention en projet réalisable.

Cette lecture donne au patrimoine une portée particulière. Maintenir les murs sans maintenir les usages collectifs ne produit pas les mêmes effets. La fermeture ou la reconversion d'un établissement peut réduire durablement la capacité d'un territoire à accueillir des groupes, à organiser des formations ou à répondre à certains besoins sociaux. À l'inverse, la rénovation, l'accessibilité et l'adaptation des bâtiments prolongent leur utilité lorsqu'elles restent liées à une vocation collective.

Les usages multiples donnent enfin au centre une position singulière entre plusieurs réseaux publics et associatifs. Sa contribution ne tient pas à la simple succession de clientèles, déjà analysée sous l'angle économique, mais au fait qu'un même équipement puisse servir de support à des projets scolaires, éducatifs, sociaux ou formatifs et favoriser leurs relations et interactions.

L'animation territoriale se mesure alors à la qualité de ces liens : connaissance des ressources locales, adaptation des activités, visibilité des partenaires, ouverture ponctuelle des espaces ou mobilisation de compétences. L'enquête⁴³ menée par le CESER invite cependant à ne pas confondre potentiel et expérience effective : la relation au territoire doit être organisée et rendue perceptible pour les publics et les bénéficiaires.

Le « faire avec » constitue la dimension la plus solidement établie et développée. Les opérateurs auditionnés travaillent ainsi régulièrement avec des collectivités, des associations, des offices de tourisme, des parcs naturels, des professionnels d'activités, des établissements scolaires ou encore des acteurs de l'inclusion. Ils ajustent les ressources locales aux besoins des groupes et assurent une fonction de coordination. Cette coopération repose largement sur la stabilité des équipes et sur une connaissance acquise dans la durée.

Le « faire pour » prend des formes plus diverses, mais les exemples régionaux montrent qu'il peut se traduire par des services concrets : accueil périscolaire, restauration scolaire, mise à disposition ponctuelle de locaux, accueil de réunions associatives ou actions de sensibilisation à l'inclusion. Les équipements et les compétences mobilisés pour les séjours peuvent ainsi être mis au service de besoins locaux, à condition que ces usages soient organisés, sécurisés et reconnus dans des partenariats adaptés. Ils ne sauraient toutefois constituer des missions supplémentaires assumées sans moyens dédiés.

La vitalité territoriale produite par le secteur repose ainsi sur une articulation plutôt que sur une liste de services. Un bâtiment, une équipe, des publics et des partenaires doivent être réunis autour d'usages cohérents. Lorsque cette articulation existe, le centre n'est plus seulement un lieu où l'on dort. Il devient un point d'appui pour accueillir, apprendre, se rencontrer et agir dans le territoire. Cette utilité varie selon les sites et ne doit pas être généralisée sans preuve. Elle mérite néanmoins d'être pleinement intégrée à l'appréciation de la valeur des établissements et aux choix publics qui conditionnent leur avenir.

⁴³ Ibid.

II. UNE MISSION SOCIALE ET ÉDUCATIVE POUR TOUS ?

1. Les bénéfices en matière d'accès aux vacances

Les principes de solidarité et d'égalité qui fondent le tourisme social et solidaire ont été présentés dans la première partie de l'avis. Ils prennent tout leur sens lorsque les personnes concernées peuvent effectivement accéder à un séjour. Or, entre le souhait de partir et sa réalisation, plusieurs difficultés peuvent intervenir : coût du séjour et du transport, équipement nécessaire, démarches administratives, organisation familiale, confiance dans l'encadrement ou prise en compte de besoins particuliers. Ces obstacles peuvent se cumuler et rendre le départ plus difficile, même lorsqu'une offre existe et que le projet suscite l'intérêt. L'utilité sociale du secteur tient ainsi à sa capacité à réunir les conditions nécessaires : faire connaître les possibilités de séjour, aider à construire un projet adapté, rechercher les financements, répondre aux interrogations des familles, organiser les déplacements et préparer un accueil correspondant aux besoins des participants.

Il convient donc d'examiner, dans un premier temps, les conditions qui permettent de partir, avant d'analyser les bénéfices éducatifs et sociaux du séjour lui-même. L'autonomie, les apprentissages, la vie collective, les rencontres et le répit seront abordés dans la partie suivante. La présente partie porte sur les inégalités qui limitent l'accès aux séjours collectifs, sur les différents freins rencontrés et sur les réponses apportées par les aides, l'accompagnement et l'adaptation de l'accueil. Elle traite principalement des classes de découverte et des colonies de vacances, tout en s'appuyant sur d'autres situations lorsque celles-ci permettent de mieux comprendre les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre pour rendre le départ possible.

a. Les inégalités et les freins au départ

L'accès aux vacances reste très différent selon les familles, les territoires et les types de séjour, mais aussi selon la situation de précarité vécue. Il est pourtant difficile de mesurer précisément ces écarts, car les données disponibles ne portent pas toujours sur les mêmes publics ni sur les mêmes périodes. Certaines concernent l'ensemble des vacances, d'autres les colonies, les classes de découverte ou encore les aides mobilisées. Pour les classes de découverte, aucune donnée nationale régulière n'est publiée depuis 2002. Il est donc impossible de suivre précisément, dans le temps, combien d'enfants partent, combien ne partent pas, et pour quelles raisons. Ce manque de données rend aussi plus difficile l'évaluation des aides mises en place.

Dans ses travaux sur le tourisme associatif⁴⁴, l'universitaire Gilles Caire rappelle que l'accès aux vacances ne dépend pas seulement de l'existence d'un séjour. Il suppose aussi un prix supportable, des aides accessibles, un accompagnement adapté et la possibilité, pour la famille ou le groupe, de choisir le séjour et de le préparer dans de bonnes conditions. Cette approche, qui ne décrit pas à elle seule la situation actuelle, reste utile pour comprendre pourquoi une offre disponible ne conduit pas toujours à un départ effectif.

Les auditions font ressortir un constat commun : le coût influence fortement la décision de partir et les conditions du séjour. Ce point a été confirmé par les familles qui ont répondu à l'enquête menée par le CESER : alors même que les foyers les plus contraints sont absents de l'échantillon, 60 % des répondants déclarent que le coût du séjour a constitué un frein au départ et 75 % qu'il pourrait constituer un frein à de futurs départs. Chez les seuls foyers déclarant plus de 5 000 € mensuels, ces proportions restent de 44 % et 64 %. Le coût apparaît donc comme une contrainte qui déborde largement les publics précaires et atteint les classes moyennes et moyennes supérieures ; a fortiori, son effet sur les foyers non représentés ici ne peut être que plus marqué.

Le coût ne se limite pas au prix facturé par l'organisateur. Les familles doivent aussi financer le transport, l'équipement, certaines activités, les assurances éventuelles et, lorsque plusieurs enfants sont concernés, plusieurs inscriptions. Elles peuvent alors être amenées à choisir un séjour plus court ou plus proche, à reporter le départ du plus jeune ou à ne faire partir qu'une partie de la fratrie. Le renoncement total constitue donc souvent l'aboutissement d'ajustements successifs qui réduisent d'abord la durée, la distance ou le nombre de participants.

Pour les classes de découverte, le transport représente l'un des principaux postes de dépense. Son coût peut conduire à changer de destination, à raccourcir le séjour ou, dans certains cas, à abandonner le projet. Les écoles auditionnées ont adopté des solutions différentes. À Habsheim, les déplacements ont été organisés avec les familles plutôt qu'en autocar, ce qui a contribué à limiter la participation demandée. À Zellwiller, la commune a pris en charge une partie du transport. Ces exemples montrent l'intérêt de la proximité et du soutien local, mais ils ne peuvent pas être reproduits partout. Le covoiturage suppose des familles disponibles et une organisation sécurisée, les aides communales varient d'un territoire à l'autre et certains trajets exigent un transport collectif. Chaque projet doit donc trouver une solution adaptée à sa destination, à son budget et aux moyens disponibles localement.

Le coût d'un séjour ne se limite pas à son prix. Il peut aussi concerner l'équipement nécessaire, notamment pour les séjours en montagne, en hiver ou les activités de pleine

⁴⁴ Gilles Caire, « Tourisme associatif : une réalité économique et sociale », synthèse d'une conférence présentée lors des 6es Rencontres régionales du tourisme associatif de l'UNAT Pays de la Loire, Nantes, 1er décembre 2010.

nature. Des vêtements adaptés, des chaussures de randonnée ou des équipements spécifiques représentent une dépense supplémentaire pour certaines familles. L'école de Zellwiller a ainsi indiqué que plusieurs enfants étaient arrivés avec un équipement inadapté aux activités prévues, sans qu'il soit possible de déterminer si cette situation relevait principalement d'une contrainte financière ou d'une méconnaissance des besoins du séjour. Cette expérience montre que l'accès aux vacances dépend également de la capacité à préparer matériellement le départ. Une information transmise suffisamment tôt, le prêt de matériel ou des solutions de mutualisation peuvent alors faciliter la participation.

Les classes de découverte mettent également en évidence une autre condition du départ : la capacité de l'école et de l'enseignant à construire le projet. Les auditions montrent qu'un séjour demande un investissement important : définir les objectifs pédagogiques, choisir un centre, rechercher les financements, préparer les démarches administratives, organiser le transport, informer les familles et mobiliser les accompagnateurs. Cette préparation est encore plus exigeante lorsqu'il s'agit d'un premier départ ou que l'enseignant exerce également des fonctions de direction. La possibilité pour les élèves de partir dépend ainsi non seulement de l'existence d'une offre, mais aussi du temps, de l'expérience et de l'accompagnement dont disposent les équipes éducatives.

Les démarches administratives peuvent également compliquer la préparation d'une classe de découverte. Les documents demandés sont nécessaires pour garantir la sécurité des élèves et préciser les responsabilités de chacun, mais leur nombre, leur technicité et les différences d'interprétation entre interlocuteurs peuvent décourager certains enseignants. Les auditions mentionnent notamment les calendriers à respecter, les dossiers à compléter et les pièces relatives aux intervenants, aux diplômes, aux trajets ou aux conditions d'hébergement. L'appui du centre peut alors faciliter la préparation du dossier, répondre aux questions et aider l'enseignant à respecter les différentes étapes. Le départ dépend donc aussi de la qualité de cet accompagnement administratif.

La présence d'un nombre suffisant d'accompagnateurs constitue une autre condition du départ. Les parents ne peuvent pas toujours se libérer plusieurs jours et les écoles ne disposent pas nécessairement de personnels disponibles. À Habsheim, deux équipes de parents se sont relayées pendant le séjour et la directrice a dû remplacer un accompagnateur devenu indisponible. Cette difficulté peut être plus importante lorsque les familles ont peu de disponibilité, que l'école dispose de peu de relais ou que les élèves sont jeunes. La réalisation du séjour repose ainsi sur la capacité de l'école à réunir plusieurs adultes autour du projet.

La confiance des familles joue enfin un rôle décisif. L'enquête du CESER⁴⁵ montre que près de 4 parents sur 10 déclarent avoir éprouvé des appréhensions à laisser partir leurs enfants, même s'ils reconnaissent l'intérêt du séjour. Leurs questions portent sur la séparation, la sécurité, l'encadrement, les repas, le sommeil, les soins, la vie en groupe et les modalités d'intervention en cas de problème. Ces inquiétudes sont souvent plus fortes pour les jeunes enfants, lors d'un premier départ ou lorsque la famille connaît peu l'organisateur. Elles peuvent être réduites par une présentation claire du projet, des équipes, des règles de vie et des moyens de contact prévus pendant le séjour.

L'enquête du CESER⁴⁶ met également en évidence l'importance particulière du premier départ. Parmi les familles répondantes, 35 % des enfants participaient pour la première fois à un séjour collectif. Avant le départ, leurs parents déclaraient un niveau d'inquiétude plus élevé que ceux dont l'enfant avait déjà vécu l'expérience : 3,16 contre 2,39 sur une échelle de cinq points. Après le séjour, en revanche, l'évaluation globale était presque identique dans les deux groupes : 3,88 pour les premiers départs et 3,86 pour les autres. Dans l'échantillon étudié, l'écart se situe donc surtout avant le séjour. Ce résultat souligne l'importance d'une préparation renforcée pour les familles qui découvrent ce type de départ.

Les auditions des écoles montrent comment cette préparation peut être organisée. À Habsheim, trois réunions ont été proposées aux familles et une journée portes ouvertes leur a permis de découvrir les locaux du centre. Les parents ont également été informés à l'avance des modalités de communication pendant le séjour. À Zellwiller, le choix d'un établissement proche, la présentation précise des activités et la présence possible d'un parent accompagnateur ont contribué à rassurer les familles. Ces démarches ne lèvent pas toutes les hésitations, mais elles permettent aux parents et aux enfants de mieux comprendre le projet et d'en anticiper le déroulement.

Le témoignage d'une famille complète ces constats. La mère interrogée explique que l'expérience du père en colonie, son propre lien professionnel avec l'UFCV et sa connaissance du fonctionnement des séjours ont facilité un départ à un âge relativement jeune. L'enquête⁴⁷ va dans le même sens : une majorité de parents répondants déclarent avoir eux-mêmes participé à un séjour collectif pendant leur enfance. Ces montres que l'expérience familiale joue un rôle important dans la décision de faire partir un enfant. À l'inverse, les familles qui ne connaissent pas ce type de séjour et ne disposent pas de relais de confiance peuvent avoir plus de difficulté à envisager un départ, même lorsqu'une aide financière existe.

⁴⁵ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants).

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

Cette méconnaissance peut être renforcée par la dispersion de l'information. Les séjours sont proposés par de nombreux organismes, avec des modalités d'inscription et des aides différentes. Les familles doivent donc repérer l'organisateur, comprendre le projet, vérifier les conditions d'encadrement, comparer les tarifs et identifier les financements possibles. Pour une classe de découverte, la manière dont l'école présente le séjour et répond aux questions est également déterminante. Une information claire, accessible et transmise par un interlocuteur de confiance facilite la compréhension du projet et la décision de partir.

Le souhait de partir n'est pas toujours partagé de la même manière par l'enfant et par sa famille. Les entretiens font apparaître, dans certaines situations, une appréhension de la séparation, de la vie en groupe ou d'un environnement inconnu. Des parents peuvent être convaincus de l'intérêt du séjour alors que leur enfant hésite ou refuse de partir. À l'inverse, un enfant peut souhaiter participer, mais se heurter aux inquiétudes de sa famille. Ces situations demandent des réponses différentes. Présenter concrètement les activités, les lieux et le déroulement de la journée peut aider l'enfant à se projeter. Les parents ont davantage besoin d'informations sur la sécurité, l'encadrement, les soins, les règles de vie et les modalités de contact. Le départ devient plus facilement envisageable lorsque les attentes de l'enfant et les préoccupations de la famille sont prises en compte ensemble.

Pour les classes de découverte, un refus individuel a aussi des conséquences sur la participation du groupe. À Habsheim, certains élèves ne sont pas partis en raison des inquiétudes maintenues par leurs familles et ont été accueillis dans l'école pendant le séjour de leurs camarades. À Zellwiller, une élève en situation de handicap n'a pas participé, après examen de sa situation au cours de l'année et échanges avec sa famille. Ces exemples restent ponctuels et ne permettent pas d'évaluer l'ampleur de ces situations. Ils montrent toutefois que la réussite d'un projet ne se mesure pas seulement à son organisation générale ou au nombre d'élèves partis. Elle suppose aussi de regarder quels élèves restent à l'écart, pour quelles raisons, et quelles solutions leur sont proposées. Le taux de participation, les motifs du non-départ et les conditions d'accueil prévues pour les élèves concernés devraient donc être pris en compte dans l'évaluation des classes de découverte.

Les difficultés rencontrées se cumulent souvent. Prise isolément, chacune de ces difficultés peut paraître surmontable. En revanche, lorsqu'elles se cumulent, elles peuvent conduire à raccourcir le séjour, à en modifier les conditions, à reporter le départ ou à y renoncer. Les obstacles financiers, les inquiétudes des familles et les contraintes d'organisation doivent donc être examinés ensemble. Leur prise en charge suppose une coordination entre les familles, les écoles, les organisateurs, les collectivités et les financeurs.

b. Les aides et l'accompagnement vers le séjour

Les aides financières jouent un rôle essentiel dans la réalisation du départ, mais elles sont d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagnent d'un appui aux familles, aux écoles et aux organisateurs. Le coût d'un séjour est rarement couvert par une seule aide. Le financement repose le plus souvent sur plusieurs contributions : caisses d'allocations familiales, collectivités, Agence nationale pour les chèques-vacances, comités sociaux et économiques, associations, dispositifs scolaires, actions menées par les parents ou facilités de paiement. Cette diversité permet de réduire le reste à charge, mais elle oblige aussi les porteurs de projet à rechercher les aides disponibles, à vérifier les critères et à coordonner plusieurs financeurs.

L'enquête⁴⁸ du CESER montre que beaucoup de familles ont financé le séjour sans aucune aide : 61 % des répondants sont dans ce cas. Cette situation concerne encore 28 % à 40 % des foyers déclarant moins de 2 500 euros de revenus mensuels. Un financement sans aucune aide suppose une anticipation des familles pour épargner les sommes nécessaires à la concrétisation du séjour. L'enquête ne permet pas de déterminer précisément pourquoi ces familles n'ont pas reçu d'aide : certaines pouvaient ne pas être éligibles, ne pas connaître les dispositifs, ne pas avoir engagé de démarche ou ne trouver aucune aide adaptée à leur situation. Ces résultats montrent toutefois que le coût du séjour reste souvent supporté directement par les ménages, y compris parmi les foyers aux revenus modestes.

Le fait de ne pas bénéficier d'une aide ne s'explique pas seulement par un manque d'information, même si la clarté des dispositifs joue un rôle important. Certaines familles ne remplissent pas les critères d'attribution, se situent juste au-dessus des seuils prévus ou ne peuvent pas réunir les justificatifs demandés dans les délais. D'autres reçoivent une réponse trop tardive, alors que l'inscription doit déjà être confirmée ou payée. Il existe aussi des situations dans lesquelles aucune aide ne correspond réellement au profil du ménage. L'audition de l'UNAT Grand Est attire notamment l'attention sur les familles dont le quotient familial dépasse les plafonds d'éligibilité, sans que leurs ressources leur permettent pour autant de financer seules plusieurs centaines d'euros par enfant. Ces ménages se trouvent ainsi dans une position intermédiaire : trop aisés pour certaines aides, mais pas suffisamment pour assumer facilement le coût du séjour.

Les auditions montrent que le financement d'un séjour repose souvent sur plusieurs aides qu'il faut identifier, combiner et coordonner. Cette démarche demande une bonne connaissance des dispositifs, des critères d'attribution et des interlocuteurs concernés. Plus largement, les opérateurs s'appuient sur un ensemble de partenaires publics,

⁴⁸ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

sociaux et professionnels pour construire le financement des séjours. Selon les publics et les territoires, ils mobilisent des aides nationales, régionales, départementales ou locales, ainsi que des fonds de solidarité et des dispositifs liés à la situation familiale ou professionnelle. Ce travail de coordination permet d'adapter le financement à chaque projet, de réduire le reste à charge et de rendre possibles des départs qui ne pourraient pas être financés par la seule participation des familles.

Les aides disponibles varient selon le lieu de résidence, la situation professionnelle, la composition du foyer et le type de séjour. Deux familles disposant de revenus comparables peuvent ainsi bénéficier de soutiens très différents. L'une peut recevoir une participation importante de son comité social et économique, tandis que l'autre ne dispose d'aucune aide liée à son activité professionnelle. De même, certains départements prennent en charge tout ou partie du coût supplémentaire lié à l'accueil d'un enfant en situation de handicap, alors que cette dépense peut rester à la charge de la famille ou de l'organisateur dans un territoire voisin. Les communes n'interviennent pas non plus de la même manière : certaines financent une classe de découverte, participent au transport ou mettent du personnel à disposition, tandis que d'autres disposent de moyens plus limités. Les aides sont essentielles, mais leur répartition crée des possibilités de départ différentes selon les territoires et les situations.

Les écoles auditionnées montrent concrètement comment plusieurs soutiens peuvent se combiner pour réduire la participation demandée aux familles. À Habsheim, le reste à charge de 150 € par enfant a été obtenu grâce à une aide régionale liée au premier départ, à une contribution communale de 35 € par élève, à des actions organisées par les parents et au choix de ne pas recourir à un transport collectif. À Zellwiller, un coût initial d'environ 480 € a été ramené à 125 € par enfant grâce à l'aide régionale instruite par l'UNAT, à la participation de la commune, au financement du transport et aux initiatives des parents. Certaines familles ont encore eu besoin d'un paiement échelonné. Ces exemples montrent que le montant finalement payé ne dépend pas seulement du tarif du centre : il résulte d'un travail collectif de recherche de financements, de négociation et d'organisation, qui demande du temps et reste sensible au retrait de l'un des partenaires.

Les actions organisées par les parents (ventes, tombolas ou manifestations locales) peuvent contribuer à réduire la somme demandée aux familles et à renforcer leur implication dans le projet. Elles ne peuvent toutefois constituer le principal moyen de financement d'un séjour. Toutes les écoles ne disposent pas du même nombre de bénévoles, du même réseau local ni des mêmes possibilités de collecte. Ces initiatives sont donc particulièrement utiles lorsqu'elles complètent des aides déjà établies ; elles deviennent plus fragiles lorsqu'elles doivent compenser, à elles seules, l'absence de soutien public ou reposer sur la disponibilité de quelques parents.

L'efficacité d'une aide doit également être appréciée à partir de la somme qui reste réellement à payer. Une participation de 100 ou 150 € peut encore être trop élevée pour certaines familles, notamment lorsqu'elle concerne plusieurs enfants, s'ajoute à l'achat d'équipements ou intervient à une période où les dépenses sont déjà importantes. À l'inverse, une même aide n'a pas le même effet selon le revenu du foyer, la durée du séjour ou le nombre d'enfants concernés. Enfin, les paiements échelonnés, même s'ils permettent d'étaler la dépense et de mieux l'intégrer au budget familial, ne diminuent pas le coût total du séjour.

Le premier départ mérite une attention particulière. L'enquête ⁴⁹ montre que les inquiétudes sont plus fortes avant une première expérience, alors qu'après le séjour, l'évaluation des familles rejoint celle des enfants déjà partis. Une aide dédiée au premier départ ne se limite donc pas à réduire le coût. Elle rassure les familles, limite le risque financier lié à une expérience encore inconnue et apporte un cadre pour préparer le séjour. Dans le cas des classes de découverte, elle peut soutenir en même temps l'école qui organise ce type de projet pour la première fois, l'enseignant qui découvre les démarches à accomplir et les familles qui connaissent encore peu l'hébergement collectif.

L'accompagnement commence d'ailleurs avant même la recherche d'une aide financière. Il consiste d'abord à faire connaître les possibilités de séjour et à permettre aux personnes concernées de se représenter concrètement le départ. Les centres sociaux, les écoles, les communes, les associations, les services sociaux, les caisses d'allocations familiales et les organisateurs peuvent jouer ce rôle de relais. Leur intervention est particulièrement importante auprès des familles qui ne recherchent pas spontanément ce type de séjour ou qui en connaissent mal le fonctionnement. Concrètement, cela suppose de présenter les séjours dans les lieux qu'elles fréquentent, de répondre à leurs questions, de les aider dans les démarches d'inscription et de leur garantir un interlocuteur clairement identifié jusqu'au départ.

Pour les classes de découverte, l'accompagnement des enseignants joue un rôle important. Les centres ne se limitent pas à proposer un tarif : ils transmettent les documents nécessaires, précisent les conditions de sécurité et d'encadrement, aident à construire le programme et peuvent fournir des supports destinés aux familles. Cet appui facilite les démarches et réduit le risque qu'un projet ne soit abandonné faute de temps, d'expérience ou de repères suffisants. Le Pass Ma Classe Ouverte illustre cette complémentarité entre accompagnement et soutien financier.

⁴⁹ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

L'accompagnement se poursuit pendant le séjour et au moment du retour. Les familles ont besoin d'informations adaptées, surtout lorsque l'enfant est jeune, qu'il part pour la première fois ou qu'il présente des besoins particuliers. Les modalités de communication doivent être définies à l'avance : fréquence des nouvelles, personne à contacter et conduite à tenir en cas de difficulté. Cet équilibre permet de rassurer les proches sans perturber la vie du groupe. Après le séjour, un échange précis aide la famille à comprendre ce que l'enfant a vécu, à repérer les points qui ont bien fonctionné ou ceux qui doivent être ajustés, et à préparer éventuellement un nouveau départ. Les auditions montrent que ces retours sont particulièrement importants pour les familles d'enfants en situation de handicap.

Une première expérience bien préparée facilite souvent les suivantes. Les familles connaissent mieux les démarches, les enfants savent davantage à quoi s'attendre et les enseignants peuvent s'appuyer sur ce qu'ils ont déjà organisé. À l'inverse, des informations insuffisantes, des démarches trop complexes ou un séjour mal adapté peuvent renforcer les hésitations et rendre un nouveau départ plus difficile. L'accompagnement ne constitue donc pas une simple étape préalable : il contribue à la qualité du séjour et à la possibilité de renouveler l'expérience.

c. L'accessibilité et l'adaptation aux besoins des publics

L'accessibilité est ici entendue comme la possibilité, pour chaque personne, de participer effectivement au séjour dans des conditions adaptées à ses besoins, qu'ils soient matériels, organisationnels, pédagogiques ou humains, et non comme la seule conformité des bâtiments. Elle suppose ainsi que chacun puisse comprendre les démarches, rejoindre le lieu de séjour, prendre part aux activités, suivre le rythme proposé et bénéficier d'un encadrement adapté. Elle implique également de prendre en compte l'alimentation, la santé et les besoins particuliers signalés par la famille. L'enjeu est donc de vérifier, de manière concrète, dans quelles conditions la personne pourra participer au séjour et à la vie du groupe.

L'audition de Handiloisirs 54 montre que l'accueil d'un enfant en situation de handicap commence par un échange approfondi avec sa famille. La coordinatrice recueille des informations sur ses envies, son autonomie, sa fatigabilité, ses besoins dans les gestes du quotidien et sa manière de vivre avec les autres. Elle vérifie ensuite si le séjour choisi, les activités prévues, les locaux, le nombre d'encadrants et les compétences de l'équipe permettent de l'accueillir dans de bonnes conditions. L'objectif est de trouver une solution adaptée à l'enfant, acceptable pour sa famille et compatible avec le fonctionnement du groupe.

L'accueil dans un séjour ordinaire est recherché chaque fois que les conditions permettent à l'enfant d'y participer dans de bonnes conditions. Il suppose toutefois que les moyens nécessaires soient réellement disponibles. Certains enfants ont besoin

d'une aide pour s'habiller, se laver, prendre leurs repas, se déplacer, communiquer ou gérer les temps de fatigue. Dans ces situations, la présence d'un animateur supplémentaire peut être nécessaire afin d'accompagner l'enfant sans l'isoler du groupe. Le départ dépend alors à la fois du financement de ce renfort et de la possibilité de recruter une personne disponible, formée ou suffisamment soutenue par l'équipe.

Lors de la présentation de l'action qu'elle mène, Handiloisirs 54 a indiqué pouvoir prendre en charge le coût supplémentaire lié au renforcement de l'encadrement. Cette prise en charge n'existe toutefois pas partout dans les mêmes conditions. Selon les territoires, tout ou partie de la dépense peut rester à la charge de la famille ou de l'organisateur, alors même que les besoins de l'enfant sont comparables. L'audition indique, à titre d'ordre de grandeur propre au dispositif présenté, qu'environ 1 dossier sur 10 peut ne pas aboutir pour des raisons financières. Ce chiffre ne peut pas être étendu à l'ensemble du Grand Est, mais il montre que la prise en charge du renfort d'encadrement ne suffit pas toujours à couvrir le coût global du séjour et que plusieurs difficultés peuvent encore se cumuler.

Les démarches administratives liées au handicap peuvent également retarder le départ, voire empêcher sa réalisation. Certaines aides ne peuvent être mobilisées que si les besoins de loisirs et de vacances sont mentionnés dans le projet de vie examiné par la maison départementale des personnes handicapées. Or les familles consacrent souvent leurs premières démarches à la scolarité, aux soins, aux transports et à l'organisation du quotidien. La préparation d'un séjour peut alors les obliger à reprendre ou à compléter un dossier déjà complexe, parfois dans des délais peu compatibles avec l'inscription. Faciliter l'accès aux vacances suppose donc de mieux reconnaître les loisirs comme une composante à part entière de la vie de l'enfant, d'informer les familles suffisamment tôt et de les accompagner dans les démarches nécessaires.

Lorsque l'accueil dans un séjour ordinaire ne permet pas de répondre correctement aux besoins de la personne, une autre solution peut être recherchée. Il peut s'agir de vacances adaptées, d'un séjour de répit, d'un séjour en famille ou de l'intervention d'un opérateur spécialisé. Les acteurs auditionnés s'accordent à ne pas considérer cette orientation comme un échec de l'inclusion, mais comme la recherche du cadre le plus approprié. Elle doit tenir compte des envies de la personne, de son degré d'autonomie, de l'aide dont elle a besoin et des attentes de ses proches, plutôt que reposer uniquement sur le handicap. La diversité des formes de séjour devient ainsi un atout, à condition que les familles soient bien informées et que les différents acteurs puissent se transmettre les demandes et organiser les relais nécessaires.

Ces éléments conduisent à considérer plusieurs conditions complémentaires. La première est la possibilité d'accéder au séjour et d'en financer le coût. La deuxième concerne l'adaptation de l'accueil, des activités et de l'encadrement aux besoins des

participants. La troisième tient à leur participation réelle à la vie du groupe et aux activités proposées. Des locaux adaptés sont indispensables, mais ils ne suffisent pas toujours à garantir cette participation. De même, l'engagement des équipes peut atténuer certaines limites matérielles, sans remplacer les aménagements nécessaires. La qualité de l'accueil repose donc sur la combinaison de moyens matériels adaptés, d'un accompagnement humain suffisant et d'un projet permettant à chacun de prendre pleinement part au séjour.

La qualité de l'accueil dépend d'abord de la préparation et du soutien apportés aux équipes. Lorsqu'un renfort d'encadrement est nécessaire, sa présence ne suffit pas à elle seule. La personne mobilisée doit connaître les besoins du participant, comprendre le projet du séjour, travailler avec le reste de l'équipe et adapter son accompagnement sans l'isoler du groupe. Les responsables doivent donc disposer des informations utiles suffisamment tôt, pouvoir s'appuyer sur des professionnels compétents et obtenir un conseil en cas de difficulté. Un recrutement trop tardif, ou l'absence d'une personne adaptée, peut remettre en cause un séjour pourtant préparé et financé.

L'accessibilité repose aussi sur l'aménagement des lieux. Les chambres, les sanitaires, les circulations, les espaces d'activités et les lieux de restauration doivent être adaptés aux besoins des personnes accueillies afin qu'elles puissent participer au séjour dans de bonnes conditions. Le respect des normes ne suffit toutefois pas à garantir un accueil réellement adapté. Un établissement peut, par exemple, disposer d'une chambre accessible sans que tous les déplacements, toutes les activités ou tous les temps de la journée le soient. Il faut donc examiner l'ensemble du parcours vécu pendant le séjour, depuis l'arrivée jusqu'au départ, et non seulement quelques équipements pris séparément.

La prise en compte de l'alimentation et de la santé demande la même anticipation. Allergies, régimes médicaux, traitements et protocoles de soins doivent être connus avant le départ et organisés de manière précise. Les familles doivent pouvoir transmettre les informations nécessaires et savoir comment elles seront prises en compte. Les équipes de direction, d'animation et de restauration doivent ensuite se coordonner clairement. Ces adaptations peuvent être simples dans certaines situations, mais elles deviennent plus exigeantes lorsque plusieurs besoins se cumulent ou que plusieurs groupes sont accueillis en même temps. Leur préparation est indispensable pour garantir la sécurité des participants et la confiance des familles.

L'âge des participants demande également une préparation adaptée. Pour les jeunes enfants, les auditions des écoles font ressortir des questions très concrètes : la séparation avec la famille, le coucher, la toilette, le doudou, les repas ou encore le rythme de la journée. Ces besoins ne conduisent pas nécessairement à différer le départ. Ils invitent plutôt à organiser le séjour en conséquence. Le choix d'un centre proche, une

visite avant le départ, la présence d'adultes connus, des activités adaptées à l'âge des élèves et une information claire donnée aux familles peuvent faciliter la participation d'enfants de maternelle ou de début d'école élémentaire. Avec l'expérience, ces besoins évoluent, mais ils ne doivent pas être considérés comme un obstacle définitif au départ.

Les adultes et les seniors peuvent rencontrer d'autres difficultés. Celles-ci peuvent tenir à l'isolement, à la mobilité, à l'état de santé, à une mauvaise connaissance de l'offre ou à la crainte de rejoindre un groupe inconnu. Les relais de proximité, comme les centres sociaux, les centres communaux d'action sociale, les associations ou les structures médico-sociales, sont alors essentiels pour faire connaître les séjours, aider à organiser le déplacement et accompagner les démarches.

La situation des aidants demande enfin une attention particulière. Le départ de l'enfant ou de la personne accompagnée suppose souvent de tenir compte des attentes de la famille, de son besoin d'information et de sa fatigue. Certains séjours accueillent ensemble la personne aidée et son proche, avec des temps partagés et d'autres séparés. D'autres permettent à la personne de partir seule et offrent ainsi un temps de repos à l'aidant.

La préparation du séjour doit également laisser une place réelle à la personne concernée dans la décision. Pour un enfant en situation de handicap comme pour tout autre participant, le projet ne peut pas être défini uniquement à partir des besoins repérés par les adultes. Ses envies, les activités qu'il souhaite pratiquer, la présence éventuelle d'un frère ou d'une sœur, la durée du séjour et sa manière de vivre avec le groupe doivent aussi être prises en compte. L'audition de Handiloisirs 54 souligne l'importance de rechercher un équilibre entre les souhaits de l'enfant, les attentes de la famille et les conditions d'accueil possibles. De même, l'exemple de la Maison de Courcelles montre que le choix des activités et la liberté de circuler entre différents espaces peuvent renforcer la participation.

La préparation du séjour repose aussi sur une bonne coordination entre les acteurs concernés. La famille connaît le quotidien, les habitudes et les réactions de l'enfant. L'organisateur maîtrise le projet éducatif et l'encadrement. Le centre connaît les locaux, les activités et les contraintes du site. Les financeurs précisent les aides mobilisables, tandis que les pôles ressources et les professionnels de santé ou du secteur médico-social peuvent apporter un appui complémentaire. Lorsque ces acteurs échangent suffisamment tôt, ils peuvent préciser les responsabilités, prévoir les adaptations nécessaires et éviter que les difficultés soient découvertes une fois le séjour commencé.

Cette coordination doit rester proportionnée aux besoins de la personne et aux conditions du séjour. Toutes les situations ne nécessitent pas le même accompagnement, et des démarches trop lourdes peuvent elles-mêmes freiner le départ. L'enjeu est donc de recueillir les informations utiles, de prévoir les adaptations

nécessaires et de répartir clairement les responsabilités, sans multiplier les procédures. La qualité de l'accueil dépend aussi de la manière dont ces adaptations s'intègrent au déroulement habituel du séjour, sans isoler la personne du reste du groupe.

L'enquête du CESER indique que 46 % des parents répondants ne savent pas si le groupe de leur enfant accueillait une personne en situation de handicap. Ce résultat peut traduire une inclusion vécue de manière naturelle, sans mise à l'écart ni attention particulière portée au handicap. Il peut aussi montrer que le travail nécessaire à cet accueil reste peu visible.

En synthèse

L'accès aux vacances se construit à chaque étape du projet. Il suppose d'abord que les personnes connaissent les possibilités de séjour et puissent se représenter concrètement le départ. Il dépend ensuite de la confiance accordée à l'organisateur, du financement, du transport, des démarches à accomplir et, lorsque cela est nécessaire, de l'adaptation de l'accueil. Le tourisme social et solidaire joue un rôle particulier lorsqu'il met ces éléments en relation et accompagne les familles, les écoles ou les groupes jusqu'à la réalisation du séjour. Les auditions montrent que ce travail repose, dans le Grand Est, sur l'action conjointe des organisateurs, des établissements, des collectivités, des associations, des écoles et des structures ressources. Elles montrent aussi que les possibilités de départ restent différentes selon les aides disponibles, les moyens locaux et la situation des personnes concernées.

L'évaluation de l'accès aux vacances ne peut donc pas se limiter au nombre de places proposées, au montant des aides versées ou au taux d'occupation des établissements. Elle doit aussi prendre en compte les projets qui n'aboutissent pas, les raisons du renoncement, la somme qui reste à payer, le recours effectif aux aides, la participation de tous les élèves d'une classe, les besoins d'adaptation et les difficultés rencontrées pendant le séjour. Ces informations sont aujourd'hui réparties entre de nombreux acteurs. Leur mise en commun permettrait de mieux distinguer trois réalités : l'existence d'une offre, la réalisation effective du départ et la qualité de la participation au séjour.

En résumé, l'utilité du tourisme social et solidaire en matière d'accès aux vacances tient à sa capacité à rendre le départ possible dans des situations où une offre, à elle seule, ne suffit pas. Cette fonction repose sur la combinaison de plusieurs éléments : un coût supportable, des aides compréhensibles, un accompagnement adapté, une organisation réalisable et un accueil qui tient compte des besoins des participants. Elle dépend aussi de la continuité entre les acteurs qui interviennent avant, pendant et après le séjour.

Ainsi, les structures du tourisme social et solidaire rendent le départ possible en agissant sur plusieurs obstacles qui, pris ensemble, peuvent empêcher la réalisation d'un séjour.

Il contribue à réduire le reste à charge, à faire connaître les aides, à accompagner les démarches, à rassurer les familles et à adapter l'accueil aux besoins des participants. Il apporte ainsi une réponse qui ne se limite pas à proposer un hébergement, mais qui relie l'offre, le financement, l'organisation et l'accompagnement. Cette action est particulièrement importante pour les premiers départs, les classes de découverte, les familles disposant de peu de ressources et les personnes ayant besoin d'un accueil adapté. Elle permet de transformer un projet souhaité en départ effectif et de rendre les vacances accessibles à des publics qui ne pourraient pas toujours organiser seuls l'ensemble de ces conditions.

2. Les bénéfices éducatifs et sociaux des séjours

La partie précédente a montré que l'accès aux vacances ne dépend pas seulement de l'existence d'une offre, mais aussi du financement, de l'information, de la confiance et de l'adaptation de l'accueil. Une fois le départ réalisé, une autre question se pose : que produit le séjour pour les personnes qui y participent et pour leur entourage ? Les auditions, le témoignage familial et l'enquête⁵⁰ du CESER font apparaître des effets qui concernent à la fois l'autonomie, la confiance, les apprentissages, la relation aux autres et la place de chacun dans un groupe. Ces bénéfices ne résultent pas de la seule nuitée hors du domicile. Ils dépendent du projet éducatif, des choix laissés aux participants, de la qualité de l'encadrement et de la manière dont les temps ordinaires du séjour sont organisés.

Les résultats de l'enquête confirment l'importance accordée par les familles à cette dimension éducative et sociale. Parmi les motivations proposées, le développement de la sociabilité arrive en tête : 84 % des parents le jugent important ou très important, devant la découverte d'un nouvel environnement (81 %), la pratique d'activités inhabituelles (76 %), l'autonomie (72 %) et la possibilité de souffler (67 %). Aucun de ces objectifs n'est marginal : les parents attendent du séjour un ensemble d'apports plutôt qu'un bénéfice ciblé. Sept répondants sur dix estiment par ailleurs que la plupart de ces apports sont propres aux séjours collectifs avec hébergement et qu'ils peuvent difficilement être obtenus dans d'autres cadres. Cette appréciation est presque identique pour les colonies de vacances et pour les classes de découverte. Elle invite à regarder ce que la continuité de la vie en groupe, du matin au soir et pendant plusieurs jours, apporte de particulier.

Les éléments présentés dans cette partie doivent toutefois être lus avec mesure. L'enquête recueille principalement le regard de parents dont l'enfant est effectivement

⁵⁰ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

parti. Les auditions rapportent les observations d'enseignants, d'organiseurs, de professionnels et d'une famille. Elles ne permettent pas d'attribuer mécaniquement chaque évolution au séjour ni d'affirmer que tous les participants vivent la même expérience. Leur intérêt tient au croisement des regards : des effets proches sont décrits par des personnes occupant des positions différentes, et la parole de l'enfant apporte un éclairage concret sur ce qui est réellement retenu.

a. L'autonomie, la confiance et les apprentissages

Le premier bénéfice régulièrement cité concerne l'autonomie. Le séjour place l'enfant ou le jeune dans un cadre différent de celui de la famille, sans retour au domicile à la fin de la journée. Il doit prendre des repères dans un lieu inconnu, organiser ses affaires, respecter des horaires, participer aux tâches quotidiennes et demander de l'aide lorsqu'il en a besoin. Il ne s'agit pas de le laisser seul, mais de lui permettre de faire par lui-même ce qu'il peut accomplir, avec la présence d'adultes qui sécurisent le cadre et interviennent lorsque cela est nécessaire. L'autonomie se construit ainsi dans une succession de situations simples, vécues plusieurs jours de suite.

Le projet spécifique de la Maison de Courcelles donne une place particulière à cette progression. Les enfants peuvent circuler entre plusieurs espaces permanents, consacrés notamment au cirque, à la cuisine, au bricolage, aux jeux ou à la vie dans le parc. Ils ne suivent pas uniquement une suite d'activités décidées à l'avance par les adultes. Ils choisissent une partie de leur emploi du temps, restent plus longtemps dans un espace lorsqu'ils souhaitent poursuivre et apprennent à organiser leur temps de vacances. **Comme le souligne le Directeur « La liberté de choix et la liberté de circulation permettent d'accompagner les enfants dans la responsabilité de leur temps de vacances ».**

Cependant, la liberté proposée n'est pas une absence de règles : elle repose sur des lieux identifiés, des adultes disponibles et un fonctionnement que les enfants peuvent comprendre.

Cette manière d'organiser le séjour montre que l'autonomie ne se résume pas au fait de s'éloigner des parents. Elle suppose une possibilité réelle de choisir, puis d'assumer ce choix dans un cadre collectif. L'enfant apprend à décider ce qu'il souhaite faire, à respecter les horaires communs, à tenir compte des places disponibles et à accepter que les envies des autres puissent être différentes des siennes. L'adulte conserve une responsabilité éducative forte, mais il n'occupe pas toute la place. Il crée les conditions dans lesquelles l'enfant peut essayer, se tromper, modifier son choix et prendre progressivement confiance dans sa capacité à agir.

Le témoignage d'un enfant ayant participé à plusieurs colonies, dont une à la Maison de Courcelles, illustre cette expérience de manière très concrète. Lorsqu'il lui a été

demandé quelle était son expérience de colonie préférée, il répond spontanément : « **Ce que j'ai préféré, c'est qu'on pouvait choisir par soi-même ce qu'on allait faire** ». Son séjour préféré est celui où il pouvait choisir lui-même certaines activités et circuler entre plusieurs espaces. Il cite le cirque, les jeux avec des balles, le trampoline, la gymnastique et un jeu d'orientation en équipe. Ce qu'il retient ne tient donc pas seulement au contenu des activités. Il apprécie le fait de pouvoir choisir, de retrouver des copains et de ne pas être obligé de quitter immédiatement un espace qui lui plaît.

La parole de l'enfant fait aussi apparaître l'importance du cadre. Il décrit précisément le réveil, le petit-déjeuner, l'inscription aux activités, les repas, le rangement, la douche et les temps collectifs. Le séjour est donc vécu à la fois comme un espace de liberté et comme une organisation structurée. Cette association est essentielle : le choix prend son sens parce qu'il s'inscrit dans des règles compréhensibles, connues de tous et appliquées avec constance. L'autonomie ne se construit ni dans la contrainte permanente ni dans l'absence de limites, mais dans la possibilité d'agir à l'intérieur d'un cadre sécurisé.

Les apprentissages concernent également les gestes ordinaires. Préparer ou ranger sa valise, partager une chambre, utiliser des sanitaires collectifs, se laver à un horaire prévu, mettre la table, débarrasser, trier les déchets ou prendre soin de ses affaires sont parfois présentés comme des détails. Ils prennent pourtant une autre portée lorsqu'ils doivent être accomplis sans l'intervention habituelle des parents et en tenant compte des besoins du groupe. L'enfant découvre que la vie quotidienne ne repose pas sur un service assuré par les adultes, mais sur une organisation à laquelle chacun peut contribuer.

À la Maison de Courcelles, les enfants participent à la préparation des repas, au ménage et au soin apporté aux espaces communs. Cette participation ne vise pas à reproduire des tâches domestiques pour elles-mêmes. Elle cherche à faire comprendre que le lieu appartient temporairement à ceux qui y vivent et que son bon fonctionnement dépend de leur engagement. Prendre soin d'une table, d'une chambre, d'un atelier ou d'un espace extérieur devient une manière de prendre soin du groupe. Le travail quotidien est ainsi relié à une responsabilité partagée, sans installer une relation où certains seraient toujours servis par d'autres.

Cette expérience peut renforcer la confiance en soi. Un enfant qui réussit à s'orienter avec une carte, à dormir loin de chez lui, à participer à une activité nouvelle ou à régler une difficulté avec un camarade dispose, au retour, d'expériences sur lesquelles il peut s'appuyer. Les effets ne sont pas toujours spectaculaires. Ils peuvent se manifester par une plus grande facilité à prendre une initiative, à demander de l'aide, à essayer une activité inconnue ou à accepter un changement de programme. La confiance se construit

moins par un discours adressé à l'enfant que par la preuve concrète qu'il a pu faire face à une situation nouvelle.

Le témoignage familial apporte ici une nuance importante. La mère interrogée ne décrit pas des enfants transformés dès leur retour. Les premiers jours sont surtout marqués par la fatigue, le plaisir de retrouver la famille et l'envie de raconter les souvenirs du séjour. Les effets lui paraissent plus progressifs : une plus grande sociabilité, une meilleure capacité à se débrouiller et une moindre crainte face à des personnes ou à des lieux inconnus. Cette observation invite à ne pas rechercher des changements immédiats et visibles dans toutes les situations. Le séjour peut contribuer à une évolution qui se construit dans le temps et se renforce avec la répétition des expériences.

L'enquête⁵¹ va dans le même sens en montrant que l'impact perçu augmente avec la durée du séjour. Les résultats passent d'un niveau plus modéré pour les séjours de trois ou quatre jours à un niveau plus élevé au-delà d'une semaine. Cette relation ne permet pas d'affirmer que la durée produit à elle seule les effets observés : les publics, les projets et les conditions de séjour peuvent aussi différer. Elle rappelle toutefois qu'un apprentissage demande du temps. Il faut parfois plusieurs jours pour dépasser l'inquiétude du départ, prendre sa place dans le groupe, comprendre les règles, nouer des relations et mesurer ce que l'on est capable de faire.

La confiance concerne aussi les parents. Le séjour les conduit à accepter que l'enfant vive une expérience qui ne leur appartient pas entièrement. Ils ne connaissent pas chaque détail de la journée, ne peuvent pas intervenir immédiatement et doivent s'appuyer sur les équipes. La mère interrogée explique que la colonie apprend également aux adultes à se détacher et à reconnaître que leur enfant peut faire face à des situations quotidiennes sans eux : « **Quand il s'agit de ses enfants, on a des craintes et des doutes. Connaître le fonctionnement d'une colonie, cela rassure** ». Ce changement de regard peut soutenir l'autonomie après le retour : un parent qui a constaté que son enfant sait se préparer, respecter un cadre et vivre avec d'autres peut lui laisser davantage de responsabilités.

Les séjours sont aussi des lieux d'apprentissage au sens scolaire et culturel. Gilles Caire rappelle que le voyage a longtemps été associé à la formation de la jeunesse. Les classes de découverte prolongent cette histoire en permettant d'enseigner hors de la salle de classe, à partir de situations observées et vécues. Un milieu naturel, un paysage, une activité scientifique, une pratique artistique ou une rencontre avec un professionnel donnent un contenu concret aux notions abordées à l'école. L'enfant ne reçoit pas

⁵¹ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

seulement une information : il regarde, manipule, compare, se déplace et pose des questions à partir de ce qu'il découvre.

Cette pédagogie du concret peut modifier le rapport aux apprentissages. Des élèves qui rencontrent des difficultés dans les exercices scolaires peuvent montrer d'autres compétences lorsqu'il faut observer des traces d'animaux, lire une carte, mesurer, cuisiner, construire, s'exprimer devant le groupe ou soutenir un camarade. À l'inverse, des élèves habituellement très à l'aise en classe peuvent devoir apprendre à faire face à l'incertitude, à l'effort physique ou à une tâche moins familière. Gilles Caire souligne que la classe de découverte peut ainsi rééquilibrer les positions au sein du groupe et permettre à l'enseignant de voir ses élèves autrement.

La relation entre l'enseignant et les élèves évolue également. Pendant plusieurs jours, ils partagent des repas, des déplacements, des temps de préparation et des moments informels. L'enseignant découvre des comportements qui apparaissent peu en classe : une capacité à encourager les autres, une inquiétude au coucher, une persévérance dans l'effort ou un intérêt inattendu pour un sujet. Les élèves voient aussi leur enseignant dans un autre rôle, attentif à la vie quotidienne et engagé dans une expérience commune. Cette connaissance réciproque peut faciliter le travail après le retour, à condition que le séjour soit repris et valorisé dans la classe.

Les activités physiques et de pleine nature peuvent contribuer à cette confiance. Les auditions des écoles évoquent la randonnée, l'escalade, l'orientation et la découverte de l'environnement. Ces activités confrontent les enfants à un effort, à une appréhension ou à une difficulté qu'ils peuvent dépasser avec le soutien du groupe et des adultes. La réussite ne tient pas nécessairement à une performance. Elle peut consister à aller au bout d'un parcours, à essayer malgré la peur, à aider un camarade ou à reconnaître ses limites. Le séjour offre ainsi des occasions de progresser qui ne reposent pas uniquement sur les résultats scolaires.

La découverte artistique joue un rôle comparable. Les espaces de cirque, de cuisine et de bricolage de la Maison de Courcelles permettent d'essayer des gestes nouveaux et de produire quelque chose devant ou avec les autres. L'accueil d'artistes et la présence d'une boulangerie pédagogique ouvrent également le centre à des savoir-faire qui ne sont pas toujours accessibles dans le quotidien des enfants. L'apprentissage passe alors par la pratique, l'observation et la relation avec des adultes qui exercent un métier ou portent une démarche artistique.

Le plaisir ne doit enfin pas être séparé des apprentissages. L'enfant interrogé parle d'abord des jeux, du cirque et des copains. Il ne formule pas spontanément une liste de compétences acquises. Cela ne signifie pas qu'il n'a rien appris. Les expériences éducatives sont souvent d'autant plus fortes qu'elles sont liées à une activité choisie, à un souvenir positif ou à une relation. Le tourisme social et solidaire ne transforme donc

pas les vacances en prolongement de l'école. Il crée un cadre où le plaisir, la découverte et la responsabilité peuvent se soutenir mutuellement.

La reconnaissance par les autres joue aussi un rôle dans ces apprentissages. Un enfant peut être encouragé par un camarade, félicité pour un effort ou sollicité parce qu'il maîtrise une activité. Ces signes ont une portée particulière lorsqu'ils viennent de personnes rencontrées depuis peu et qu'ils ne reposent pas sur la place habituelle occupée à l'école ou dans la famille. Ils permettent de se découvrir une compétence et d'être regardé autrement. Les adultes ont ici une responsabilité : valoriser les progrès sans mettre les enfants en compétition, et rendre visibles les contributions discrètes, comme l'entraide, l'écoute, la persévérance ou le soin apporté au matériel.

Les autres auditions, notamment l'ODCVL, confirment que les apprentissages ne se limitent pas aux activités prévues dans le programme. L'arrivée dans le centre, les repas, les déplacements, le rangement, le coucher et les temps de parole sont autant de moments où les participants apprennent à s'organiser, à tenir compte des autres et à prendre leur place dans le groupe. Cette dimension mobilise les animateurs, mais aussi les personnels de restauration, de service et d'entretien, qui participent à l'accueil et à la vie du séjour. Ainsi les animateurs sont décrits comme des « **traits d'union permettant d'aller vers l'autre en confiance** ».

b. La vie collective, les rencontres et l'ouverture aux autres

La vie collective constitue le bénéfice le plus souvent cité dans les auditions et dans l'enquête⁵². Elle ne se limite pas au fait que plusieurs personnes résident dans le même établissement. Elle repose sur une présence continue, des espaces partagés, des horaires communs, des activités et des décisions qui obligent chacun à tenir compte des autres. Contrairement à une activité de quelques heures, le séjour ne s'interrompt pas au moment du repas ou du coucher. Les temps ordinaires deviennent eux aussi des moments où l'on apprend à vivre avec des personnes que l'on n'a pas choisies.

Partager une chambre, attendre son tour, respecter le sommeil des autres, ranger un espace commun, participer au repas ou accepter une règle de déplacement donne une réalité immédiate à la vie en groupe. Les règles ne sont plus seulement énoncées par un adulte : elles répondent à des situations vécues. L'enfant comprend, par exemple, qu'un horaire commun permet au groupe de partir ensemble, que le rangement facilite l'activité suivante ou que le calme du soir protège le repos de chacun. Cette compréhension par l'expérience peut donner plus de sens aux règles que leur simple rappel.

⁵² Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

La Maison de Courcelles pousse cette logique en associant les enfants à la vie du lieu. La participation aux repas, au ménage et au soin des espaces fait du centre un lieu habité en commun plutôt qu'un service consommé. Les différents ateliers et espaces permanents favorisent également la circulation et la rencontre. Les enfants ne restent pas nécessairement toute la journée avec le même petit groupe. Ils peuvent retrouver d'autres participants autour d'une activité, puis se séparer et se croiser à nouveau au moment des repas ou des temps communs. Cette organisation multiplie les occasions de relation sans imposer une présence constante avec les mêmes personnes.

La liberté de choix peut aussi conduire à discuter, attendre, négocier ou renoncer. Tous les enfants ne souhaitent pas faire la même activité au même moment et les ressources ne sont pas illimitées. Le projet éducatif doit alors permettre l'expression des envies tout en rappelant les contraintes communes. Cette articulation est formatrice : elle montre que la liberté de chacun se construit avec celle des autres et qu'une décision collective ne peut pas toujours répondre immédiatement à toutes les préférences individuelles.

Les rencontres occupent une place centrale dans le souvenir du séjour. L'enfant interrogé cite les copains qu'il a retrouvés pendant les activités, les repas ou les temps du matin. Il précise qu'ils n'étaient pas nécessairement dans la même tente, ce qui montre que les relations se construisent dans plusieurs moments de la journée. La présence de sa sœur lui apporte un repère, mais elle ne l'empêche pas d'avoir ses propres activités et de se faire de nouveaux amis. Le séjour permet ainsi de combiner une sécurité affective et une ouverture à d'autres relations.

Lorsque plusieurs âges sont réunis, la vie quotidienne peut également favoriser l'entraide. Les auditions des écoles rapportent que des élèves plus âgés ont aidé les plus jeunes pendant les repas ou dans certains gestes du quotidien. Ces situations donnent un contenu concret à la responsabilité, à la patience et à l'attention portée aux autres. Elles permettent aussi aux enfants d'occuper, pendant le séjour, une place différente de celle qu'ils ont habituellement dans leur classe ou dans leur famille.

Les motivations déclarées par les parents dans le cadre de l'enquête du CESER confirment cette place de la rencontre. La sociabilité est citée en premier par les répondants, devant la découverte d'un nouvel environnement. Les autres activités arrivent ensuite. Cette hiérarchie montre que les familles n'attendent pas seulement une occupation ou un programme attractif. Elles accordent une valeur particulière au fait que l'enfant vive avec d'autres, rencontre de nouvelles personnes et sorte de ses relations habituelles.

La rencontre peut concerner des enfants d'autres communes, d'autres régions ou d'autres milieux. Elle donne accès à des façons de parler, des habitudes, des goûts et des histoires familiales différentes. Cette ouverture ne suppose pas que les participants deviennent immédiatement amis ni que les différences disparaissent. Elle permet

d'abord de constater que d'autres manières de vivre existent, puis d'apprendre à partager une activité ou une règle commune malgré ces différences. Le séjour peut ainsi réduire la distance entre des personnes qui, dans leur vie quotidienne, se croiseraient peu.

Gilles Caire replace cet apport dans une histoire plus ancienne du tourisme des jeunes. Les auberges de jeunesse et les mouvements d'éducation populaire ont associé le voyage à la rencontre entre jeunes de pays et de milieux différents, à la lutte contre les discriminations et à l'apprentissage de la paix. Sans attribuer aux séjours actuels une portée automatique, cette histoire rappelle que le déplacement et l'hébergement collectif ont été pensés comme des moyens de formation personnelle et d'ouverture aux autres.

L'ouverture concerne également les lieux. Le séjour peut donner à voir la montagne, la mer, une forêt, un village rural ou un patrimoine que l'enfant ne connaît pas. Le témoignage familial cite plusieurs régions découvertes au fil des colonies. La famille accepte l'éloignement lorsque le thème correspond aux envies de l'enfant, car celui-ci peut ainsi accéder à des environnements où elle ne se rendrait pas nécessairement. La découverte territoriale ne se réduit pas au paysage : elle passe aussi par les activités, les aliments, les métiers et les personnes rencontrées sur place.

Le projet alimentaire de la Maison de Courcelles illustre cette ouverture par la vie quotidienne. Le centre cherche à proposer des produits issus de l'agriculture proche et des préparations réalisées sur place. L'accueil d'un boulanger et la création d'un espace de boulangerie permettent de relier le repas à un savoir-faire, à une production et à un territoire. Pour les enfants, manger n'est plus seulement recevoir un plat. Cela peut devenir l'occasion de découvrir l'origine d'un aliment, de participer à sa préparation et de comprendre le travail nécessaire pour le produire.

La découverte de l'environnement naturel suit la même logique. Les classes de découverte permettent d'observer la biodiversité, de lire un paysage, de s'orienter, de reconnaître des traces ou de comprendre l'usage de l'eau et de l'énergie. Ces apprentissages sont plus marquants lorsqu'ils sont reliés à un lieu et à une expérience commune. Ils peuvent aussi se prolonger dans la famille : les auditions des écoles indiquent que les enfants racontent ce qu'ils ont vu, montrent des gestes appris et donnent envie à leurs frères et sœurs de vivre à leur tour un séjour.

Dans les classes de découverte, le collectif produit des effets propres au groupe déjà constitué. Gilles Caire reprend l'expression d'« aventure collective » pour décrire une expérience qui peut renforcer la cohésion de la classe. **Comme le témoigne une enseignante auditionnée : « J'avais besoin de créer du lien, de casser la routine et d'apprendre à vivre ensemble. »**

Les élèves partagent des moments qui ne sont pas vécus par groupes séparés selon leurs résultats ou leurs affinités habituelles. Ils peuvent s'entraider lors d'une randonnée, préparer ensemble une restitution, encourager un camarade ou résoudre un problème pratique. Ces souvenirs communs deviennent ensuite des références partagées dans la classe.

Les effets peuvent se poursuivre au retour. Une solidarité née pendant le séjour peut modifier les relations dans la cour ou en classe. Un élève jusque-là peu valorisé peut être reconnu pour une compétence révélée lors d'une activité. L'enseignant peut s'appuyer sur des situations vécues ensemble pour rappeler une règle, relancer un apprentissage ou résoudre un conflit. Ces prolongements ne sont pas automatiques : ils dépendent de la manière dont le séjour est repris, raconté et intégré au travail scolaire. Ils montrent néanmoins que la classe de découverte n'est pas une parenthèse sans lien avec la suite de l'année.

La restitution du séjour peut également renforcer les liens entre l'école et les familles. Les photographies, les carnets, les présentations ou les récits donnent aux élèves l'occasion de transmettre ce qu'ils ont appris et vécu. Les parents découvrent parfois des capacités qu'ils n'avaient pas observées dans le cadre familial. Pour l'enseignant, ce temps permet de relier l'expérience aux apprentissages de la classe et de reconnaître la contribution des familles au projet. Le séjour devient ainsi un point d'appui pour une relation éducative qui ne se limite pas aux résultats scolaires.

La vie collective comporte aussi des désaccords, de la fatigue et des tensions. Une présentation uniquement positive donnerait une image incomplète des séjours. Vivre plusieurs jours avec d'autres peut être exigeant : il faut supporter le bruit, attendre, partager un espace limité et faire face à des comportements qui dérangent. Ces difficultés font partie de l'expérience éducative lorsqu'elles sont accompagnées. Les animateurs et les enseignants doivent aider à nommer les problèmes, permettre la parole, rappeler les règles et rechercher des solutions qui évitent l'humiliation ou l'exclusion.

Le rôle des adultes ne se réduit donc pas à surveiller les activités. Ils créent les conditions de la rencontre, repèrent ceux qui restent en retrait, organisent des temps de parole et veillent à ce que les règles soient comprises. Ils doivent aussi accepter que les relations se construisent en dehors d'eux et que les enfants disposent de temps moins dirigés. L'équilibre entre protection, attention et liberté est déterminant. Trop peu de cadre peut laisser s'installer des rapports de force ; un encadrement trop présent peut empêcher les participants de prendre des initiatives et de construire leurs propres relations.

L'éloignement temporaire des écrans et des communications permanentes peut favoriser ces échanges. Plusieurs auditions indiquent qu'une semaine sans téléphone ou avec des usages limités peut être vécue positivement. Les enfants doivent alors chercher

d'autres manières de s'occuper, de communiquer et de résoudre un moment d'ennui. Pour les parents, l'absence d'information continue peut être difficile, mais elle leur permet aussi d'accepter que l'enfant vive une expérience propre. Il ne s'agit pas de présenter toute utilisation numérique comme négative, mais de montrer que le séjour ouvre un temps où les relations directes occupent davantage de place.

La Maison de Courcelles relie enfin la vie collective à une perspective citoyenne. Sa direction présente l'accueil d'enfants différents, la participation à la vie du lieu et la possibilité de « faire ensemble » comme une préparation à la vie dans la cité : **« Permettre de faire ensemble, c'est investir dans la société de demain. »**

Cette ambition ne signifie pas qu'un séjour suffise à former un citoyen. Elle montre que des gestes simples - choisir, écouter, participer, prendre soin d'un espace commun, accepter une règle et vivre avec des personnes différentes - constituent déjà des expériences de la vie démocratique.

L'enquête⁵³ renforce l'idée que le format collectif avec hébergement possède une valeur particulière. 7 parents sur 10 considèrent que la plupart des apports sont difficiles à obtenir ailleurs. Les vacances familiales, l'école, la famille élargie ou l'accueil de loisirs sans hébergement peuvent évidemment développer l'autonomie, les apprentissages et les relations. Le séjour collectif ne les remplace pas. Sa spécificité tient à la réunion, pendant plusieurs jours, de la séparation temporaire, de la vie quotidienne partagée, de la découverte d'un lieu et d'un projet éducatif continu.

c. La mixité, l'inclusion, le répit et la lutte contre l'isolement

Les séjours collectifs peuvent aussi produire des bénéfices qui dépassent les apprentissages individuels. Ils réunissent des personnes qui ne fréquentent pas toujours les mêmes lieux, peuvent accueillir des participants ayant des besoins différents et offrent, dans certaines situations, un temps de répit aux proches. Ces effets ne sont pas automatiques. Ils dépendent de la composition des groupes, de la manière dont les activités sont organisées et de l'attention portée à la participation de chacun.

L'enquête donne plusieurs indications sur la mixité vécue. 77 % des parents répondants estiment que le groupe de leur enfant était socialement varié, et la même proportion perçoit une diversité culturelle. Plus d'un parent sur deux considère que son enfant a rencontré des jeunes qu'il n'aurait probablement pas connus dans son quotidien. Ces résultats montrent que la fonction de rencontre et ses bénéfices est largement perçue et reconnue.

⁵³ Enquête menée par le CESER en juin-juillet 2026, avec l'appui de l'UNAT et de l'UFCV, auprès de familles dont les enfants ont séjourné dans une structure du tourisme social et solidaire (260 répondants). Voir note méthodologique sur cette enquête en annexe.

La mixité ne consiste pas seulement à réunir des personnes différentes dans un même bâtiment. Des groupes peuvent partager un lieu sans réellement se rencontrer, ou rester séparés selon leur origine, leur âge, leur organisme d'inscription ou leurs habitudes. Pour produire un bénéfice social, la diversité doit être accompagnée par des temps communs, des règles partagées et des activités qui permettent de coopérer. Les espaces de repas, les jeux, les ateliers, les rencontres et les moments informels jouent ici un rôle aussi important que les activités annoncées dans le programme.

La Maison de Courcelles inscrit cette recherche dans son projet. La direction souhaite accueillir des enfants qui reflètent la diversité de la société et éviter les formes de cloisonnement. La liberté de circuler entre les espaces et la participation commune aux tâches doivent permettre aux enfants de se rencontrer autour de ce qu'ils font, plutôt que d'être définis uniquement par leur origine ou leur situation. Cette ambition fixe un cap au projet, sans laisser entendre que le séjour fait disparaître toutes les différences ni évite tous les conflits.

Les auditions des acteurs soulignent cette approche globale de la mixité qui concerne tant les filles et les garçons, les âges, les situations familiales, que les parcours de vie. Les équipes peuvent veiller à ce que certaines activités ne soient pas réservées de fait à un seul groupe, à ce que les prises de parole ne soient pas monopolisées et à ce que chacun puisse essayer un rôle différent de celui qu'il occupe habituellement. Le séjour devient alors un espace où les étiquettes peuvent être temporairement déplacées : l'enfant discret peut prendre une initiative, celui qui est en difficulté à l'école peut être valorisé, et celui qui se croit peu capable peut réussir une activité avec l'aide des autres.

Cette rencontre n'efface pas les différences de ressources, d'habitudes ou de confiance. Certains enfants connaissent déjà les codes des séjours collectifs, disposent d'un équipement adapté ou prennent facilement la parole, tandis que d'autres découvrent l'ensemble de ces situations. Le rôle du projet éducatif est précisément d'éviter que ces écarts se transforment en hiérarchies durables dans le groupe. Des règles communes, une attention aux prises de parole, la circulation entre les activités et la valorisation de compétences diverses peuvent permettre à chacun d'entrer dans l'expérience sans devoir ressembler aux autres.

L'inclusion des personnes en situation de handicap doit être appréciée dans cette même perspective. Le bénéfice ne réside pas seulement dans le fait d'être présent sur le séjour. Il suppose de pouvoir participer aux activités, nouer des relations, faire des choix et vivre les temps ordinaires avec le groupe. Les adaptations matérielles et le renfort d'encadrement, examinés dans la partie précédente, sont donc des moyens au service d'une expérience partagée. Une présence qui maintiendrait durablement la personne à l'écart des activités ou des relations ne produirait pas les mêmes effets.

Le répit constitue un autre bénéfice social. Dans l'enquête⁵⁴, 67 % des parents déclarent que la possibilité de souffler a compté dans leur décision. Ce résultat ne signifie pas que les familles inscrivent leur enfant uniquement pour disposer d'une solution de garde. Le témoignage recueilli d'une famille montre au contraire que plusieurs motivations se combinent : les activités, l'autonomie, les rencontres, l'organisation des vacances et le besoin pour les parents de disposer d'un temps différent. Le séjour peut être bénéfique à l'enfant tout en offrant une respiration à son entourage.

Dans la famille interrogée, les colonies ont lieu en juillet, pendant que les parents travaillent, puis les vacances familiales se déroulent en août. La colonie et les vacances en famille ne remplissent donc pas la même fonction. La première permet aux enfants de vivre une expérience autonome, de rencontrer d'autres jeunes et de découvrir un territoire. Les secondes sont présentées comme un temps essentiel pour se retrouver. Cette complémentarité évite d'opposer le départ de l'enfant à la vie familiale : l'un peut préparer ou faciliter l'autre.

Le répit peut prendre une importance particulière pour les familles monoparentales, les aidants ou les proches d'une personne qui nécessite une présence quotidienne. Le séjour offre alors un temps pour se reposer, accomplir des démarches, s'occuper d'autres membres de la famille ou retrouver une activité personnelle. Cet effet ne doit pas être considéré comme secondaire ou culpabilisant. La possibilité de souffler peut contribuer à la qualité des relations familiales et à la continuité de l'accompagnement, à condition que la personne accueillie vive elle-même un séjour adapté et choisi.

Le témoignage familial met en évidence une autre forme de répit : le lâcher-prise parental. Les parents doivent accepter de ne pas tout savoir, de ne pas appeler à tout moment et de faire confiance aux équipes. Cette séparation temporaire peut être exigeante, mais elle permet aussi de reconnaître la capacité de l'enfant à vivre sans eux pendant plusieurs jours. Le bénéfice social ne se limite donc pas au temps libéré. Il concerne aussi l'évolution de la relation entre l'enfant et ses proches, lorsque chacun peut revenir avec une expérience différente et un regard renouvelé sur l'autonomie.

La lutte contre l'isolement concerne enfin des publics plus larges que les enfants. Les auditions évoquent des adultes, des seniors et des personnes en situation de handicap qui peuvent trouver dans les séjours collectifs une occasion de sortir du domicile, de rejoindre un groupe et de participer à des activités. Les espaces communs, les repas partagés, les sorties et l'accompagnement peuvent créer des rencontres pour des personnes dont les relations sociales sont parfois limitées.

La coexistence de publics différents dans un même établissement peut également ouvrir des rencontres inattendues. Certaines auditions mentionnent des échanges entre

⁵⁴ Ibid.

groupes de seniors et classes de découverte présents au même moment. Ces situations ne produisent pas automatiquement un lien durable, mais elles rompent la séparation habituelle entre générations. Un repas, un atelier, une discussion ou une activité partagée peuvent suffire à rendre visibles d'autres parcours de vie et à créer un moment de reconnaissance réciproque.

Les souvenirs et les relations créés pendant le séjour peuvent se prolonger après le retour. Les enfants racontent les activités, les moments drôles, les animateurs et les copains. Les photos ou les blogs peuvent soutenir cette parole, à condition de ne pas remplacer l'expérience vécue par une communication permanente. Certains participants souhaitent revenir pour retrouver une ambiance, des personnes ou un lieu. Cette envie de repartir montre que l'attachement ne repose pas seulement sur le confort ou le programme, mais aussi sur la qualité des relations et sur le sentiment d'avoir trouvé sa place.

Il convient toutefois de ne pas considérer que tout séjour produit nécessairement le même type de bénéfices. Ces bénéfices dépendent de la durée, de la répétition, du choix du participant, de la stabilité des équipes et de la qualité du projet. Un enfant peut vivre un séjour agréable sans changement durable, un autre peut rencontrer des difficultés ou ne pas trouver sa place. Les effets peuvent aussi apparaître plus tard, lorsqu'une nouvelle situation rappelle une expérience vécue.

L'appartenance à un groupe peut enfin constituer un repère pour des personnes qui se sentent isolées ou peu reconnues dans leur quotidien. Être attendu à une activité, être appelé par son prénom, participer à une tâche ou retrouver les mêmes personnes au repas donne une place concrète dans la vie commune. Ces gestes paraissent modestes, mais ils peuvent compter fortement pour quelqu'un qui dispose de peu d'occasions de relation. Leur effet dépend de la qualité de l'accueil et de la continuité des liens créés, notamment lorsque des séjours ou des activités sont renouvelés.

En synthèse

Les bénéfices éducatifs et sociaux des séjours tiennent d'abord à la continuité de l'expérience. Pendant plusieurs jours, les participants choisissent, agissent, apprennent, partagent des espaces et prennent part à une organisation commune. L'autonomie se construit dans les gestes du quotidien et dans la possibilité de décider. La confiance naît des difficultés surmontées, des responsabilités assumées et du regard porté par les autres. Les apprentissages prennent appui sur des situations concrètes, des activités, des lieux et des rencontres qui complètent ce qui peut être vécu dans la famille ou à l'école.

La vie collective constitue le cœur de cette expérience. Elle apprend à tenir compte des autres, à comprendre l'utilité des règles, à coopérer et à résoudre des désaccords. Elle

permet aussi de rencontrer des personnes que l'on croise peu dans la vie quotidienne et de découvrir d'autres territoires, d'autres pratiques et d'autres manières de vivre. La mixité et l'inclusion ne résultent toutefois pas de la seule présence de publics différents. Elles demandent un projet, des temps communs, un accompagnement attentif et des conditions qui permettent à chacun de participer réellement.

Le tourisme social et solidaire apporte ainsi davantage qu'une succession d'activités ou qu'un hébergement. Sa contribution tient à la manière dont il organise le séjour autour d'un projet éducatif, de la participation, de la rencontre et du soin apporté au collectif. Il peut en même temps offrir un temps de répit aux familles et contribuer à rompre l'isolement de certains publics. Ces bénéfices ne sont ni automatiques ni identiques pour tous, mais le croisement des auditions, du témoignage familial et de l'enquête montre qu'ils sont largement reconnus lorsqu'un séjour donne du temps, une place et des responsabilités à chacun.

Ainsi, l'enquête fait état d'une satisfaction moyenne de 8 sur 10 et de 76 % de familles certaines de réinscrire leur enfant. La satisfaction et la recommandation sont fortement liées à l'impact que les parents pensent observer chez leur enfant. Ce résultat suggère que l'attachement au séjour tient moins au seul confort qu'à l'expérience éducative et sociale vécue.

III. LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU TSS

Les constats établis dans le présent avis conduisent le CESER à retenir trois axes de préconisations.

Le premier consiste à mieux connaître le modèle et à faire reconnaître un secteur encore insuffisamment identifié dans les politiques publiques. **Le deuxième** vise à conforter sa contribution économique et territoriale, en préservant établissements, emplois, patrimoine et coopérations locales. **Le troisième** a pour objectif de garantir l'accès effectif aux vacances et de favoriser les départs, en agissant sur les freins financiers, matériels et organisationnels.

Ces trois axes doivent être mobilisés conjointement : il ne peut y avoir de départs sans structures pérennes ni de soutien durable sans reconnaissance de leur utilité.

1. Mieux connaître le modèle et faire reconnaître le secteur

La reconnaissance du tourisme social et solidaire suppose de mieux identifier ses caractéristiques, son poids régional et les différentes contributions qu'il apporte à la collectivité.

a. La reconnaissance et la valorisation d'un modèle

Le tourisme social et solidaire reste difficile à identifier en raison de la diversité de ses établissements, de ses activités, de ses statuts et de ses publics. Il ne se définit pourtant ni par une forme particulière d'hébergement ni par des prix nécessairement bas, mais par un projet associant accès aux vacances, accompagnement des publics, éducation populaire, vie collective et utilité territoriale. Cette spécificité demeure encore peu visible, tant dans les statistiques touristiques que dans la communication destinée au public. Les données disponibles ne permettent pas non plus de suivre avec précision les fermetures de centres, les capacités réellement ouvertes, les publics accueillis, les départs qui n'aboutissent pas ou les effets sociaux des séjours.

Un premier levier consisterait donc à créer un observatoire régional du tourisme social et solidaire, impulsé par la Région avec l'appui des services de l'État (Rectorat, DRAJES...), des réseaux représentatifs (comme l'UNAT), des collectivités, des organismes sociaux, partenaires sociaux et des acteurs de la recherche. Il aurait pour mission de consolider régulièrement les données relatives aux établissements, à leurs capacités d'accueil, à leur activité, à leurs emplois, à leur situation patrimoniale et aux publics accueillis. Il devrait également distinguer les différents types de séjours et mieux prendre en compte les structures qui n'entrent pas aujourd'hui dans les périmètres d'observation existants.

Cette connaissance ne devrait pas se limiter aux indicateurs économiques habituels. Elle pourrait aussi porter sur les premiers départs, les demandes non satisfaites, les raisons des renoncements, le reste à charge, les besoins d'adaptation, les interruptions de séjour, la participation des élèves aux classes de découverte et les effets perçus par les participants.

Un second levier concernerait la valorisation du secteur. Le Grand Est se caractérise en effet par une implantation ancienne et dense des structures du tourisme social et solidaire, notamment dans les espaces ruraux et de moyenne montagne. Cette particularité régionale mérite d'être mieux connue des familles, des enseignants, des travailleurs sociaux, des collectivités et du grand public. Les supports régionaux consacrés au tourisme pourraient ainsi mieux présenter les formes de séjour proposées, les aides mobilisables, les conditions d'accueil ainsi que leurs effets éducatifs, sociaux et territoriaux.

L'enjeu est de faire reconnaître le tourisme social et solidaire comme une composante à part entière de l'offre touristique du Grand Est, portée par des professionnels et directement liée aux enjeux d'inclusion, de transition écologique et de développement local.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Impulser la création d'un **observatoire régional partenarial du tourisme social et solidaire** chargé de consolider et de publier régulièrement les données relatives aux établissements, aux capacités disponibles, aux publics, aux emplois, aux départs, aux renoncements et aux besoins de rénovation, en s'appuyant sur les outils d'observation déjà existants développés par l'UNAT.
- Élaborer avec les acteurs du secteur une **stratégie de communication régionale** valorisant les missions sociales, éducatives, économiques et territoriales du secteur et l'ensemble des offres proposées par les structures dans les territoires.

b. La place du secteur dans les politiques régionales

Le tourisme social et solidaire se situe au croisement de plusieurs politiques publiques : tourisme, jeunesse, éducation, économie sociale et solidaire, lutte contre la pauvreté, handicap, ruralité, culture, sport, santé et transition écologique. Cette transversalité constitue une richesse, mais elle entraîne aussi une dispersion des responsabilités. Les structures peuvent relever de plusieurs dispositifs sans être pleinement reconnues dans aucun d'entre eux.

La politique touristique régionale tend à apprécier les projets à partir de leur fréquentation, de leur capacité d'investissement, de leur montée en gamme ou de leur attractivité marchande. Ces critères ne suffisent pas pour évaluer des établissements qui accueillent des enfants, des classes, des familles modestes, des personnes en situation de handicap ou des groupes accompagnés. Une structure peut présenter une rentabilité limitée tout en produisant des effets importants en matière d'emploi, d'éducation, de lien social et de maintien de services dans un territoire rural.

Un premier levier consisterait à reconnaître le tourisme social et solidaire comme une composante à part entière de la stratégie touristique régionale. Cette reconnaissance devrait se traduire par une meilleure prise en compte de son utilité sociale et territoriale dans l'attribution des aides à l'investissement, à la transition énergétique, à l'emploi, à la formation et à la promotion touristique.

Les projets pourraient ainsi être appréciés au regard de leur capacité à maintenir des emplois, accueillir des publics éloignés des vacances, travailler avec des fournisseurs locaux, développer une activité hors saison, proposer des actions éducatives et améliorer leur performance environnementale. Cette approche permettrait de mieux adapter les soutiens publics aux caractéristiques et aux finalités du secteur.

Mais cette intégration doit également s'accompagner d'une gouvernance transversale. **Un second levier porterait sur le renforcement de la coordination du secteur par la mise en place d'une conférence régionale du tourisme social et solidaire,** réunie au

moins une fois par an. Elle associerait la Région, les services de l'État, les Départements, les intercommunalités, les organismes sociaux, les représentants du secteur, les acteurs de l'éducation, du handicap, de la jeunesse et de la formation. Elle aurait pour fonction de suivre la situation des établissements, de coordonner les dispositifs et d'identifier les problématiques au plus près de chaque structure et de chaque territoire.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Reconnaître le tourisme social et solidaire comme une **composante à part entière de la stratégie touristique régionale** et adapter les critères d'attribution des aides à son utilité sociale et territoriale, notamment en matière d'accès aux vacances, d'emploi local, d'activité hors saison, de coopération avec les acteurs du territoire, d'éducation et de transition écologique.
- Installer une **instance régionale de gouvernance partenariale** réunissant la Région, l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires sociaux, les acteurs éducatifs et les représentants du secteur afin de suivre la situation des établissements, de coordonner l'ensemble des politiques en faveur du secteur.

2. Valoriser la contribution économique et territoriale du secteur

La contribution économique et territoriale du tourisme social et solidaire est indéniable. Cependant, elle dépend de la pérennité des établissements, de la qualité de leurs équipements et de leur capacité à travailler avec les acteurs locaux.

a. La pérennisation des structures et la modernisation du patrimoine

Une part importante du patrimoine des structures du tourisme social et solidaire a été construite ou aménagée il y a plusieurs décennies. Une partie des bâtiments est aujourd'hui confrontée à des besoins importants de rénovation énergétique, de mise en sécurité, d'accessibilité ou d'adaptation au changement climatique. Les structures ne peuvent financer seules ces investissements ni les répercuter entièrement sur leurs tarifs sans remettre en cause leur vocation sociale. La diversité des situations de propriété et de gestion complique en outre la programmation des travaux.

En effet, certains organismes sont propriétaires et gestionnaires, d'autres exploitent un bâtiment appartenant à une collectivité, à une association, à un comité social et économique ou à un autre organisme. Les responsabilités relatives aux travaux ne sont pas toujours clairement réparties.

Un premier levier pour résoudre cette problématique consisterait à réaliser un **diagnostic régional du patrimoine immobilier du tourisme social et solidaire**. Celui-ci devrait recenser l'état des bâtiments, les travaux nécessaires, les capacités menacées et les possibilités de mutualisation. Il permettrait d'établir une programmation

pluriannuelle des investissements, en donnant la priorité aux équipements dont la disparition entraînerait une perte importante pour les publics ou les territoires.

Cette action serait complétée par la création d'un fonds régional de modernisation des hébergements, alimenté par des fonds publics, de l'Union Européenne, des propriétaires des structures, mais aussi des acteurs et des opérateurs du secteur. Ce fonds permettrait de financer les études préalables, l'ingénierie, la rénovation énergétique, l'accessibilité, la sécurité, et l'ensemble des travaux de modernisation et de mise aux normes des infrastructures, tout en veillant à garder la vocation sociale des structures.

En complément des aides à l'investissement, **un second levier consisterait à sécuriser davantage l'activité des structures dans la durée, notamment par le recours à des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a conforté le cadre juridique de la subvention publique et, dans son prolongement, la circulaire du 29 septembre 2015 a réaffirmé la volonté de développer un soutien public dans la durée aux associations concourant à l'intérêt général. Le recours aux CPO permettrait ainsi de donner davantage de visibilité aux structures sur leurs financements et sur leurs engagements avec la Région. Ces conventions pourraient notamment prendre en compte les missions d'intérêt général exercées, les publics accueillis, les objectifs d'accessibilité, les coopérations territoriales ou encore les démarches de transition écologique. Cette approche pluriannuelle faciliterait l'anticipation, la programmation des activités et la consolidation des projets, en complément des financements ponctuels ou des appels à projets.

La pérennité du secteur repose également sur sa capacité à **attirer, former et fidéliser les professionnels qui font vivre les séjours**, en particulier dans les métiers de l'animation, mais aussi de la direction, de la restauration et de l'entretien. La Région pourrait, dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle et en lien avec les acteurs du secteur, soutenir des actions favorisant la connaissance et l'attractivité de ces métiers, l'accès aux formations et aux qualifications, ainsi que la construction de parcours professionnels plus durables. Une attention particulière pourrait être portée aux possibilités de mutualisation des emplois et de diversification des activités permettant d'allonger les périodes d'emploi et de conserver les compétences dans les territoires.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Élaborer un **diagnostic régional du patrimoine immobilier** des structures du tourisme social et solidaire. Ce diagnostic servirait de base à une programmation pluriannuelle des investissements, soutenue par un **fonds régional de modernisation des hébergements**.

- Conforter la pérennité des structures en favorisant, avec la Région, **la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs** et en soutenant les actions visant à renforcer l'attractivité, la qualification et la fidélisation des professionnels du secteur, notamment dans les métiers de l'animation.

b. Les retombées économiques et les coopérations locales

Les établissements génèrent des emplois directs, indirects et induits, des achats alimentaires, des travaux, des prestations et une activité répartie sur une large partie de l'année. Ces effets sont particulièrement importants dans les espaces ruraux et de montagne, mais ils ne restent que très partiellement pris en compte par les indicateurs touristiques habituels.

Les constats établis dans l'avis montrent qu'un centre de taille moyenne peut générer une activité économique significative à l'échelle locale. Ils soulignent également la part importante des salariés recrutés à proximité et l'effet des achats et des prestations sur les autres acteurs du territoire. Ces résultats sont des ordres de grandeur, mais ils confirment néanmoins la nécessité d'intégrer ces retombées à l'évaluation des centres et de leurs projets.

Ainsi, il semble essentiel que les aides publiques, en particulier de la Région, puissent prendre en compte non seulement le nombre de nuitées ou le chiffre d'affaires, mais aussi l'ensemble des retombées territoriales : emplois directs et indirects, achats locaux, activité hors saison, recours à des prestataires de proximité, maintien de services, coopération avec les écoles et les associations, contribution à l'insertion et animation de la commune d'accueil.

Un premier levier consisterait à élaborer, avec l'appui des réseaux d'acteurs et d'opérateurs ainsi que de chercheurs, **une méthode commune d'évaluation des retombées locales du secteur**. Elle permettrait de produire des données comparables entre les structures à partir de quelques indicateurs simples, tels que la part des achats réalisés dans le département ou la région, le nombre d'emplois permanents et saisonniers, la durée annuelle d'ouverture, le recours à des prestataires locaux et les partenariats noués avec les acteurs du territoire.

Un second levier serait de **considérer le tourisme social et solidaire non comme un simple usager du territoire, mais comme un partenaire du développement local**, capable d'accueillir habitants, écoles, associations et visiteurs, de soutenir l'emploi et de participer à la vie économique et sociale locale.

Cette reconnaissance pourrait se traduire par une meilleure inscription du secteur dans les outils de coopération territoriale existants. Les PTRTE⁵⁵, les Pays et PETR, les groupes d'action locale LEADER ainsi que, dans les espaces frontaliers, les programmes Interreg pourraient servir de cadres à des coopérations associant les structures, les collectivités, les établissements scolaires, les organismes sociaux, les offices de tourisme, les producteurs et les autres acteurs locaux. Leur mobilisation permettrait de soutenir des projets partagés sans créer une nouvelle instance régionale.

Ces coopérations pourraient notamment porter sur l'approvisionnement local, en développant des marchés adaptés aux capacités des producteurs, aux volumes nécessaires, aux calendriers et aux contraintes logistiques.

Les cuisines collectives des centres pourraient également assurer, à l'exemple de la Maison de Courcelles en Haute Marne, d'autres fonctions, comme la restauration scolaire, l'insertion ou la formation, lorsque ces activités restent cohérentes avec le projet de la structure.

Les partenariats pourraient enfin concerner les transports, les activités culturelles et sportives ainsi que la promotion touristique. Ces partenariats ou coopérations se traduiraient par la mise en œuvre de conventions territoriales.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Élaborer une **méthode commune d'évaluation des retombées territoriales du tourisme social et solidaire**, et prendre en compte ces indicateurs dans les critères d'attribution des aides publiques, en particulier de la Région.
- Considérer le tourisme social et solidaire comme **un partenaire du développement local** en inscrivant les projets dans le cadre des outils de coopération territoriale existants et en formalisant, au moyen de conventions territoriales, les coopérations locales utiles notamment sur l'approvisionnement local, les transports, les activités culturelles et sportives, la promotion touristique, l'insertion et la formation.

⁵⁵ Les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique — PTRTE constituent une démarche propre au Grand Est, conduite conjointement par l'État et la Région. Établis à l'échelle des intercommunalités, des Pays ou des PETR, ils permettent de réunir dans un même projet territorial les politiques de droit commun, certains financements de l'État et de la Région ainsi que des fonds européens. Ils peuvent intégrer des projets portés par des communes, des intercommunalités, des associations ou des acteurs privés. Parmi les actions mentionnées figurent notamment la rénovation des bâtiments associatifs, le soutien à la vie associative, l'investissement touristique et l'ancrage local des emplois et des activités. <https://www.grandest.fr/grands-projets/environnement/pactes-territoriaux-de-relance-et-de-transition-ecologique/>

3. Garantir l'accès aux vacances et favoriser les départs

L'existence d'une offre régionale ne suffit pas à assurer les départs : les aides, le transport, les démarches, la confiance et l'adaptation de l'accueil doivent être pensés comme les différentes composantes d'une même politique.

a. La levée des freins financiers, matériels et organisationnels

Le coût du séjour, du transport et de l'équipement demeure l'un des principaux obstacles au départ. Les aides existantes sont nombreuses, mais elles varient selon les territoires, les situations professionnelles et les catégories de publics. Leur dispersion, leurs critères et leurs calendriers les rendent parfois difficiles à mobiliser.

Pour les classes de découverte, ces difficultés s'ajoutent au temps nécessaire à la préparation du projet, à la recherche d'accompagnateurs et aux démarches administratives. Les auditions ont montré qu'un financement, même limité, peut parfois suffire à finaliser un projet, mais que la multiplication des dispositifs et la nécessité de mobiliser plusieurs cofinancements fragilisent sa préparation et sa mise en œuvre. L'accès aux offres de vacances et de séjours collectifs reste souvent freiné par la dispersion des informations, la complexité des démarches et l'absence d'un accompagnement clairement identifié.

Un premier levier consisterait à mettre en place un **portail régional centralisant les offres de séjours, les aides disponibles, leurs critères d'éligibilité et les coordonnées des acteurs pouvant accompagner les publics dans leurs démarches.**

Cet outil ne devrait pas se limiter à une fonction de réservation : il aurait vocation à orienter les familles, les enseignants et les travailleurs sociaux vers un interlocuteur adapté à leur situation. Ce portail pourrait s'appuyer sur des relais territoriaux existants, tels que les centres sociaux, les associations, les collectivités, les caisses d'allocations familiales, les missions locales, les établissements scolaires et les réseaux du tourisme social et solidaire. Ces acteurs aideraient les publics à identifier les aides, constituer les dossiers, préparer le départ, lever les inquiétudes et organiser les éventuelles adaptations nécessaires. Cette démarche devrait enfin s'accompagner d'une simplification des procédures.

Les financeurs pourraient rechercher une meilleure harmonisation des formulaires, des justificatifs et des calendriers. Pour les enseignants, un accompagnement spécifique, intégré à la formation initiale et continue, permettrait de mieux faire connaître l'intérêt pédagogique des séjours collectifs et d'en faciliter l'organisation.

Par ailleurs, le soutien aux classes de découverte et aux séjours collectifs constitue un facteur déterminant pour favoriser les départs. **Un second levier** consisterait à **renforcer de manière significative l'appui financier de la Région aux classes de**

découverte et aux séjours collectifs. Le Pass Ma Classe Ouverte montre qu'une aide régionale peut contribuer à déclencher ou à maintenir un projet, tout en encourageant les séjours organisés dans le Grand Est et pendant les périodes les moins demandées.

Sa pérennisation gagnerait à s'appuyer sur une enveloppe pluriannuelle plus lisible, une meilleure prise en compte des territoires où les départs restent peu nombreux et la poursuite de l'assouplissement des conditions applicables aux enseignants. Le suivi précis des refus et des annulations permettrait également d'adapter le dispositif aux difficultés réellement rencontrées.

Cet appui passe également par la levée d'un autre frein majeur que représente le coût du transport. Il conviendrait dans ce cadre d'étudier **la mise en place d'une aide régionale à la mobilité collective**, destinée en priorité aux classes, aux groupes de jeunes et aux publics accompagnés se rendant dans une structure du Grand Est. Son montant pourrait être modulé en fonction de la distance, de la situation sociale des participants et de l'absence de desserte adaptée. Des conventions avec les autorités organisatrices de la mobilité, ainsi qu'avec les opérateurs ferroviaires et routiers, pourraient permettre de proposer des tarifs de groupe plus lisibles et de faciliter les déplacements jusqu'au lieu de séjour.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Mettre en place un **portail régional de l'accès aux vacances et aux séjours collectifs**, centralisant les offres, les aides et leurs conditions d'éligibilité, et s'appuyant sur des relais territoriaux pour accompagner les familles, les enseignants et les travailleurs sociaux dans leurs démarches.
- Renforcer et pérenniser **l'appui financier de la Région aux classes de découverte et aux séjours collectifs**, par exemple en confortant le Pass Ma Classe Ouverte, dans un cadre pluriannuel et en créant une aide à la mobilité collective afin de réduire le coût du transport. Ce soutien pourrait être complété par le rétablissement des aides aux « premiers départs » en colonies de vacances, afin d'assurer à la fois la continuité et la complémentarité des expériences de séjours collectifs proposées aux enfants.

b. L'accès aux séjours des publics les plus éloignés

Les obstacles au départ ne sont pas uniquement financiers. La méconnaissance des séjours, l'absence d'une culture familiale du départ, la peur de la séparation, l'isolement, le handicap ou la complexité des démarches peuvent empêcher la réalisation d'un projet. Ces difficultés appellent des réponses adaptées aux différents publics. Pour les enfants, l'enjeu est de rendre possible une première expérience de séjour collectif au cours de la scolarité. Pour les personnes en situation de handicap, les aidants, les familles monoparentales, les jeunes suivis par les services sociaux et les seniors isolés,

il s'agit de proposer un accompagnement et de prendre en charge les besoins particuliers qui conditionnent leur départ.

Un premier levier concernerait donc spécifiquement le départ des enfants. Il consisterait à fixer **l'objectif régional de permettre à chacun de bénéficier d'au moins un séjour collectif avec nuitées au cours de sa scolarité**. Cela pourrait se traduire par **l'attribution à chaque enfant de 6 à 11 ans d'un « pass départ »**, afin de soutenir le premier départ en séjour collectif. Une attention prioritaire devrait être portée aux premiers départs, aux écoles qui organisent rarement des classes de découverte et aux enfants les plus éloignés des vacances. Cette ambition suppose une mobilisation conjointe de l'Éducation nationale, des collectivités, des organismes sociaux et des structures d'accueil. Elle ne vise pas à imposer le départ, mais à faire en sorte que chaque enfant dispose d'une possibilité réelle, accessible et correctement préparée.

Un second levier concernerait **l'accès aux séjours des personnes en situation de handicap, des aidants, des familles monoparentales, des jeunes suivis par les services sociaux et des seniors isolés**. Pour ces publics, l'existence d'une offre et d'une aide couvrant une partie du prix du séjour ne suffit pas toujours à rendre le départ possible. La méconnaissance des possibilités existantes, l'isolement, les contraintes familiales, les besoins de santé ou d'accompagnement et la crainte de quitter son environnement habituel peuvent constituer autant d'obstacles.

Il convient d'abord de **prendre en charge une partie des coûts liés à l'accompagnement préalable** : information, aide au choix du séjour, rencontre avec l'équipe, préparation de la personne, évaluation de ses besoins et échanges avec les proches ou les professionnels qui l'accompagnent. Ce travail en amont est souvent indispensable pour rassurer les participants, organiser le départ et prévenir les difficultés pendant le séjour.

Il est également nécessaire de **couvrir les dépenses supplémentaires directement liées à la situation de la personne** : transport adapté, matériel ou équipement spécifique, aménagement des activités, aide aux gestes de la vie quotidienne, renfort d'encadrement ou accompagnement humain. La prise en charge de ces coûts éviterait qu'ils soient reportés sur les participants, leurs familles ou les structures et permettrait que l'attribution d'une place se traduise effectivement par un départ et une participation au séjour dans de bonnes conditions.

Une attention particulière devrait enfin être portée aux séjours de répit destinés aux familles et aux aidants ainsi qu'aux départs des seniors isolés. Pour ces publics, l'accompagnement, le transport et la mise en confiance peuvent être aussi déterminants que le financement du séjour. Ces départs répondent à des besoins de repos, de changement de cadre et de relations sociales, tout en contribuant à la fréquentation des établissements en dehors des périodes de vacances scolaires.

Sur la base de ces constats, le CESER préconise de :

- Fixer l'objectif régional de **permettre à chaque enfant de bénéficier d'au moins un séjour collectif avec nuitées au cours de sa scolarité**, en donnant la priorité aux premiers départs, aux écoles qui en organisent rarement et aux enfants les plus éloignés des vacances.
- Proposer la mise en place par la Région d'un « **pass départ** » **pour chaque enfant de 6 à 11 ans** pour soutenir le premier départ en séjour collectif.
- Garantir l'équité d'accès aux séjours collectifs et aux vacances **en prenant en charge les accompagnements et surcoûts liés aux besoins particuliers**, afin que la situation de la personne ne constitue ni un frein au départ ni un coût supplémentaire pour accéder au séjour, et que chacun ait, réellement, les mêmes possibilités de partir.

CONCLUSION

Au terme de ses travaux, le CESER considère que le tourisme social et solidaire ne peut être appréhendé comme une simple composante de l'offre touristique régionale. Il constitue un modèle à part entière, qui met l'activité touristique au service d'un projet plus large : permettre au plus grand nombre d'accéder aux vacances, favoriser la rencontre, soutenir les apprentissages, renforcer les liens sociaux et contribuer à la vitalité des territoires. Les structures qui le portent ne proposent pas seulement des hébergements ou des activités. Elles créent les conditions d'expériences collectives qui participent à l'autonomie des personnes, à l'ouverture aux autres et à la cohésion sociale. Ces constats traversent l'ensemble des auditions et sont corroborés par les analyses conduites dans le cadre de cet avis.

L'avis démontre également que cette utilité n'a rien d'automatique. Elle repose sur un équilibre devenu fragile. La hausse des coûts, les besoins de rénovation des bâtiments, les difficultés de recrutement, l'évolution des attentes des publics ou encore les effets du changement climatique interrogent la capacité des structures à poursuivre leurs missions. Dans le même temps, l'accès aux séjours demeure inégal. Les obstacles ne sont pas uniquement financiers : ils tiennent aussi à la mobilité, à l'information, à la confiance des familles, à la préparation des premiers départs ou encore à la prise en compte des besoins spécifiques de certains publics.

Pour le CESER, ces fragilités ne remettent pas en cause la pertinence et le potentiel du tourisme social et solidaire, mais interrogent sur la volonté et les pistes de pérennisation mais aussi de développement d'un modèle.

Elles invitent au contraire à reconnaître pleinement la valeur d'un secteur qui, depuis de nombreuses décennies, répond à des besoins auxquels peu d'autres acteurs apportent

une réponse aussi globale. Dans le Grand Est, ce patrimoine matériel, humain et éducatif constitue un atout pour l'attractivité régionale, pour l'économie des territoires ruraux et de montagne, mais aussi pour les politiques de jeunesse, d'éducation, d'inclusion et de solidarité.

Les préconisations formulées dans cet avis s'inscrivent dans cette perspective. Elles ne visent pas à préserver un modèle par attachement à son histoire, mais parce qu'il demeure porteur de réponses contemporaines. Mieux connaître et faire reconnaître le tourisme social et solidaire, conforter sa contribution économique et territoriale et garantir un accès effectif aux vacances constituent trois orientations indissociables. Elles traduisent une même conviction : l'avenir du secteur dépend autant de la reconnaissance de son utilité que de sa capacité à continuer d'accueillir celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Au-delà des structures elles-mêmes, cet avis invite finalement à s'interroger sur la place que notre société souhaite accorder aux vacances, aux séjours collectifs et aux expériences de vie partagée. Car partir en séjour ne consiste pas uniquement à changer de lieu pendant quelques jours. Pour un enfant, cela peut être la première expérience d'autonomie, pour une famille, un temps de répit, pour une personne en situation de handicap, la possibilité de participer pleinement à une vie collective, pour un territoire, une activité qui fait vivre des emplois, des services et des partenariats locaux. Derrière chaque départ rendu possible se dessine ainsi un projet de société fondé sur l'égalité d'accès, la solidarité et la confiance.

L'une des auditions résume avec justesse cet enjeu en rappelant que la question dépasse largement celle d'un secteur d'activité : « Le cœur du propos n'est pas seulement la défense d'un secteur en difficulté. Il s'agit d'une interrogation plus large sur le projet de société : quelle place souhaite-t-on encore accorder aux vacances, à l'éducation populaire et à l'accès de tous aux expériences collectives ? »

C'est à cette question que le présent avis entend apporter une contribution : « **Le tourisme social et solidaire ne constitue pas seulement un héritage à transmettre : il est un choix d'avenir, un investissement collectif dans l'émancipation des personnes, la cohésion des territoires et la capacité du Grand Est à construire une société plus inclusive et solidaire.** »

1 REMERCIEMENTS

Le CESER remercie l'ensemble des personnes auditionnées dans le cadre de ce travail pour leur disponibilité et la qualité des échanges :

Structures	Personnes auditionnées	Fonctions
Handiloisirs 54	Mme Vanessa Martin	Coordonnatrice inclusion
Coopérative ODCVL (SCIC)	Mme Lorraine Kihl M. Anthony Beaucourt	Directrice Générale Directeur ingénierie et responsable classes de découvertes
Association PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) Alsace	Mme Alzire Devin Mme Elisabeth Besançon Mme Audrey Marset	Cheffe de projet "classes découvertes" Directrice du centre de La Roche à Stosswihr Directrice du centre de La Renardière à Aubure
Ecole d'Habsheim (68)	Mme Maryse Delamour	Enseignante
Ecole de Zellwiller (67)	Mme Anne Daulny	Enseignante
Université de Poitiers	M. Gilles Caire	Maitre de conférences HDR (Habilitation à Diriger des Recherches)
Ligue de l'Enseignement de l'Aube	Mme Corine Dorleans Séverine Hohler M. Mathias Petit	Présidente – Ligue de l'Enseignement de l'Aube Présidente – Jeunesse au Plein Air de l'Aube Enseignante – Directrice d'école Délégué du service vacances - Ligue de l'Enseignement de l'Aube
UNAT Grand Est	M. Romain Laux	Directeur de l'UNAT Grand Est
Maison de Courcelles	M. Louis Létoré M. Jean-Michel Bocquet	Directeur Directeur Adjoint
Entretien avec une famille	Mme Amandine Denis M. Robin Guillaso	Mère et fils

Le CESER souhaite également remercier l'UFCV et l'UNAT Grand Est pour leur appui technique dans le cadre de l'enquête quantitative menée.

RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS

Mieux connaître le modèle et faire reconnaître le secteur

a) La reconnaissance et la valorisation d'un modèle

Préconisations

- Impulser la création d'un observatoire régional partenarial du tourisme social et solidaire chargé de consolider et de publier régulièrement les données relatives aux établissements, aux capacités disponibles, aux publics, aux emplois, aux départs, aux renoncements et aux besoins de rénovation, en s'appuyant sur les outils d'observation déjà existants développés par l'UNAT.
- Élaborer avec les acteurs du secteur une stratégie de communication régionale valorisant les missions sociales, éducatives, économiques et territoriales du secteur et l'ensemble des offres proposées par les structures dans les territoires.

b) La place du secteur dans les politiques régionales

Préconisations

- Reconnaître le tourisme social et solidaire comme une composante à part entière de la stratégie touristique régionale et adapter les critères d'attribution des aides à son utilité sociale et territoriale, notamment en matière d'accès aux vacances, d'emploi local, d'activité hors saison, de coopération avec les acteurs du territoire, d'éducation et de transition écologique.
- Installer une instance régionale de gouvernance partenariale réunissant la Région, l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les acteurs éducatifs et les représentants du secteur afin de suivre la situation des établissements, de coordonner l'ensemble des politiques en faveur du secteur.

Valoriser la contribution économique et territoriale du secteur

a) La pérennisation des structures et la modernisation du patrimoine bâti

Préconisations

- Élaborer un diagnostic régional du patrimoine immobilier du tourisme social et solidaire. Ce diagnostic servirait de base à une programmation pluriannuelle des investissements, soutenue par un fonds régional de modernisation des hébergements.
- Conforter la pérennité des structures en favorisant, avec la Région, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et en soutenant les actions visant à renforcer l'attractivité, la qualification et la fidélisation des professionnels du secteur, notamment dans les métiers de l'animation.

b) La prise en compte des retombées économiques et des coopérations locales

Préconisations

- Élaborer une méthode commune d'évaluation des retombées territoriales du tourisme social et solidaire, et prendre en compte ces indicateurs dans les critères d'attribution des aides publiques, en particulier de la Région.
- Considérer le tourisme social et solidaire comme un partenaire du développement local en inscrivant les projets dans le cadre des outils de coopération territoriale existants et formalisant, au moyen de conventions territoriales, les coopérations locales utiles notamment sur l'approvisionnement local, les transports, les activités culturelles et sportives, la promotion touristique, l'insertion et la formation.

Garantir l'accès aux vacances et favoriser les départs

a) La levée des freins financiers, matériels et organisationnels aux départs

Préconisations

- Mettre en place un portail régional de l'accès aux vacances et aux séjours collectifs, centralisant les offres, les aides et leurs conditions d'éligibilité, et s'appuyant sur des relais territoriaux pour accompagner les familles, les enseignants et les travailleurs sociaux dans leurs démarches.
- Renforcer et pérenniser l'appui financier de la Région aux classes de découverte et aux séjours collectifs, notamment en confortant le Pass Ma Classe Ouverte dans un cadre pluriannuel et en créant une aide à la mobilité collective afin de réduire le coût du transport. Ce soutien pourrait être complétée par le rétablissement des aides aux « premiers départs » en colonies de vacances, afin d'assurer à la fois la continuité et la complémentarité des expériences de séjours collectifs proposées aux enfants.

b) L'accès aux séjours des publics les plus éloignés

Préconisations

- Fixer l'objectif régional de permettre à chaque enfant de bénéficier d'au moins un séjour collectif avec nuitées au cours de sa scolarité, et proposer la mise en place par la Région d'un « pass départ » pour chaque enfant de 6 à 11 ans pour soutenir le premier départ en séjour collectif.
- Garantir l'équité d'accès aux séjours collectifs et aux vacances en prenant en charge les accompagnements et surcoûts liés aux besoins particuliers, afin que la situation de la personne ne constitue ni un frein au départ ni un coût supplémentaire pour accéder au séjour, et que chacun ait, réellement, les mêmes possibilités de partir.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Un plaidoyer pour le tourisme social et solidaire est aujourd'hui totalement justifié alors que ce modèle est menacé et rencontre de graves difficultés économiques. Son histoire témoigne du rôle essentiel qu'il a tenu pour permettre l'accès aux vacances pour tous. Son développement a été assuré par les militants associatifs de l'éducation populaire, les organisations syndicales et organismes sociaux comme les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite, les communes. Ses valeurs de solidarité, d'émancipation et de mixité sociale sont pleinement partagées par la CFDT.

L'écosystème du tourisme social et solidaire a été bousculé par le passage d'une aide aux structures et à l'investissement immobilier remplacé par une aide à la personne à travers les chèques vacances. Aujourd'hui, 40% des personnes ne partent pas en vacances, les aides restent méconnues : seul un quart des personnes dont le revenu est inférieur à 900 € a eu recours aux aides de la caisse d'allocation familiales.

Les préconisations visent à soutenir les structures du tourisme social et solidaire, qui ont besoin d'être connues et reconnues, notamment à travers la vitalité économique, sociale et culturelle de territoires ruraux qu'elles permettent. Parce qu'elles assurent une mission d'intérêt public, elles doivent être soutenues financièrement. Enfin l'accès aux vacances doit être mieux garanti par l'accès aux aides nécessaires. Les acteurs sociaux que sont les représentants des salariés dans les CSE ont aussi une responsabilité à prendre pour rappeler ce qu'est le tourisme social et solidaire, et pour en présenter l'offre diversifiée.

Ce plaidoyer, très largement nourri des auditions des acteurs des structures du tourisme social et solidaire, s'est aussi appuyé sur une enquête diffusée en ligne, co-construite par le CESER, proposée dans un délai court, qui a recueilli 260 réponses. Nous saluons cette initiative qui démontre que les travaux du CESER peuvent et doivent se nourrir de toutes les formes de participation citoyenne.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN,
Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX,
Elodie HASSLER, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION,
Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Albert RITZENTHALER,
Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

ANNEXES

Annexe 1 – note méthodologique sur l'enquête quantitative

1. Objet et place du volet quantitatif dans le protocole

Conformément à la note d'opportunité adoptée par le Bureau du CESER, l'étude repose sur un protocole en deux temps. La phase qualitative exploratoire (neuf entretiens semi-directifs) a permis de faire émerger les mécanismes d'utilité sociale perçue du TSS et d'en tirer des hypothèses.

Le volet quantitatif présenté ici teste ces hypothèses auprès d'une population élargie de parents et responsables légaux. Il mesure des effets perçus et déclarés par les familles, non des effets établis par comparaison expérimentale : cette nuance commande les précautions détaillées en parties 5 et 6.

2. Construction de l'instrument

Le questionnaire compte 76 questions en sept blocs : caractéristiques du séjour, profil de l'enfant, attentes parentales préalables, impacts perçus sur l'enfant (22 questions), mixité et spécificité des apports, retombées territoriales perçues (9 questions), satisfaction et profil du foyer. Les questions d'impact proposent cinq degrés d'accord (échelle de Lickert) assortis d'une sortie « non concerné » ; la satisfaction et la recommandation sont notées de 0 à 10.

Deux filtres sont actifs : le nombre de séjours antérieurs n'est posé qu'aux enfants déjà partis, et la question sur la tolérance n'est posée qu'aux parents ayant signalé des enfants en situation de handicap dans le groupe. Le traitement est anonyme, l'adresse électronique facultative étant collectée dans une table dissociée conformément au RGPD.

3. Mode de diffusion et de collecte

La collecte s'est déroulée du 22 juin au 19 juillet 2026, selon un mode de recrutement par réseaux (échantillonnage de convenance non probabiliste). Deux canaux de diffusion ont été mobilisés simultanément : d'une part un envoi par courriel à l'ensemble des membres du CESER Grand Est, avec demande de relais auprès de leurs organisations d'appartenance ; d'autre part une diffusion aux organisations adhérentes de l'UNAT Grand Est, invitées à retransmettre le lien à leurs clientèles familiales.

La collecte de données s'est faite avec l'appui de l'UFCV qui a mis à disposition du séjour l'outil « SPHINX », permettant l'auto administration en ligne du questionnaire et l'analyse des réponses. Aucune base de sondage exhaustive des familles ayant inscrit un enfant en séjour collectif en Grand Est n'existant, aucun tirage aléatoire ni redressement a posteriori sur données de cadrage n'était possible. 260 questionnaires complets ont été enregistrés, sans abandon partiel.

4. Composition de l'échantillon (principaux repères)

Variable	Résultat	Variable	Résultat
Questionnaires complets	260 (100 % « terminé »)	Répondant	Mère 72 % / Père 21 %
Période de collecte	22 juin – 19 juillet 2026	Résidence déclarée	Rural 49 % / Urbain 34 %
Mode de recueil	En ligne et sur papier	Séjour situé en Grand Est	132 / 260 (51 %)
Type de séjour	Colo 68 % / Classe déc. 17 %	Revenu mensuel du foyer > 3 500 €	168 / 260 (65 %)
Durée	≥ 7 jours : 47 %	Revenu mensuel du foyer < 2 000 €	23 / 260 (9 %)
Âge de l'enfant	Médiane 11 ans	Aucune aide financière mobilisée	154 (59 %)
Premier départ	90 (35 %)	Vacances familiales annuelles	223 (86 %)
Enfant en situation de handicap	39 (15 %)	Satisfaction globale ≥ 8/10	

5. Comment la solidité des résultats a été vérifiée

Trois questions ont été posées aux données avant d'en tirer des conclusions : les réponses sont-elles cohérentes entre elles (fiabilité) ? Mesurent-elles bien ce que l'on croit mesurer (validité) ? Et quelle marge d'incertitude faut-il conserver (précision) ? Les indicateurs chiffrés utilisés ci-après se lisent de la manière suivante.

Indicateur	À quoi il sert	Comment le lire
α (alpha)	Vérifier que plusieurs questions portant sur une même idée reçoivent des réponses cohérentes.	Varie de 0 à 1. En dessous de 0,70, les questions ne peuvent pas être regroupées en un score unique. Entre 0,70 et 0,90, le regroupement est fondé. Au-delà de 0,95, les questions font double emploi.
r (corrélation)	Mesurer l'intensité du lien entre deux mesures.	Varie de -1 à +1 (selon le sens du lien). 0 signifie aucun lien linéaire, +1 ou -1 un lien parfait. En sciences de gestion, un r supérieur à +0,50 ou inférieur à -0,50 traduit un lien fort.
p	Estimer le risque qu'un écart observé ne soit dû qu'au hasard de l'échantillon.	$p = 0,01$ signifie 1 % de risque. En dessous de 0,05, l'écart est considéré comme établi. Au-dessus, on ne peut pas conclure : il faut alors dire que l'écart n'est pas démontré, et non qu'il n'existe pas.
Marge d'erreur	Donner l'intervalle dans lequel se situe vraisemblablement le vrai pourcentage.	À 260 répondants, elle est d'environ $\pm 5,6$ points. Un résultat de 70 % signifie donc « entre 64 % et 76 % ».

a) La cohérence des réponses.

Le questionnaire regroupe plusieurs questions autour d'une même idée : cinq questions portent par exemple sur l'autonomie, six sur la vie collective. Si ces questions mesurent bien la même chose, un parent qui répond positivement à l'une doit répondre plutôt

positivement aux autres. C'est ce que vérifie le coefficient alpha, calculé ici pour chaque groupe de questions.

Groupe de questions (n° d'items)	Nb	α	Ce que cela signifie
Attentes parentales avant le départ (13-17)	5	0,69	Cohérence acceptable
Sociabilité et lien avec les autres (18-21)	4	0,73	Cohérence satisfaisante
Ouverture et mixité (22, 23, 42)	3	0,59	Insuffisant : à présenter question par question
Autonomie et confiance en soi (24, 25, 28-30)	5	0,84	Cohérence forte
Vie collective et coopération (26, 27, 31-34)	6	0,87	Cohérence forte
Apprentissages et découverte (35-37)	3	0,83	Cohérence forte
Territoire : découverte et attachement (51-53, 57)	4	0,77	Cohérence satisfaisante
Territoire : utilité économique perçue (54-56, 58, 59)	5	0,75	Cohérence satisfaisante
Ensemble des 22 questions d'impact (18-39)	22	0,96	Trop élevé : réponses peu différenciées

Deux enseignements issus de cette analyse : d'une part, sept des huit dimensions peuvent être présentées sous forme de score d'ensemble : dire « le score d'autonomie » a un sens statistique. D'autre part, le groupe « ouverture et mixité » ne le permet pas : ses trois questions ne se répondent pas de façon suffisamment homogène et doivent donc être présentées séparément, sans être additionnées. Enfin, le coefficient de 0,96 obtenu sur les 22 questions d'impact prises ensemble est en réalité un signal important : il indique que les parents évaluent le séjour globalement, de façon assez indifférenciée, plutôt que question par question. Il ne faut donc pas surinterpréter les écarts fins entre items d'impact.

b) La validité des réponses.

Quatre vérifications ont été menées.

- Les réponses vont-elles dans le sens attendu ? Les parents qui perçoivent le plus d'apports pour leur enfant sont aussi ceux qui se déclarent les plus satisfaits ($r = 0,71$) et les plus enclins à recommander le séjour ($r = 0,76$), avec $p < 0,001$. Ce sont des liens forts et certains : l'instrument capte bien quelque chose de réel et non du bruit.
- Les différences attendues apparaissent-elles ? Le score d'impact perçu est plus élevé pour les séjours de sept jours et plus (3,99 contre 3,76 ; $p = 0,010$, écart établi) et nettement plus élevé chez les parents envisageant une réinscription (4,06 contre 2,86). En revanche, il ne varie pas selon qu'il s'agissait ou non d'un premier départ ($p = 0,73$) : cet écart n'est pas établi. C'est un résultat en soi, autrement dit qu'il s'agisse d'un premier départ ou non, le score d'impact perçu est sensiblement proche.
- Les questions mesurent-elles plusieurs choses distinctes ? Non : une analyse de la structure des réponses montre qu'un facteur unique explique à lui seul 54 % de ce qui différencie les répondants. Autrement dit, les parents se répartissent surtout entre « très positifs » et « moins positifs » sur l'ensemble du questionnaire, plutôt qu'entre des jugements contrastés selon les dimensions.

- Les dimensions sont-elles bien séparées ? Le score « apports pour l'enfant » et le score « retombées pour le territoire » évoluent presque ensemble ($r = 0,80$), de même que « autonomie » et « vie collective » ($r = 0,81$). Statistiquement, ces dimensions ne se distinguent pas. Il faut donc éviter d'affirmer qu'un séjour agirait davantage sur telle dimension que sur telle autre : le matériau ne permet pas ce niveau de finesse.

6. Limites

a) Limites de conception, identifiées dès le protocole.

L'échantillon n'est pas tiré au sort et repose sur le volontariat : les parents qui répondent sont vraisemblablement les plus satisfaits, ce que confirme la distribution très asymétrique de la satisfaction (80 % à 8/10 ou plus). La mesure est indirecte, le parent témoignant à la place de l'enfant. Enfin, il n'y a ni mesure avant/après, ni groupe de comparaison : l'enquête documente des effets perçus, non des effets causaux imputables au séjour. Enfin, la désirabilité sociale peut être structurellement élevée sur un objet valorisé socialement.

b) Un échantillon socialement situé.

La question posée portait sur le revenu mensuel du foyer, sans recueillir la composition du ménage. Aucune comparaison rigoureuse avec les statistiques publiques n'est donc possible : celles-ci raisonnent en niveau de vie par unité de consommation, et retiennent un revenu disponible incluant les prestations sociales et net d'impôts, alors que les répondants ont vraisemblablement déclaré leurs seuls revenus d'activité. À titre de repère, le dernier millésime disponible (Insee, Filosofi 2023⁵⁶) situe le niveau de vie médian des départements du Grand Est entre 23 500 € par an dans les Ardennes et 27 620 € dans le Haut-Rhin, soit environ 2 000 à 2 300 € mensuels par unité de consommation ; pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspondrait à un revenu de foyer de l'ordre de 4 100 à 4 800 € par mois.

Les tranches déclarées (65 % des foyers au-dessus de 3 500 €, 30 % au-dessus de 5 000 €) ne suffisent donc pas, à elles seules, à établir que l'échantillon serait exceptionnellement aisé. Le constat qui résiste porte sur le bas de la distribution : 23 foyers seulement (9 %) déclarent moins de 2 000 € et 14 (5 %) moins de 1 500 €, alors que le taux de pauvreté avoisine 15 %⁵⁷ dans la région et se révèle plus élevé encore parmi les ménages avec enfants. Les familles modestes, qui constituent le cœur de cible des politiques d'accès aux vacances, sont donc nettement sous-représentées. Quatre mécanismes, non exclusifs, peuvent l'expliquer : (i) une sélection en amont, l'inscription

⁵⁶ Insee, *Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2023*, Insee Résultats, collection « Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2023 », paru le 5 mai 2026.

⁵⁷ Insee, *L'essentiel sur... le Grand Est*, données Filosofi 2021

en séjour collectif étant elle-même socialement filtrante, de sorte que le biais tient d'abord à la population enquêtée et pas seulement à la réponse ; (ii) les canaux de diffusion retenus : membres du CESER et fichiers clients des opérateurs ; (iii) l'aisance avec l'écrit et les formulaires, comme la disponibilité de temps, qui peuvent être des facteurs déclenchant la volonté de répondre, croissent souvent avec le diplôme et le revenu ; (iv) les foyers modestes déclarent moins volontiers leur revenu, question sensible placée en fin de questionnaire.

Il en résulte que les résultats ne peuvent pas être mobilisés pour décrire la situation des familles les plus éloignées du départ : le non-départ, précisément, n'est pas observable dans cet échantillon. Ce constat rend cependant d'autant plus significatif le résultat obtenu sur le coût : alors même que les foyers les plus contraints sont absents de l'échantillon, 60 % des répondants déclarent que le coût du séjour a constitué un frein au départ et 75 % qu'il pourrait constituer un frein à de futurs départs. Chez les seuls foyers déclarant plus de 5 000 € mensuels, ces proportions restent de 44 % et 64 %. Le coût apparaît donc comme une contrainte qui déborde largement les publics précaires et atteint les classes moyennes et moyennes supérieures ; a fortiori, son effet sur les foyers non représentés ici ne peut être que plus marqué.

c) Anomalies ponctuelles de saisie

167 réponses comportent deux modalités de distance ou plus, 23 deux types de séjour, 9 deux durées, alors qu'une seule réponse était attendue : la variable de distance est inexploitable en l'état. Deux âges déclarés sont hors bornes (-8 et 31 ans) et ont été traités en données manquantes. Le champ « code postal » est affecté d'une erreur de format dans le questionnaire et ne permet aucune analyse infrarégionale. La question sur la tolérance n'ayant été posée qu'à 78 répondants (qui ont indiqué savoir que le séjour de leur enfant accueillait des enfants en situation de handicap) alors que son libellé est générique, elle ne peut être présentée comme un résultat d'ensemble.

En synthèse

les réponses sont cohérentes et se comportent comme attendu, le matériau décrit donc solidement la manière dont les parents perçoivent les séjours. En revanche il ne permet ni de généraliser à toutes les familles de la région, ni d'affirmer qu'un séjour agit davantage sur telle dimension que sur telle autre. Nous avons donc mobilisé ces données dans l'avis comme un faisceau d'indices convergent avec les entretiens et le corpus documentaire, en parlant de *perceptions déclarées par les parents répondants* plutôt que d'*impacts mesurés*.

Annexe 2 – questionnaire de l'enquête quantitative

Texte d'introduction présenté aux répondants

Le Conseil économique, social et environnemental régional du Grand Est conduit une enquête sur les séjours collectifs de jeunes (colonies de vacances et classes de découverte) organisés sur le territoire régional, en collaboration avec l'UNAT et l'UFCV. L'objectif est de mieux comprendre et de mesurer ce que ces séjours apportent aux enfants, aux familles et aux territoires. Les répondants sont informés qu'il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse, que leurs réponses sont anonymes et traitées de façon globale et statistique, qu'ils peuvent choisir « ne sait pas » ou passer une question, et que la passation demande de sept à dix minutes. Les données sont traitées dans le seul cadre de l'étude, conformément au RGPD, et ne permettent pas d'identifier les personnes.

Bloc 1 - Caractéristiques du séjour

Les réponses qui suivent concernent le dernier séjour collectif auquel votre enfant a participé.

Q1. Type de séjour

- Colonie de vacances - Séjour scolaire (classe découverte) - Autre séjour collectif

Q2. Durée du séjour

- 1-2 jours - 3-4 jours - 5-6 jours - 7-10 jours - 11 jours et plus

Q3. Thématique dominante

- Nature / plein air - Sportif - Culturel / artistique - Scientifique - Linguistique - Multi-activités - Autre

Q4. Autre thématique, à préciser

- Champ de saisie libre, affiché si « autre » est coché à la question 3.

Q5. Distance approximative entre le domicile et le lieu du séjour

- Moins de 50 km - 50-150 km - 150-300 km - Plus de 300 km

Q6. Séjour en région Grand Est ?

- Oui - Non

Q7. S'agissait-il d'un premier départ en séjour collectif sans la famille ?

- Oui - Non

Q8. Combien de séjour(s) collectif(s) votre enfant avait-il déjà effectué ?

- 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et plus

Question affichée uniquement si la réponse à la question 7 est « non ».

Bloc 2 - Profil de l'enfant

Q9. Votre enfant est-il en situation de handicap ?

- Oui - Non - Ne souhaite pas répondre

Q10. Quel âge avait votre enfant au moment du départ ?

- Saisie numérique en années.

Q11. Genre de l'enfant

- Fille - Garçon - Non binaire

Q12. Votre enfant est-il parti en séjour avec une connaissance, un ami ?

- Oui - Non

Bloc 3 - Attentes initiales des parents

Avant le départ, quelle importance accordiez-vous à chacun des objectifs suivants ?

- Q13. Favoriser l'autonomie de mon enfant
- Q14. Développer sa sociabilité, ses relations avec d'autres jeunes
- Q15. Lui faire découvrir un nouvel environnement, de nouveaux lieux
- Q16. Lui permettre de souffler, de changer d'air
- Q17. Lui faire pratiquer des activités qu'il ne fait pas d'habitude
 - Échelle à 5 positions, de « pas du tout important » à « très important ».

Bloc 4 - Impacts perçus sur l'enfant

Depuis le séjour, diriez-vous que votre enfant :

- Q18. A noué des amitiés pendant le séjour
- Q19. Garde des contacts avec les jeunes rencontrés
- Q20. Va plus facilement vers les autres
- Q21. A noué des relations de confiance avec les adultes encadrants
- Q22. A côtoyé des jeunes de milieux différents du sien
- Q23. Porte un regard plus ouvert sur les différences culturelles / sociales
- Q24. Est plus autonome au quotidien
- Q25. Sait mieux se débrouiller seul
- Q26. Coopère mieux en groupe
- Q27. Gère mieux les désaccords, les conflits
- Q28. A pris confiance en lui
- Q29. S'est découvert des capacités qu'il ne connaissait pas
- Q30. Ose davantage essayer des choses nouvelles
- Q31. Accepte mieux les règles de vie collective
- Q32. Est plus attentif aux autres
- Q33. A appris à vivre en collectivité
- Q34. A intégré des valeurs de solidarité, de respect, de partage
- Q35. A découvert ou pratiqué une activité qu'il ne fait pas d'habitude
- Q36. A appris des choses nouvelles pendant le séjour
- Q37. A mis en pratique ou consolidé des savoirs
- Q38. Est revenu heureux et épanoui
- Q39. A vécu des expériences marquantes dont il parle encore
 - Échelle à 5 positions : « pas du tout d'accord » / « plutôt pas d'accord » / « ni l'un ni l'autre » / « plutôt d'accord » / « tout à fait d'accord », plus une modalité de sortie « non concerné ».

Bloc 5 - Mixité du groupe et spécificité des apports

D'après vous :

- Q40. Le groupe rassemblait des jeunes d'origines sociales variées
- Q41. Le groupe rassemblait des jeunes d'origines culturelles variées
- Q42. Mon enfant n'aurait pas rencontré ces jeunes dans son quotidien
 - Échelle à 5 positions : « pas du tout d'accord » / « plutôt pas d'accord » / « ni l'un ni l'autre » / « plutôt d'accord » / « tout à fait d'accord », plus une modalité de sortie « non concerné ».

Q43. Le groupe accueillait des enfants en situation de handicap

- Oui - Non - Ne sait pas

Q44. Je pense que cela a développé la tolérance ou l'ouverture de mon enfant

- Échelle à 5 positions, de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ».

Question affichée uniquement si la réponse à la question 43 est « oui ».

Selon vous, les apports de ce séjour auraient-ils pu être obtenus...

- Q45. En vacances en famille
- Q46. Au travers d'activités culturelles ou sportives régulières
- Q47. En classe
- Q48. Dans la famille élargie
- Q49. Dans un accueil de loisirs sans hébergement
- Trois positions : « oui pleinement » - « en partie » - « non, pas du tout ».

Q50. La plupart de ces apports sont spécifiques aux séjours collectifs et peuvent difficilement être obtenus ailleurs

- Échelle à 5 positions, de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ».

Bloc 6 - Territoire et retombées perçues

À propos du territoire où s'est déroulé le séjour, diriez-vous que...

- Q51. Ce séjour a permis à mon enfant de découvrir un territoire qu'il ne connaissait pas ou peu
- Q52. Depuis le séjour, mon enfant parle positivement du territoire, de ses paysages, de ses activités ou de ses lieux de visite
- Q53. Ce séjour nous a donné envie, en tant que famille, de revenir dans ce territoire pour des vacances, une visite ou une activité
- Q54. J'ai le sentiment que ce type de séjour contribue à faire vivre des structures locales : hébergements, activités, sites de visite, équipements, associations ou prestataires
- Q55. Je considère que les séjours collectifs peuvent soutenir l'activité économique du territoire d'accueil
- Q56. Si j'avais connaissance des acteurs locaux mobilisés pendant le séjour, cela renforcerait ma perception de son utilité pour le territoire
- Q57. Le séjour a permis à mon enfant de mieux comprendre la vie locale, les activités ou les spécificités du territoire visité
- Q58. Le séjour a favorisé des rencontres ou des échanges avec des personnes, associations, professionnels ou acteurs du territoire
- Q59. Ce type de séjour contribue à créer du lien entre les enfants accueillis et le territoire d'accueil
- Échelle à 5 positions : « pas du tout d'accord » / « plutôt pas d'accord » / « ni l'un ni l'autre » / « plutôt d'accord » / « tout à fait d'accord », plus une modalité de sortie « non concerné ».

Bloc 7 - Satisfaction, rapport aux vacances et profil du foyer

Q60. Quel est votre niveau de satisfaction globale du séjour ?

- Échelle de 1 à 10.

Q61. Quelle est la probabilité que vous recommandiez ce type de séjour à d'autres familles ?

- Échelle de 1 à 10, de « pas du tout probable » à « tout à fait probable ».

Q62. Envisagez-vous de réinscrire votre enfant à un séjour collectif ?

- Oui - Non - Peut-être

Q63. Enfant, êtes-vous vous-même, ou l'autre parent de votre enfant, parti(e) en séjour collectif ?

- Oui, plusieurs fois - Oui, une fois - Non, jamais

Q64. Partez-vous en vacances en famille au moins une fois par an ?

- Oui - Non - C'est variable

Diriez-vous...

- Q65. Que partir en vacances fait partie de vos habitudes familiales ?
- Q66. Que vous aviez des appréhensions à laisser partir votre enfant ?
- Q67. Que le coût du séjour a été un frein au départ ?
- Q68. Que le coût des séjours pourrait être un frein à de futurs départs ?
- Échelle à 5 positions : « pas du tout d'accord » / « plutôt pas d'accord » / « ni l'un ni l'autre » / « plutôt d'accord » / « tout à fait d'accord », plus une modalité de sortie « non concerné ».

Q69. Pour l'enfant, vous êtes

- Son père - Sa mère - Un responsable légal non parental

Q70. Dans quelle tranche de revenu mensuel se situe votre foyer ?

- Moins de 1 000 € - 1 000 à 1 500 € - 1 501 à 2 000 € - 2 001 à 2 500 € - 2 501 à 3 000 € - 3 001 à 3 500 € - 3 501 à 4 000 € - 4 001 à 4 500 € - 4 501 à 5 000 € - Plus de 5 000 €

Q71. Quelle(s) aide(s) financière(s) avez-vous mobilisées pour ce séjour ?

- Aucune - CAF / VACAF - Aide d'un CE ou CSE - Aide d'une collectivité (mairie, département, région...) - Bourse d'une association - Autre

Réponses multiples autorisées.

Q72. Autre aide, à préciser

- Champ de saisie libre.

Q73. Au sujet de votre commune de résidence, vous diriez qu'elle se situe :

- En milieu rural - En milieu urbain - En milieu périurbain - En quartier politique de la ville (QPV)

Q74. Quel est votre code postal ?

Bloc 8 - Restitution des résultats

Si vous le souhaitez, laissez-nous votre adresse électronique : nous vous enverrons la synthèse des résultats dès leur publication. Cette adresse sera utilisée uniquement à cette fin. Elle est collectée séparément de vos réponses, qui restent anonymes : il n'est donc pas possible de relier une adresse aux réponses données. Son retrait peut être demandé à tout moment, conformément au RGPD.

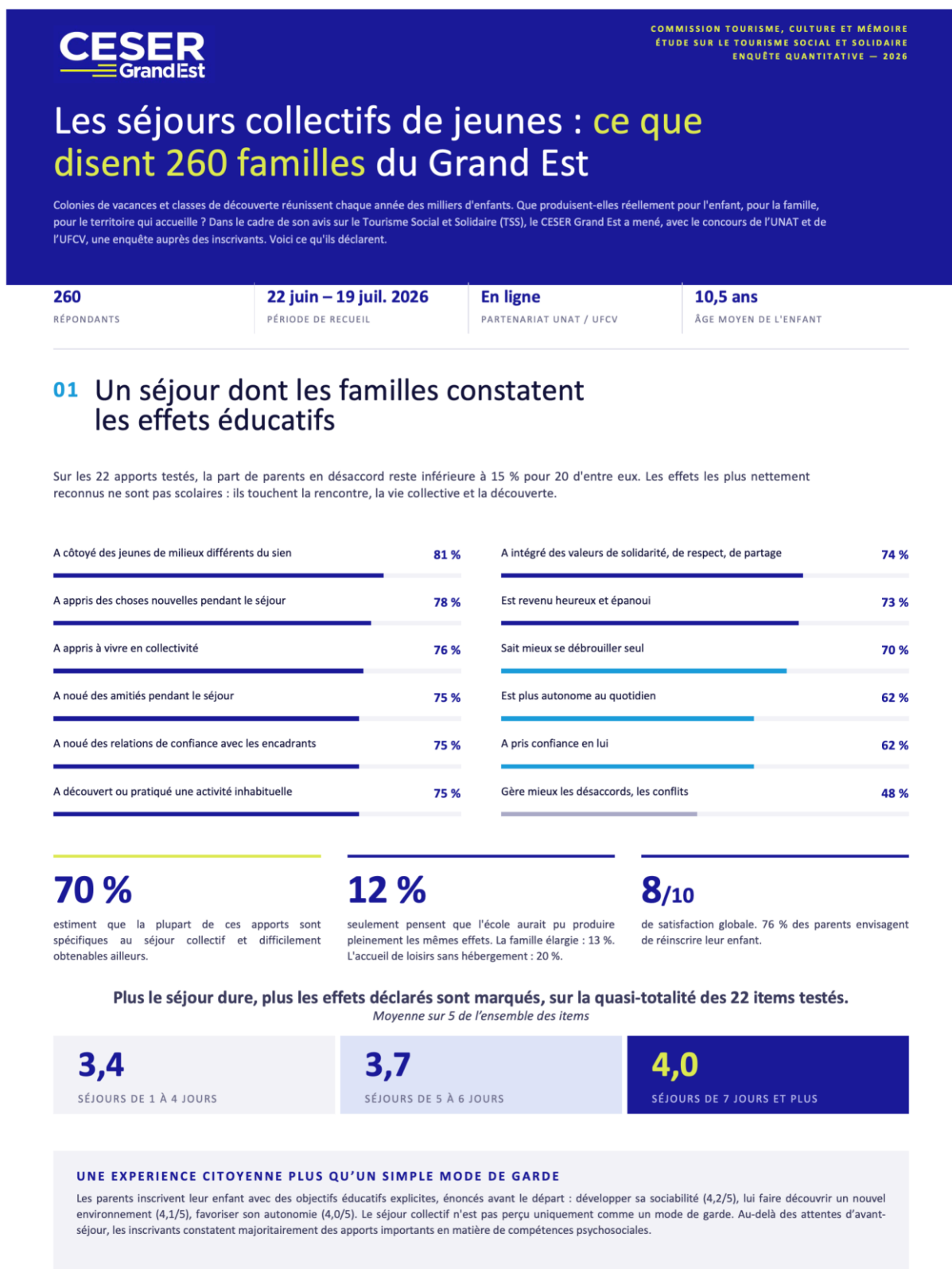
Q75. Je souhaite recevoir les résultats de l'étude

- Oui - Non

Q76. Mon adresse e-mail

- Champ de saisie libre, collecté dans une table dissociée des réponses.

Annexe 3 – infographie – résultats de l'enquête quantitative



02 Un dispositif qui dépasse largement le seul public des familles modestes

L'image d'un tourisme social réservé aux familles en difficulté ne résiste pas aux réponses recueillies. Parmi les répondants, les foyers aux revenus élevés sont nombreux et la majorité n'a mobilisé aucune aide financière.



■ 61 parents sur 100 n'ont mobilisé aucune aide financière pour ce séjour.

■ 39 sur 100 ont mobilisé au moins une aide : CAF / VACAF (16 %), comité social et économique (11 %), collectivité territoriale (10 %), bourse associative (5 %).

Le recours à l'aide décroît nettement avec le revenu : la relation est statistiquement très significative ($p < 0,01$).

30 %

des foyers répondants déclarent plus de 5 000€ de revenu mensuel pour leur foyer. C'est la tranche la plus citée. Seuls 9 % déclarent moins de 2 000€.

85 %

des parents sont eux-mêmes partis en séjour collectif dans leur enfance. Le départ se transmet d'une génération à l'autre.

60 %

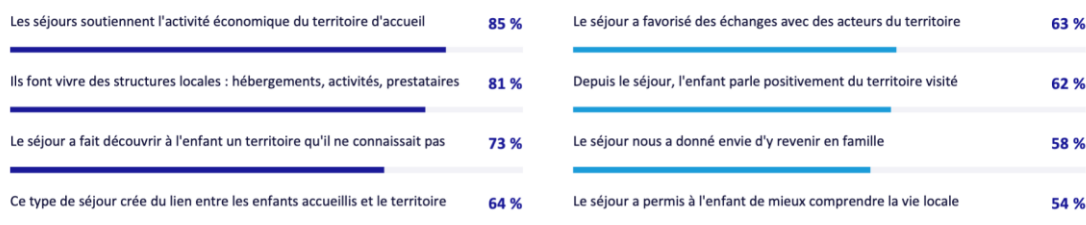
déclarent pourtant que le coût a été un frein au départ, et 75 % qu'il pourrait freiner de futurs départs.

PRÉCAUTION DE LECTURE

L'échantillon ne se veut pas représentatif de l'ensemble des familles du Grand Est : il a été constitué via les opérateurs du secteur et sur-représente des foyers de classe moyenne et moyenne supérieure, ruraux et déjà familiers du départ en vacances (seul 1 % de résidents en quartier « QPV »). Ces résultats décrivent donc les familles qui partent et non celles qui ne partent pas. Ils autorisent en revanche un raisonnement a fortiori : si le coût constitue déjà un frein pour des foyers plutôt favorisés et/ou aculturés au départ, il l'est vraisemblablement davantage encore pour les familles absentes de l'enquête.

03 Une utilité reconnue pour les territoires qui accueillent

Les items relatifs à l'utilité économique recueillent les plus forts taux d'adhésion de toute l'enquête.



51 %

des séjours déclarés se sont déroulés en région Grand Est. La dépense reste, pour moitié, dans les territoires régionaux.

63 %

indiquent que mieux connaître les acteurs locaux mobilisés pendant le séjour renforcerait leur perception de son utilité.

31 pts

d'écart entre l'utilité économique de principe (85 %) et l'ancrage local vécu par l'enfant (54 %) : un gisement de progrès identifié.

CE QU'IL FAUT RETENIR Trois constats pour la décision publique

Un effet éducatif non substituable

Ni l'école, ni la famille, ni l'accueil de loisirs ne reproduisent, selon les parents, ce que produit le séjour avec hébergement. Et cet effet croît avec la durée.

Un public large, un frein persistant

Le séjour collectif concerne aussi les familles aisées, mais 6 parents sur 10 citent déjà le coût comme un frein. L'accessibilité n'est pas résolue par la seule solvabilité.

Une ressource pour les territoires

L'utilité économique locale fait l'objet d'un consensus. Les politiques publiques soutenant le TSS ne sont pas à considérer de l'ordre de la subvention : c'est un investissement avec des retombées immédiates !



Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho

51037

03 26 70 31 79



www.ceser-grandest.fr

Metz

Place Gabriel Hocquard

57036

03 87 33 60 26



[company/ceser-grand-est](https://company.ceser-grand-est)

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller

67000

03 88 15 68 00



@cesergrandest